

MONTREUX INFO-VILLE

LE MAGAZINE DE L'INFORMATION
POLITIQUE, ÉCONOMIQUE ET CULTURELLE

Mars-Avril 2024

N°2 - 29^e année

SOMMAIRE

PV du 13 décembre 2023	5 à 9, 11, 12, 14 à 16, 18 à 20, 22
PV du 28 février 2024	32 à 34, 36, 37, 39, 40, 42, 44, 46 à 48
Casino:	10, 24, 25, 45
Gastro:	26 à 31
Clin d'œil:	35
Artisans:	42 et 43

**JEWELLERY
PALACE**
voir page 50



AMSTEIN
BOISSONS
SHOPPING

www.amstein.ch

+ 4'000 BOISSONS

Bières - Vins - Spiritueux
Eaux minérales - Jus de Fruits

LUNDI - JEUDI : 8h30 - 12h00 | 13h30 - 18h30
VENDREDI : 8h30 - 18h30 | SAMEDI : 9h00 - 17h00

MAGASIN DE ST-LÉGIER

Ch. de la Veyre d'en Haut B2 | 1806 St-Légier

MAGASIN D'AIGLE

Route Industrielle 8 | 1860 Aigle

ALAIN AFFLELOU

Opticien et Acousticien

MONTREUX

Prenez rendez-vous
en ligne



SORRENTINO



• Chauffage • Sanitaire • Solaire
• Datarfrage • Pompe à chaleur • Pelets
• Bois • Ebouage • Dépannage

MONTREUX - SAINT-LÉGIER
021 943 23 41
079 321 01 01
sorrentinosa@sunrise.ch

Buderus
technique de chauffage SA

CARLOS DA SILVA

CONSTRUCTIONS SA

MAÇONNERIE - CARRELAGE
PIERRE NATURELLE
PEINTURE - PLÂTRERIE - BÉTON
AMÉNAGEMENTS EXTÉRIEURS
RÉNOVATIONS EN TOUS GENRES

076 564 25 48 • 021 960 14 46
1815 CH-Montreux
1852 CH-Roche
www.cdasilvasa.ch
info@cdasilvasa.ch




LA CAVE
MONTREUX RIVIERA

La Riviera dans un verre

www.lacavemontreuxriviera.ch

LATINO

RESTAURANT & BAR

RUE DU LAC 68, 1815 MONTREUX
LATINORESTAURANT.CH
Telf: 021 964 13 20




L'immobilier durable

www.bernard-nicod.ch

BERNARD Nicod

VEVEY MONTREUX
021 925 70 70 021 965 44 44

SoluTubes®

SA
Assainissement de conduites



Après - Protégé Pendant - Sablé Avant - Rouillé

**STOP AUX ATTAQUES DE ROUILLE ET CORROSION
pour une eau propre et fluide!**

- > Nettoyage mécanique par sablage.
- > Revêtement intérieur par résine (colmate même les perforations cuivre).
- > Protection anti-corrosion garantie, sans entretien ultérieur.
- > Idéal pour conduites d'eau sanitaire, de chauffage (également au sol), piscines, etc.
- > Equipe de professionnels, compétente, expérimentée et dynamique à votre service.

1227 CAROUGE Rue J-Girard 24 T 022 368 30 04 F 022 368 30 07	1470 ESTAVAYER-LE-LAC ch. des Tenevières 19 T 026 664 00 04 F 026 664 00 07	1036 SULLENS Ch. du Verger 2 T 021 731 17 21 F 021 731 50 91	1895 VIONNAZ Av. du Léman 8 T 027 281 30 04 F 027 281 30 07
---	--	---	--

info@solutubes.ch • www.solutubes.ch

Moulinets électriques 12 volts pour la pêche à la traîne

Pour remonter sans effort vos écarteurs, longues traînes, lignes de fond

Très sensibles aux touches, ces moulinets sont équipés d'une marche avant et arrière avec un variateur de vitesse de 0-80 mètres/minutes. Traction jusqu'à 150 kilos, étanche, robuste, en inox titane et kevlar. Faible consommation électrique. Installation simple grâce aux différents accessoires à fixer sur le bord du bateau, sur une main courante ou sur un côté. Canne courbée pivotante pour fixer vos moulinets, guide-fil, poulie ouvrante de guidage, fleuret ultra sensible, compte-mètres, prises 12 volts.



XL 75 Super	1100.-
Support canne	140.-
Canne coudée	420.-
Bobine recharge	50.-
Prise femelle	20.-
Prise mâle	20.-
Total	1750.-

XL 92 Canarie	980.-
Support	50.-
Support	80.-
Support	30.-
Porte canne latéral	120.-
Guide-fil	320.-
Prise femelle	20.-
Prise mâle	20.-
Total	1620.-

XL 603 M	860.-
Support canne	140.-
Canne coudée	420.-
Prise femelle	20.-
Prise mâle	20.-
Total	1460.-

EN OPTION

- Canne flexible 65.-
- Poulie ouvrante de guidage 120.-
- Compte-mètres 120.-
- SUPER CANNE TUNA-Traîne (sans moulinet) 270.-

Pour vos descentes, fil 1 mm en kevlar très plongeant qui remplace largement le fil d'acier ou la tresse. Bobine de 180 mètres avec 10 départs et crochets.

100.-



Prix 2016, TVA 8% incluse, livraison gratuite jusqu'à 10 km.

Nos prix peuvent être modifiés en tout temps +/- selon le cour de l'euro. **GARANTIE électronique et pièces 2 ans.**

EXCLUSIVITÉ POUR LA SUISSE!

Concessionnaire BABORD - TRIBORD

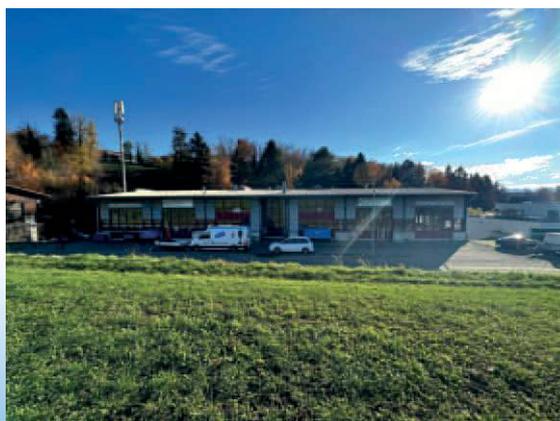
Fabriqué en Italie par

Renseignements, devis, démonstrations:
Bâbord-Tribord, route du Zéphire 5, 1817 BRENT,
Tél. ++41 79 210.59 49, e-mail: babord-tribord@bluewin.ch • www.babord-tribord.ch





GRUNDFOS
 RÉPARATEURS
 AGRÉÉS
 GRUNDFOS



Service entretien, vente, location, dépannage et révisions électro-mécaniques de pompes et moteurs, maintenance industrielle, groupes électrogènes vente et location, réparation et entretien matériel œnologique et bobinage.

Nous avons déménagé:

Route du Village 16 - 1070 Puidoux - Mail: info@kalec-motor.ch - Tél. 021 964.46.37

la Mobilière

Mobilière Suisse
 Société d'assurances

Agence d'Aigle

Rue Margencel 7
 1860 Aigle

Gil Gomes

Conseiller en assurances & prévoyance
 Certifié Cicero. Membre n° 29597

T 021 925 28 32, M 079 104 72 85

gil.gomes@mobiliere.ch, www.mobiliere.ch/riviera

Une entreprise
 familiale
 proche de
 vous



Gérance
 Rénovation
 Courtage
 Administration PPE
 Expertise



Av. Claude Nobs 14
 CP - 1820 Montreux
 T+41 21 966 00 66
 montreux@publiaz.ch

www.publiaz.ch

BABORD-TRIBORD

Une croisière de rêve sur le lac Léman avec ce bateau...

Journée et soirée Jazz



Prix et renseignements: 079 210 59 49

E-mail: babord-tribord@bluewin.ch

EST. 1970

TABASHOP
 MONTREUX

**Premium Cigars
 & Accessories**

Online Shop

WWW.TABASHOP.CH



DEPOSITAIRE AGREE





LES FLEURIDÉES
Création & décorations florales
MONTREUX

Les Fleuridées Sàrl
Tél. +41 21 963 01 01
Rue de l'Eglise Catholique 6 - 1820 Montreux
info@fleuridees.ch - www.fleuridees.ch

MONTREUX INFO-VILLE

Tirage: 15 000 exemplaires, tous ménages gratuits.

Editeur, rédaction, publicité:

Info-Ville Sàrl, Case postale, 1820 MONTREUX,
Tél. 079 210 59 49, E-mail: infoville@bluewin.ch

Site: www.montreuxinfoville.ch

Distribution: Poste de Montreux

Prochain numéro: 25 juin 2024

Dernier délai de remise de vos articles et annonces
par e-mail pour le N° 3: **31 mai**

Soutien à Montreux Info-Ville:

IBAN CH12 0900 00001710 6360 1



SC
SC SECURITE
www.scsecurite.com



Intervention 24h/24h
Protection de bien et de personne
Evénements et manifestation
Surveillance de chantier
Vidéosurveillance
Système d'alarme
Biométrie et reconnaissance faciale

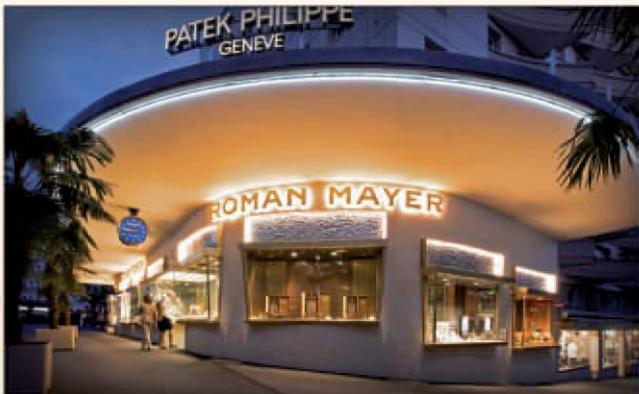
protège vos biens et votre famille dès 85.- CHF/mois

SC Sécurité Concept Sàrl | Case postale 232 | CH - 1820 Montreux 2 | +41 (0) 21 964 65 55 | info@scsecurite.com | www.scsecurite.ch

Roman Mayer

— 1888 —

HORLOGERIE • BIJOUTERIE • JOAILLERIE



Depuis 1888, de génération en génération, la famille Roman Mayer partage son amour du métier.

从1888起，一代又一代，罗曼梅尔家族分享并传承着他们对专业的热爱。

Since 1888, generation after generation of the Roman Mayer family have shared a love for their craft.

Начиная с 1888 года, из поколения в поколение, семья Роман Майер разделяет любовь к своему делу.

ROMAN MAYER • Avenue du Casino 39 • 1820 Montreux • +41 (0)21 963 34 24 • info@roman-mayer.ch • www.roman-mayer.ch

PATEK PHILIPPE
GENEVE

Chopard

OMEGA

ZENITH

FRANCK MULLER
GENEVE

HERMES
PARIS

RADO
LUTERPLAND

LONGINES

FREDERIQUE CONSTANT
GENEVE

TISSOT

HAMILTON

REUGE

FRED

MARCO BICEGO

dinh van
PARIS

FREYWILLE

MORGANNE BELLO
PARIS

CLAUDE MEYLAN
MONTREUX

ck

Les membres du Conseil communal de Montreux ont été régulièrement convoqués le mercredi 13 décembre 2023 à 18 h 00 à l'aula du collège de Montreux-Est, rue de la Gare 33, à Montreux.

Présences: 89 sur 100 conseillères et conseillers sont présents.

Absences excusées: Mmes Tanya Bonjour, Carla Silva Borges de Sá, MM. Alain Akiki, Olivier Blanc, Christian Burki, François Cardinaux, Cédric Marsens, Jörg Meyer, Cyril Pabst, Pascal Rossier, Domenico Silleri

1. APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL

1.1 De la séance du 11 octobre 2023.

M. le Président

Ainsi que je l'ai ajouté en début de la page 5 du PV provisoire de la séance du 15 novembre 2023, à la suite d'un oubli de ma part, le PV provisoire de la séance du 11 octobre 2023 a été discuté, mais n'a pas été approuvé. Je rappelle qu'il n'y a eu aucune demande de modifications.

Je n'ouvrirai donc pas une deuxième fois la discussion et nous passerons directement à son approbation. La préfecture m'a confirmé que cette façon de procéder était acceptable et qu'elle était sans conséquence sur les votes de la séance y relative.

Je sou mets au vote à main levée l'adoption du procès-verbal de la séance du 11 octobre 2023.

Le procès-verbal est accepté à l'unanimité.

1.2 De la séance du 15 novembre 2023.

M. le Président

Concernant le procès-verbal de la séance du 15 novembre 2023, y a-t-il des demandes de modifications ?

Mme Marie-Solène Pham (SOC)

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,

Je souhaite signaler au point 7.1 dans les conclusions en page 11, la personne récusée et la personne abstenue est la même et cela fausse le décompte des votes, c'est une erreur de ma part.

La parole n'est plus demandée, la discussion est close.

Le procès-verbal est accepté à l'unanimité.

2. ASSERMENTATION

2.1 De M. Pierangelo Rothenbühler, en remplacement de Mme Magalie Schor (Les Vert.e.s), démissionnaire.

2.2 De M. Pablo Menzi, en remplacement de M. Eric Blazquez (UDC), démissionnaire.

M. le Président

Le Bureau du Conseil s'est réuni ce jour à 17 h 30 afin de valider l'élection de M. Pierangelo Rothenbühler, en remplacement de Mme Magalie Schor (Les Vert.e.s), démissionnaire, et de M. Pablo Menzi, en remplacement de M. Eric Blazquez (UDC), démissionnaire.

Ainsi que le dispose notre règlement, je procède à présent à l'assermentation de MM. Pierangelo Rothenbühler et M. Pablo Menzi, que j'invite à me rejoindre devant le pupitre, et je prie l'assemblée de se lever.

Je vous donne lecture du serment figurant à l'article 6 de notre règlement. À l'appel de votre nom, vous lèverez la main droite et vous prononcerez à voix haute: JE LE PROMETS!

Lecture de l'article 6.

MM. Pierangelo Rothenbühler et Pablo Menzi sont assermentés devant l'assemblée selon le cérémonial habituel.

M. le Président

Cette assemblée a entendu votre promesse, et vous faites désormais partie de ce Conseil. Je vous félicite pour votre élection sous les applaudissements. Vous pouvez à présent retirer votre diplôme de conseiller, votre carte de vote, ainsi qu'un exemplaire du règlement du Conseil communal auprès de notre huissier, puis rejoindre les rangs de ce Conseil à la place qui vous plaira.

Applaudissements de l'assemblée.

3. NOMINATION

3.1 D'un membre suppléant à la commission des finances (COFIN), en remplacement de Mme Charlotte Chevallier (SOC), démissionnaire.

M. le Président

Mme Charlotte Chevallier ayant été élue à la COFIN en tant que membre permanent lors de la séance du 15 novembre 2023, il convient de pourvoir le poste de suppléant qu'elle occupait précédemment. Le groupe socialiste a-t-il une ou plusieurs candidatures à proposer à cette nomination?

Mme Marie-Solène Pham (SOC)

Le groupe socialiste propose la candidature de M. Mathias Ekah.

M. le Président

Le nombre de candidatures étant égal au nombre de membres à élire, je vous propose, ainsi que l'autorise l'article 70 alinéa 4 de notre règlement, d'élire tacitement M. Mathias Ekah. Y a-t-il des oppositions à cette proposition?

Ce n'est pas le cas, je déclare donc M. Mathias Ekah élu membre suppléant de la commission des finances (COFIN), et l'en félicite.

Applaudissements de l'assemblée.

3.2 D'un membre suppléant à la commission des finances (COFIN), en remplacement de M. Olivier Müller (PLR), démissionnaire.

M. le Président

Le groupe PLR a-t-il une ou plusieurs candidatures à proposer à cette nomination?

M. Samuel Roch (PLR)

Le groupe PLR propose la candidature de M. Simon Lepêtre.

M. le Président

Le nombre de candidatures étant égal au nombre de membres à élire, je vous propose, ainsi que l'autorise l'article 70 alinéa 4 de notre règlement, d'élire tacitement M. Simon Lepêtre. Y a-t-il des oppositions à cette proposition?

Ce n'est pas le cas, je déclare M. Simon Lepêtre élu membre suppléant de la commission des finances (COFIN), et l'en félicite.

Applaudissements de l'assemblée.

4. CORRESPONDANCE

M. le Président

J'ai reçu différents courriers adressés à l'attention du Conseil communal ou de son président.

- 1) 8 courriers concernent des arrêts du Tribunal cantonal rendus dans le cadre de recours contre la même décision du Conseil communal de Montreux du 2 mars 2022 adoptant le plan des zones réservées et décision du Département des institutions, du territoire et du sport du 16 septembre 2022 approuvant ce plan. L'objet des recours étant identique et chacun des documents comptant au moins 14 pages, je résume cette correspondance à la liste des recourants et de la décision les concernant.

1 recours est admis provenant de Chokri LAMLOUM et Krarti Ep LAMLOUM HAJER.

7 recours sont rejetés provenant de:

- 1 Heidi BLUM
- 2 LAURENT CHAPPUIS IMMOBILIER SARL
- 3 Aba NEEMAN et consorts
- 4 Nick MILLER et Zacharoula KARAMARITI MILLER
- 5 PHIDA Etanchéité (VD) SA,
- 6 Astrid ZUMKEMI et SUGGESTION IMMOBILIERE SARL
- 7 LES EPINETTES SA

Tous ces documents sont publics et disponibles auprès de notre secrétaire dans leur forme intégrale. Par souci d'économie de moyens, ils ne seront pas annexés au PV de cette séance dans sa version papier.

- 2) Un mail de démission de la COFIN de M. Olivier Müller.

5. COMMUNICATION DU BUREAU

5.1 Sur la composition de la commission chargée de l'examen de la prise

en considération du postulat de M. Florian Manzini «Louer plutôt qu'acheter et réparer plutôt que jeter: quelles possibilités dans le sens d'une économie circulaire à Montreux?». (Séance de commission le jeudi 11 janvier 2024 à 19 h 00, à la Villa Mounsey, salle A, rue du Marché 8, à Montreux).

Première en liste: Mme Kyong-Won Schärer (DA)

Membres: Mme Charlotte Chevallier et MM. Christian Fürst, Angelo Giuliano, Mario Gori, Dominik Hunziker, José Jorge, Kelvin Kappeler, Simon Lepêtre, Florian Manzini

M. le Président ouvre la discussion. La parole n'est pas demandée, la discussion est close.

6. COMMUNICATION DE LA MUNICIPALITÉ

6.1 Relative à la contribution financière du Canton en faveur du tourisme durable dans le cadre des travaux au Centre de congrès et d'expositions.

6.2 Relative à l'application de la loi fédérale sur les résidences secondaires.

M. Caleb Walther, Municipal

Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs,

La loi fédérale sur les résidences secondaires (LRS), aussi appelée Lex Weber, vise à contenir le nombre de résidences secondaires. Acceptée en 2012 par le peuple suisse, cette loi fixe à 20 % par commune le seuil maximal de résidences secondaires par rapport au nombre total de logements. La loi oblige en outre les communes à prendre des mesures pour éviter de dépasser le seuil de 20 %, sans proposer de mécanisme à cet effet.

Depuis sa mise en œuvre en 2016, Montreux fait partie des communes dont le taux dépasse les 20 %. La Commune est par conséquent soumise à l'application des dispositions restrictives de la LRS.

Ces dernières années, en raison des différentes restrictions appliquées, le taux de résidences secondaires a diminué et pourrait prochainement passer en dessous du seuil de 20 %.

Par anticipation, la Municipalité a réfléchi à des mesures visant à tenter de maintenir ce quota inférieur à 20 %. Elle va notamment continuer à suivre au plus près le nombre de résidences secondaires et prendre des mesures pour le contenir. En particulier, elle étudie des mesures pour éviter que de nouvelles constructions soit utilisées comme résidences secondaires supplémentaires.

La Municipalité va maintenant s'atteler à formaliser ces dispositions, dans le but de continuer à respecter au plus près la Lex Weber. En conclusion, nous vous prions, Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir prendre acte de la présente communication.

7. RAPPORT DES COMMISSIONS AD HOC

7.1 No 21/2023 relatif au budget ordinaire pour l'année 2024. (Rapp. Mme Laurence Sierro).

Mme Sierro n'a rien à ajouter à son rapport.

M. le Président

En préambule du traitement de ce point, je tiens à remercier Mme Sierro pour sa disponibilité à la suite de ma demande de nous rencontrer, afin de nous concerter sur la façon de traiter cet objet.

Je vous propose de procéder comme suit, en conformité avec le règlement: Premièrement j'ouvrirai la discussion générale du budget et du rapport de la commission des finances.

Ensuite, nous passerons en revue chacun des 8 chapitres principaux des comptes. La discussion sera ouverte pour chaque chapitre.

Les amendements acceptés en commission des finances ou déposés ce soir seront discutés et votés directement lors de la revue des chapitres y relatifs.

Pour terminer, avant de passer au vote final des conclusions du préavis, la discussion sera ouverte pour une dernière prise de parole pour les groupes qui le souhaitent.

Y'a-t-il des oppositions à cette proposition de protocole ou des remarques à formuler?

J'ouvre la discussion générale sur le budget 2024 et le rapport de la commission.

M. Romain Pilloud (SOC)

Monsieur le Président, Mesdames les conseillères communales, Messieurs les conseillers communaux,

En préambule je remercie pour tout le travail effectué par la commission, particulièrement celui de Mme Sierro, Présidente de la COFIN qui nous a permis de fournir un rapport complet. Je remercie également la Municipalité pour la rédaction du budget et les réponses aux différentes questions que nous avons eu pendant la séance, de même que les chefs de services y associés. Chaque franc dépensé par notre commune sert à quelque chose, 1 franc servira à construire brique par brique un bâtiment scolaire, un autre permettra de redonner un peu de souffle aux parents qui cherchent une place de crèche pour leurs enfants, un autre franc servira à refaire et sécuriser les routes de notre commune, il servira à planter de nouveaux arbres, à alimenter des aides et des subventions aux milieux culturel et sportif et bien d'autres choses encore.

Le groupe Socialiste ne l'oublie jamais au moment d'entamer les discussions sur le budget, si une citation devait correspondre à la vision municipale de cette année, ce serait peut-être celle de Ferdinand Bac qui disait «Quand l'Etat invite le peuple à se montrer joyeux, c'est que la catastrophe n'est pas loin...».

Ici la Municipalité loin de nous mener à la catastrophe, nous invite à la prudence.

Une prudence bien vaudoise, la prudence car, globalement, la commune ne se porte pas si mal, mais n'est pas assise sur un tas d'or pour autant. Notre endettement est par contre plutôt bas, bien en deçà de ce que permet le plafond d'endettement. Il y a des fenêtres d'opportunités à prendre pour le bien-être de nos concitoyennes et concitoyens. Une commune prudente, n'est pas pour autant une commune qui n'investit pas, car c'est bien pour investir et pour porter des projets que la Municipalité s'engage.

Et pour investir, pas de surprise, il faut parfois s'endetter. Mais n'ayons pas peur chères et chers collègues, l'endettement tant qu'il est maîtrisé est la base de chaque commune qui lui permet de construire des infrastructures, d'entretenir ses territoires, de prendre soin des projets annoncés dans le programme de législation, de faire face au réchauffement climatique et à ses conséquences.

Prochain numéro 2024 - 25 juin version papier

**MONTREUX
INFO-VILLE**

en 2024 x 5 parutions: 3 tous ménages et 2 en page sur internet

No 1 – 8 février distribution tous ménages
No 3 – 25 juin distribution tous ménages
No 5 – 22 novembre distribution tous ménages

No 2 – 19 avril en page sur internet
No 4 – 6 septembre en page sur internet

La trésorerie, quant à elle, permet de faire fonctionner la commune au quotidien, de maintenir les prestations, la qualité du service public et son adaptation régulière aux réalités citoyennes. Elle permettra, cette année encore, d'indexer les salaires du personnel communal à hauteur de 1,7 %, contrairement à ce que d'aucuns pourraient prétendre, nous sommes loin d'une augmentation du salaire, notamment à cause de l'augmentation du coût de la vie. L'action communale permet par contre, tant que faire se peut, de maintenir le niveau salarial de celles et ceux qui s'engagent quotidiennement pour les citoyennes et citoyens de cette commune, celles et ceux qui permettent de concrétiser les promesses, de concrétiser les engagements pris par ce Conseil communal et de maintenir un service public exemplaire.

Quant à l'amendement prévoyant une augmentation de 20 % de l'aide annuelle de CHF 300.- pour l'achat d'abonnements en transports publics, nous soutiendrons pleinement cet amendement, mais y reviendrons en temps utile lors des débats point par point.

Le groupe socialiste, fort de ces constats, soutiendra pleinement la proposition budgétaire municipale, telle qu'amendée par la commission des finances et vous invite à faire de même.

M. Olivier Müller (PLR)

Monsieur le Président, Mesdames les conseillères communales, Messieurs les conseillers communaux

Il y a un an, le budget 2023 avec un déficit de 6.7 millions de CHF, n'avait été approuvé qu'à 7 voix près par une majorité de gauche de ce conseil. Lors des débats en plénum, notre Syndic nous confirmait que la Municipalité allait travailler sur le budget 2024 afin d'essayer de comprendre où étaient les problèmes structurels et a confirmé que c'était pour 2024 que cette réflexion est prévue. 2024, c'est maintenant et le groupe PLR constate que le budget 2024 proposé montre un déficit d'un ordre de grandeur similaire au budget 2023. Surtout, c'est ce qui interpelle le plus, il est constaté que les charges qui sont de la maîtrise directe de la Municipalité, à savoir les charges 30 autorités et personnel, les charges 31 biens, service et marchandises et les charges 36 aides et subventions, ont toutes été revues à la hausse par rapport à l'exercice précédent. Nous comprenons mal comment est-ce que la Municipalité peut affirmer, comme elle l'écrit elle-même dans le préavis, qu'elle cherche à maintenir un contrôle strict sur les charges dont elle a la maîtrise.

En marge de ce déficit de plus de cinq millions, c'est également la marge d'autofinancement qui préoccupe, cette marge est quasi nulle. Au vu des investissements importants qui nous attendent, cela implique qu'il faudra recourir à l'emprunt dans une période où les taux d'intérêts ne sont pas favorables et il y a très peu de doute que cette tendance s'inverse.

Alors certes, il y a quand même une lueur d'espoir, celle de l'audit en cours des divers services au niveau des ressources humaines, qui n'est pas encore terminé. Le groupe PLR espère qu'il en résultera – enfin – des pistes

d'économie sérieuses et concrètes, notamment en se questionnant sur les EPT nécessaires au sein des services, y compris les EPT relatif aux auxiliaires, chiffre qui ne peut être donné avec le système de gestion actuel.

La maîtrise des charges étant, avant tout, de responsabilité municipale, le groupe PLR n'a pas jugé pertinent de proposer des amendements çà et là sur des charges pour lesquelles le législatif communal ignore les besoins réels et concrets. Car ce sont bien des millions qu'il faudrait aller chercher et proposer des coupes budgétaires sans connaissance de cause cela aurait été un exercice tout à fait arbitraire.

En définitive, le budget 2024, tel que présenté, n'est pas satisfaisant. Soucieux d'une utilisation parcimonieuse des deniers publics confiés par nos citoyennes et nos citoyens, le groupe PLR estime que la commune ne peut tout simplement pas se permettre un budget tel que celui proposé. Nous le répétons depuis plusieurs années maintenant, Montreux est une commune qui vit au-dessus de ses moyens. Une grande majorité du groupe PLR refusera ce budget 2024.

M. Emmanuel Gétaz (ML)

Monsieur le Président, Mesdames les conseillères communales, Messieurs les conseillers communaux

Le groupe Montreux Libre considère que le budget 2024 n'est pas idéal, mais nous avons vu ces dernières années que les comptes communaux sont généralement meilleurs que le budget. Montreux Libre relève que la discipline municipale est forte pour garder la maîtrise des charges, avec des démarches en cours pour analyser de manière transversale la gestion communale, y compris en ce qui concerne les ressources humaines.

Néanmoins dans le domaine des subventions à la culture, Montreux Libre regrette que deux institutions, le Septembre musical et le Montreux Comedy n'aient pas été traités de la même manière que les autres. En effet, lorsqu'une diminution linéaire de 10 % avait été imposée, il y a trois ans, il avait été dit que cette diminution serait temporaire. Trois ans plus tard, certaines subventions ont été revues à la hausse, notamment pour le Montreux Jazz Festival, mais ni pour le Septembre Musical, ni pour le Montreux Comedy. Les explications données en commission ne nous ont pas convaincus et nous souhaitons que cette inégalité de traitement soit corrigée en 2025.

Mme Christine Menzi (UDC)

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs membres de la Municipalité, Chères et chers collègues,

Après avoir passé en revue le budget 2024, le groupe UDC déplore le fait que ce dernier ne prévoit pas de réelles économies, contrairement à nos attentes. Nous sommes conscients qu'il est difficile de rétablir une situation financière équilibrée en une seule année.

Malheureusement, 2024 ne s'annonce pas comme une année propice à une amélioration de la conjoncture, ce qui nous laisse craindre

que certains postes budgétaires soient surestimés, notamment les recettes fiscales et les droits de mutation, compte tenu de la diminution des transactions immobilières.

En ce qui concerne l'impôt sur les droits de succession et les donations, nous soutenons la réduction d'environ 6 millions dans le budget. En effet, il est difficile pour notre commune d'estimer avec certitude ces recettes fiscales basées sur des probabilités de donations ou de décès.

Par ailleurs, nous souhaitons que l'examen des charges liées au personnel de la commune soit approfondi, en prenant davantage en compte les salaires du secteur public. Il est important de rappeler que la majeure partie des recettes fiscales provient des contribuables travaillant dans ce secteur.

Le groupe UDC aurait également préféré disposer d'une marge d'autofinancement plus importante, ce qui faciliterait la gestion financière annuelle de la Commune.

Le groupe UDC n'acceptera pas le budget.

M. Florian Manzini (VER)

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les membres de la Municipalité, Chères et chers collègues,
Le groupe des Vert-e-s acceptera le budget qui nous a été présenté et qui s'inscrit dans la lignée des exercices précédents.

Nous avons pleinement conscience que 2024 sera à nouveau un exercice financier difficile, compte tenu des problèmes d'inflation, et l'absence de progression des recettes.

Nous relevons la prudence de la Municipalité qui n'a pas souhaité réévaluer à la hausse les rentrées fiscales par rapport au budget 2023. Nous saluons aussi les efforts des services dans la maîtrise continue de leurs charges.

Nous invitons cependant la Municipalité à continuer ses investissements dans l'efficacité énergétique et la rénovation du patrimoine. En effet, ces investissements sont synonymes d'économie à terme, et il est essentiel d'investir pour les prochaines générations.

Nous soutenons aussi pleinement l'indexation proposée en cette période d'inflation; nous soulignons que les assurances maladies et les loyers n'avaient pas attendu cette crise pour poursuivre leur flambée. Il est aussi essentiel de conserver l'attractivité des postes de travail face aux nombreux départs à la retraite que nous allons connaître ces prochaines années dans notre société, et face à un marché du travail qui ne sera plus aussi favorable aux employeurs qu'il a longtemps été.

En conclusion, nous vous invitons, Mesdames et Messieurs, chères et chers collègues, à accepter ce préavis.

M. le Président

Si la parole n'est plus demandée concernant la discussion générale, nous passons à la revue des chapitres principaux des comptes:

Chapitre 1 - Administration générale, pages 23 à 40.

Deux amendements votés en commission concernent ce chapitre. La discussion portera premièrement sur l'amendement numéro 2, puis sur le numéro 1 afin de suivre l'ordre dans lequel ils figurent dans les lignes budgétaires.

M. le Président ouvre la discussion sur l'amendement numéro 2

Mme Laurence Sierro (PLR)

Cet amendement a été décrit dans le rapport, s'il y a des questions ou des remarques je suis à disposition, mais je n'ai rien à ajouter.

La parole n'est pas demandée, la discussion est close.

Amendement n° 2 de Mme Sierro

Augmentation de la ligne budgétaire du compte 160.3658 Subventions aux institutions de CHF 15'000.- portant le montant actuel de CHF 1'302'000 à CHF 1'317'000

VOTE l'amendement est accepté par 74 OUI, 10 NON et 4 ABSTENTIONS

M. le Président ouvre la discussion sur l'amendement numéro 1

Amendement n° 1 de M. Gétaz

Augmentation de la ligne budgétaire du compte 180.3665 Subvention détenteurs abts de CHF 180'000, portant le montant actuel de CHF 909'000 à CHF 1'089'000.

M. le Président ouvre la discussion.

M. Emmanuel Gétaz (ML)

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,

L'amendement déposé est soutenu par une majorité de la commission des finances, il a pour but de donner un cadre financier maximum à la Municipalité, qui lui permettrait d'adapter les soutiens aux divers abonnements généraux aux transports public. Ceux-ci ayant augmenté de 20 % environ depuis la mise en place du dispositif de soutien de CHF 300.- par abonnement, c'est une augmentation équivalente de 20 % qui est proposée. La Municipalité, avec cet amendement, s'il est accepté, complété par la résolution votée au dernier Conseil, aura la possibilité de proposer une adaptation du règlement des soutiens accordés. Les types d'abonnements ayant beaucoup évolués, ce serait l'occasion d'adapter ce règlement, l'avantage étant que la Municipalité peut agir rapidement ce qui aidera à soutenir la population dans cette période d'inflation.

Il va de soi que si la Municipalité souhaitait tout de même le dépôt d'une motion, cela serait possible mais retarderait l'adaptation des soutiens. Il nous semble que l'adoption de l'amendement permettrait d'agir vite, ce qui sera apprécié par la population. S'agissant d'une augmentation du budget général de la commune de 1,2 %, nous pensons que cet amendement est supportable.

M. Lionel Moyard (VER)

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,

Notre groupe soutiendra en majorité l'amendement proposé en commission pour l'augmentation de la ligne du budget. Tout à fait convaincu du bien-fondé et de l'utilité de la subvention pour inciter au report modal, il est indéniable que l'offre d'abonnement de transport publics a considérablement évolué ces dernières années. À l'époque, lors de notre séance de décembre 2007 où le Conseil acceptait la motion de M. Caleb Walther pour l'introduction de cette subvention, il n'existait pour ainsi dire que des abonnements classiques et notre réseau n'avait pas encore rejoint la communauté MOBILIS. Nous aspirons à ce que la révision du règlement 2021, nécessaire pour donner suite à cet amendement, soit l'occasion d'un changement plus large qu'une simple augmentation linéaire de la subvention, ceci afin notamment d'inclure ces nouveaux abonnements flexibles, comme le flexi-abo et le demi-tarif plus annoncé il y a quelques jours.

L'introduction de ces nouveaux abonnements est destinée à convaincre de nouveaux usagers à emprunter les transports publics, il s'agit de personnes qui ne pendulent pas tous les jours, travail à temps partiel ou qui, depuis le confinement, ont continué à pratiquer le télétravail quelques jours par semaine. Il est nécessaire d'encourager aussi ces pendulaires flexibles à pratiquer le transfert modal. La révision du règlement pourrait aussi tenter de corriger le défaut lié aux nombreuses zones Mobilis de notre territoire qui font exploser les tarifs pour les habitants des villages du haut de notre commune. Au final nous appelons de nos vœux une utilisation plus efficiente de cet outil très incitatif.

M. Olivier Müller (PLR)

Monsieur le Président, Mesdames les conseillères communales, Messieurs les conseillers communaux

Cet amendement est étonnant, tant sur le fond que sur la forme.

Sur le fond, il importe tout d'abord de mentionner que Mobilis a augmenté ce dimanche ses tarifs de 3 % pour la première fois depuis 2016. 3 % de la subvention actuelle de 300 CHF, cela fait 9 CHF, et cela ne fait pas 60 CHF. Il n'y a, à notre sens, aucune raison recevable d'augmenter de 51 CHF le pouvoir d'achat de ceux qui utilisent les transports publics, aux dépens de ceux qui ne les utilisent pas.

Il est également nécessaire de rappeler que la subvention de 300 CHF actuelle offerte par la Commune de Montreux est la seconde plus généreuse du canton après Lausanne. La Tour-de-Peilz donne 150 CHF, Yverdon 105 CHF, Nyon 132 CHF, Vevey 250 CHF, Bourgen Lavaux 180 CHF ou Gland 200 CHF. Certaines grandes communes comme Morges, Prilly ou Renens ne subventionnent tout simplement pas l'abonnement. Alors augmenter encore la subvention communale alors qu'elle est déjà largement l'une des plus généreuses du canton et que nos comptes sont eux largement déficitaires, c'est largement inapproprié. De plus, cette proposition contribuera encore plus à dresser les usagers des transports publics contre les automobilistes, qui n'ont, eux, pas toujours le choix et

qui vont subir une hausse du tarif de stationnement et aussi une hausse des macarons de 130 CHF par an pour près de mille habitants du centre-ville. Ceci est injuste d'autant plus qu'il paraît très clair que cette augmentation de 60 CHF, proposée, ne générera aucun report modal supplémentaire.

Finalement, cet amendement est également étrange sur la forme. La subvention de 300 CHF est inscrite dans un règlement soumis à approbation du Conseil. Ce n'est ni par la résolution acceptée lors de la dernière séance, ni par cet amendement, qu'une modification de la subvention sera effective. On ne comprend dès lors pas bien pourquoi l'on devrait voter au budget 2024, à titre préventif, une augmentation qui découle d'une proposition encore à faire, encore à traiter et à valider par ce conseil. C'est un peu comme si chaque fois qu'une conseillère ou un conseiller prévoit de déposer une motion ou un postulat l'année suivante, il propose d'amender le budget pour faire comme si sa proposition allait être validée par le Conseil. Cela n'a pas vraiment de sens et nous invitons l'amendement à utiliser les outils adéquats pour débattre de sa proposition, c'est-à-dire la motion ou la modification de règlement et précisons que nous ne sommes pas contre une modification du règlement. Le groupe PLR appelle les conseillères et conseillers à faire preuve de rationalité et de proportionnalité en refusant cet amendement.

Mme Marie-Solène Pham (SOC)

Monsieur le Président, Mesdames et messieurs les Municipaux, Chères et chers collègues, Lors du conseil de novembre, une résolution socialiste visant à adapter à la hausse l'aide de CHF 300.- pour l'achat d'abonnement de transports publics a été acceptée. Il était donc naturel pour notre groupe que de soutenir lors de la commission des finances l'amendement visant à adapter également le budget pour atteindre une aide d'environ CHF 360.- par année et par habitant.

20 %, c'est l'augmentation moyenne du prix des TP depuis la création de cette subvention. L'inflation consécutive de ces dernières années a des conséquences dramatiques sur le budget des ménages et l'augmentation du prix des transports publics est particulièrement conséquente. Si nous voulons à la fois : aider la population à faire face à ces augmentations, continuer à promouvoir cette aide très appréciée et encourager les gens à prendre les transports publics, ce choix nous paraît largement évident.

Merci pour votre attention.

M. Emmanuel Gétaz (ML)

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,

Tout d'abord je m'étonne que M. Müller revienne avec l'argument Mobilis, nous en avons parlé en commission des finances, il fait exprès de ne pas tenir compte du fait que ce qu'il faut considérer c'est la valeur de subvention lorsqu'elle a été décidée, bien avant 2016, et la valeur générale d'augmentation des abonnements depuis cette période. Lorsque nous avons voté CHF 300.-, nous

avons fait preuve d'innovation et d'audace, nous en avons vu le résultat, plus de 3'000 personnes à Montreux bénéficient de ce soutien et achètent des abonnements généraux, ce qui les amènent à utiliser les transports publics plutôt que la voiture. Aujourd'hui plusieurs années plus tard, cette augmentation de 20 % en général des abonnements généraux justifie l'idée que nous remettons à disposition de la Municipalité, un montant augmenté de 20 % pour qu'elle puisse repenser ce système, sachant que par ailleurs, entre temps, les types d'abonnements ont beaucoup été modifiés, il faudra également y penser.

Deuxièmement, cette idée d'opposer les conducteurs de véhicules aux usagers des transports publics n'est vraiment pas la chose à faire, nous n'avons pas à monter les gens les uns contre les autres et ce n'est pas ce que nous faisons, ce n'est pas le but de ce Conseil.

Les gens vont subir les hausses d'amendes et de macarons de parking qui ont été mises en place. Je fais partie de ceux qui trouvent que la budgétisation de recettes supplémentaires est complètement affolante, mais nous verrons bien si c'est la réalité. En tout cas la commune met en place un dispositif qui doit lui rapporter énormément d'argent et je pense que c'est un peu excessif, il faudra regarder ce qui se passe. Toujours est-il que ces mêmes personnes, qui peut-être subiront les amendes, sont peut-être aussi des usagers des transports public par ailleurs et donc au moins dans ce domaine, nous montrons que nous sommes sensibles aux problèmes liés à l'inflation.

Troisièmement, dire qu'il n'y aura pas une personne de plus qui prendra un abonnement de transport généraux, je ne sais pas comment M. Müller peut affirmer une chose pareille, je n'ai aucune idée de la base scientifique, statistique ou autre à laquelle il se réfère.

Par ailleurs, il faut être conscient, si vous parlez avec des gens qui sont des usagers réguliers des transports publics et qui ont des abonnements, mais qui ne sont peut-être pas totalement dépendant de ces abonnements, qu'il y en a beaucoup, à cause de l'inflation, qui sont en train de se demander s'ils vont continuer à acheter un abonnement général. Nous pouvons au minimum leur montrer que nous les accompagnons dans leur décision de continuer à acheter un abonnement général, grâce à cette adaptation d'une subvention que nous avons acceptée à l'époque, qui a eu un succès énorme et dont nous pouvons être fiers en tant que commune.

M. Olivier Müller (PLR)

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,

Je ne vais pas m'attarder sur tout, juste sur le fait qu'il n'y ait aucun report modal, vous avez raison, il y en aura peut-être un, deux ou trois, mais dépenser CHF 180'000.- pour un nombre si faible, cela me paraît quand même excessif.

Sur le fait qu'une augmentation de CHF 60 de la subvention qui est déjà la deuxième plus

généreuse du canton, puisse inciter des gens à prendre un abonnement général qui coûte CHF 3'995.- et que si cette subvention n'existe pas ils ne la prendraient pas, je suis assez perplexé sur cette affirmation.

Je suis d'accord avec vous, il ne sert à rien d'opposer les utilisateurs des transports publics aux automobilistes, pourtant c'est un peu ce qui est en train de se passer pour cette commune.

M. Emmanuel Gétaz (ML)

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,

Visiblement M. Müller ne connaît pas bien la structure des achats des abonnements de la population montreuusienne. Une grande partie des gens achètent des abonnements régionaux annuels, ce sont des abonnements qui sont d'un ordre de grandeur par exemple d'environ CHF 700.- si nous utilisons le Mobilis deux en un, M. Pilloud pourrait sûrement beaucoup mieux donner le détail, je ne suis pas spécialiste. Il y a énormément d'abonnements généraux aux transports publics, pour les VMCV par exemple qui ne représentent pas du tout 3'000.- ou 4'000.- par année. Le montant de subvention pour un abonnement général aux CFF représente à peu près 10 %, ce qui n'est pas négligeable, mais pour d'autres abonnements généraux aux transports publics, sur le MOB, Mobilis, VMCV, la somme que représente la subvention peut être absolument déterminante pour décider quelqu'un, surtout si ses moyens sont limités ou qu'il souffre des problèmes d'inflation actuels, de prendre cet abonnement général. C'est contre l'érosion du nombre d'achat d'abonnements que nous devons lutter.

Mme Susanne Lauber FÜRST (ML)

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,

Je souhaite rajouter que cette subvention est très importante pour les familles et pour les aînés de notre commune. Les CFF proposent des avantages si nous prenons des abonnements pour la famille et cela permet à des familles que les enfants puissent profiter de l'abonnement général et que nous puissions faire des excursions à des prix abordables. Également pour des couples d'aînés, qui prennent les deux l'abonnement général, ils profitent de rabais pour le conjoint et ensemble avec une subvention cela permet à la population, surtout aux aînés de profiter de l'abonnement général CFF.

Je vous recommande de soutenir cet amendement au budget.

M. Olivier Gfeller, Syndic

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,

Nous avons, à propos de la remarque de M. Gétaz sur le fait de déposer ou pas une motion, eu cette discussion en commission, tout le monde se demandait quelle était la démarche la plus adéquate pour faire aboutir l'idée de M. Gétaz. Les avis étaient partagés, mais ce que nous pouvons vous dire, c'est que la Municipalité, dans tous les cas, entend bien la demande qui est assez claire, par conséquent si l'amendement devait être accepté, nous n'estimons pas qu'il serait nécessaire de redoubler la démarche par une autre. J'espère avoir éclairci ce point, afin de faciliter le vote que vous aurez sur cet amendement.

M. Claude-Pascal Gay (PLR)

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,

J'aurais aimé connaître la position de la Municipalité concernant cet amendement.

M. Olivier Gfeller, Syndic

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,

La Municipalité, comme face à un dépôt de proposition, ne prend pas position à ce stade-là. Nous prenons note qu'il y a un amendement et que l'intention de ce dernier est claire, c'est reconnu par ceux qui sont



MYRIAM DAFFLON

CONSULTANT
PROMOTEUR ÉCONOMIQUE

M +41 79 343 48 78
BLUEWORLD@BLUEWIN.CH

GLOBE 11
MANAGEMENT EVENTS & CONSULTING
ROUTE D'ANZÈRE 55
CH-1972 ANZÈRE (VS)



**GRAND
JEU GRATUIT
TIRAGE AU SORT
SAMEDI 22 JUIN
DÈS 21H**

**Gagnez-la,
et on vous expliquera tout !**

SCANNEZ &
PARTICIPEZ →



**CASINO BARRIÈRE
MONTREUX**

www.casinodemontreux.ch

ACCÈS EN SALLE DES JEUX RÉSERVÉ AUX PERSONNES MAJEURES ET NON-INTERDITES. PIÈCE D'IDENTITÉ OBLIGATOIRE.
GAINS, CADEAUX, BOISSONS À L'EXCEPTION DES SPIRITUEUX ET ALCOPOPS.
JOUER COMPORTE DES RISQUES: ENDETTEMENT, DÉPENDANCE. APPELEZ LA LIGNE SOS-JEU 0800 040 080 (GRATUIT ET ANONYME).

opposés et par ceux qui sont favorables à cet amendement. Ma précision portait sur la méthodologie à suivre, nous en avons parlé dans la première séance de commission, car nous avons eu une discussion à ce sujet et je voulais que le Conseil puisse prendre une décision en toute clarté et que chacun vote en fonction de son opinion quelle qu'elle soit.

M. Claude Pascal Gay (PLR)

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,

J'ai une question complémentaire à ce sujet, pour revenir sur le fond et les différentes démarches de la Municipalité concernant les mesures à prendre pour assainir les comptes. Je pense que cet amendement, dans un sens ou dans un autre, prend, déjà une position par rapport au futur et aux différentes mesures qui devraient être prises par la commune pour assainir ses comptes. C'est pour cette raison que je posais cette question, je pense que la Municipalité peut prendre position dans ce sens et de mon point de vue ne pas prendre position est presque inquiétant.

M. Olivier Gfeller, Syndic

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,

Je prends note de l'inquiétude de M. Gay, simplement nous avons présenté un budget, avec des propositions et pour ce qui est de cette question, je ne souhaite pas entrer en discussion pour savoir si ce genre d'investissement dans les abonnements entraînerait des économies ou des dépenses supplémentaires.

Il est clair que dans le budget cela entraîne des dépenses, pour les infrastructures et toutes sorte d'autres questions, certains débattront, mais la Municipalité ne se mêle pas au débat. Elle vous propose ce budget, en général elle encourage à voter le budget sans modification. Je me contente de vous dire que si l'amendement devait être accepté, la Municipalité ne demanderait pas une seconde démarche, car un amendement au budget qui est un préavis est suffisamment clair pour que la Municipalité mette en exécution, réalise le vœu qui a été exprimé par le Conseil, cela vaut pour toutes les propositions qui viendraient de quelque bord politique que ce soit.

M. Olivier Müller (PLR)

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,

Je suis étonné que l'abonnement qui est juste censé passer à CHF 360 puisse déclencher une modification de règlement, mais j'entends bien que vous allez modifier le règlement, cela veut dire que vous allez modifier uniquement ce point-là?

Car comme l'a dit M. Moyard, il y a plusieurs articles que nous devrions modifier dans ce règlement, il y a des habitants, comme ceux qui se trouvent aux Avants ou à Glion, qui ont plus de zone MOBILIS et ils sont prétérités, il y a de nouveaux abonnements qui existent. Cela aurait été intéressant, via une motion, de pouvoir discuter et faire des propositions.

Est-ce que vous allez juste venir devant le Conseil pour modifier uniquement la ligne

concernant les CHF 300 en CHF 360 ou il y aura une discussion plus large qui serait intéressante pour pouvoir cibler les subventions.

M. Olivier Gfeller, Syndic

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,

Je comprends parfaitement l'intervention de M. Müller quant à la suite, car effectivement nous pourrions revenir de plusieurs façons. Il est clair que la Municipalité reviendra devant le Conseil avec une proposition de règlement et à ce moment-là, le Conseil aura tout loisir de se prononcer sur le fait de vouloir simplement une augmentation linéaire de l'abonnement ou revenir en déclinant l'aide aux abonnements de plusieurs manières, comme cela a été exprimé par une partie de l'assemblée.

La parole n'est plus demandée, la discussion est close.

Amendement n° 1 de M. Gétaz

Augmentation de la ligne budgétaire du compte 180.3665 Subvention détenteurs abts de CHF 180'000, portant le montant actuel de CHF 909'000 à CHF 1'089'000.

VOTE l'amendement est accepté par 52 OUI, 33 NON et 3 ABSTENTIONS.

La parole n'est plus demandée, la discussion est close.

Chapitre 2 - Finances, pages 41 à 46
La discussion est ouverte. La parole n'est pas demandée. La discussion est close.

Chapitre 3 - Domaines et bâtiments, pages 47 à 62
La discussion est ouverte. La parole n'est pas demandée. La discussion est close.

Chapitre 4 - Travaux, pages 63 à 78
La discussion est ouverte. La parole n'est pas demandée. La discussion est close.

Chapitre 5 - Instruction publique et cultes, pages 79 à 84
La discussion est ouverte. La parole n'est pas demandée. La discussion est close.

Chapitre 6 - Police: pages 85 et 86
La discussion est ouverte. La parole n'est pas demandée. La discussion est close.

Chapitre 7 - Sécurité sociale, pages 87 à 92
La discussion est ouverte. La parole n'est pas demandée. La discussion est close.

Chapitre 8 - Services industriels, pages à 93 et 94
La discussion est ouverte. La parole n'est pas demandée. La discussion est close.

M. le Président

Ceci conclut la revue des chapitres principaux. Avant de passer au vote final, j'ouvre la discussion pour une dernière prise de parole des groupes. Je vous invite à intervenir si possible une seule fois par groupe et à ne pas rouvrir le débat.

M. Romain Pilloud (SOC)

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,

Nous avons eu une discussion sur un amendement, puis des interventions au début, moi je suis un peu inquiet qu'il y ait autant de gens qui, parce que le budget n'est pas parfait, souhaitent le refuser.

Nous avons eu plusieurs séances de commission, c'était l'opportunité de déposer des amendements sur des points qui vous déplaisaient, ils peuvent être acceptés ou refusés en fonction de leur nature et de l'orientation politique de la commission des finances ou des réponses municipales par rapport à ces amendements.

Mais il n'y a pas d'amendements qui ont été déposés pour aller dans le sens que vous souhaitez en disant que la commune devrait être plus prudente, moins dépenser. Au lieu d'essayer de corriger certains points qui posaient problèmes, vous choisissez de refuser un budget en bloc. Faire ce choix c'est dire à l'exécutif de cette commune qu'elle ne pourra engager que des dépenses indispensables à la bonne marche de l'administration, jusqu'à ce que nous puissions revoter un budget, pas avant le mois de janvier et cela aura des conséquences, en retardant des préavis, certains travaux qui ont été demandés (par certains bords politique de ce Conseil communal) et qui ont été approuvés par ce Conseil, le travail qui doit être fait pour le budget 2025, le travail pour analyser la situation des ressources humaines dans la commune, tout cela sera retardé si le budget est refusé et ce sont les citoyens et citoyennes, et les employés communaux qui en pâtiront. Je regrette vraiment que nous ne puissions pas débattre aujourd'hui sur des amendements et je vous invite à être raisonnables et surtout responsables. Si vous n'êtes pas d'accord avec tout, c'est ok, mais ne mettons pas en danger le budget d'une commune entière parce que globalement vous n'êtes pas très contents. Cela aurait mérité plus de sérieux à ce propos en séance de commission. Le groupe socialiste soutiendra le budget tel qu'amendé.

M. Olivier Müller (PLR)

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,

Je ne veux pas répondre trop longuement, nous avons expliqué dans la prise de position initiale, pour quelles raisons nous n'avons pas proposé d'amendements arbitraires çà et là. C'est parce qu'il faut de grandes coupes dans le budget et nous pensons que nous ne connaissons pas les besoins réels des services et c'est le travail de la Municipalité de maîtriser ces charges.

Les citoyennes et citoyens seraient peut-être embêtés durant les premiers mois, mais ce sont eux qui paient des impôts sur cette commune, je crois que c'est les défendre que de vouloir maîtriser les charges et que c'est un signal politique que nous donnons et que nous avons déjà donné l'année passée. Sur le fait que pendant un ou deux mois il y aurait des difficultés de fonctionnement, c'est notre séparation des pouvoirs et notre liberté de pouvoir refuser un budget si nous pensons qu'il n'est pas bon, nous l'avons fait l'année passée, pour presque les mêmes raisons nous le ferons cette année. Il y a des communes dans lesquelles le budget n'est pas approuvé, la COFIN doit se réunir, refaire des

séances d'urgence et c'est ce qui pourrait arriver, ce n'est pas réhibitoire pour une commune.

M. Nicolas Büchler (SOC)

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,

Je serai bref, je souhaite revenir sur les propos de M. Müller, président du groupe PLR, pour rappeler quelques faits. Je suis entré au Conseil communal de Montreux en 2016, ce n'était pas une majorité de gauche, et les budgets étaient proches du budget que nous allons voter ce soir. La majorité municipale était à droite avant que j'entre au Conseil. Mesdames les conseillères et Messieurs les conseillers communaux PLR vous pouvez tout de même, j'imagine, garder cela en tête. Votre bord politique n'a pas pris les mesures politiques nécessaires pour corriger la situation connue depuis longtemps lorsque vous étiez majoritaires. Vous ne pouvez pas aujourd'hui exiger que tout soit réglé en deux ans parce que le bord politique a changé. Aujourd'hui, vous êtes minoritaires, c'est un fait, les résultats des élections communales 2021 ont été claires. Demain peut-être, après-demain peut-être, un jour sûrement, vous redeviendrez majoritaires et vous nous appellerez à être responsables. J'en fais de même aujourd'hui.

La parole n'est plus demandée, la discussion est close.

Mme Laurence Sierro (PLR)

En conclusion, c'est à la majorité de ses membres que la commission des finances vous recommande Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs, de bien vouloir prendre les résolutions suivantes:

LE CONSEIL COMMUNAL DE MONTREUX

vu le préavis No 21/2023 de la Municipalité du 13 octobre 2023 au Conseil communal relatif au budget ordinaire pour 2024,

vu le rapport de la commission chargée d'examiner cette affaire,

DECIDE

1. d'approuver le budget communal ordinaire pour 2024 tel qu'amendé.

Le Conseil communal de Montreux accepte ces conclusions par 52 OUI, 30 NON et 6 ABSTENTIONS.

7.2 No 20/2023 relatif à l'octroi d'un crédit d'investissement de CHF 716'100.00 TTC au maximum pour le renouvellement de trois véhicules et d'une remorque, ainsi que pour l'acquisition d'un véhicule, d'un tricycle électrique avec remorque de collecte et pour l'installation de deux bornes électriques rapides pour le service des espaces publics et le service des domaines et bâtiments, sport. (Rapp. Mme Béatrice Tisserand).

M. le Président ouvre la discussion.

M. Fabrice Yerly (VER)

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,

Je voulais juste signaler que, en ayant fait le calcul, c'est 0,7 point d'impôt, sept dixièmes d'impôt, il s'agit du coût structurel pour Montreux concernant le remplacement incessant de véhicules au kilométrage et à l'âge souvent anormalement récents. Cela représente 7 millions de francs sur les 10 dernières années. Sans discuter de l'un ou l'autre véhicule du préavis, cela montre un problème récurrent avec le parc de véhicules à Montreux. Qui peut venir de deux causes distinctes : soit les modèles de véhicules ne correspondent pas au cahier des charges et ne tiennent pas le coup soit la maintenance préventive et/ou l'utilisation inadaptées, peuvent impliquer un vieillissement trop rapide.

Dans les deux cas, cela montre que la gestion du parc de véhicules à Montreux sur 10 ans a peut-être besoin de s'améliorer. Cette année, la Municipalité nous a présenté cette stratégie de la durabilité. Un document décrivant les principaux axes pour préparer notre commune aux défis à venir incluant notamment de préserver les ressources naturelles et favoriser les réparations, plutôt que de jeter. Lorsqu'un véhicule est effectivement en fin de vie, son remplacement par un véhicule performant, réparable, durable et ne fonctionnant, bien sûr, plus aux énergies fossiles, fera sens, cependant le nombre de ces préavis, restent la seule constante chaque année à environ CHF 700'000.-, sans que soit remise en question cette politique dispendieuse de remplacer à tout prix des véhicules pouvant être réparés. Refuser ce préavis c'est donner un signal à notre Municipalité pour qu'elle puisse mettre en pratique sa stratégie de durabilité de son parc de véhicule. Ce sera mon signal et je vous encourage à faire de même.

La parole n'est plus demandée, la discussion est close.

Mme Béatrice Tisserand (VER)

En conclusion, nous vous prions, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs, de bien vouloir prendre les résolutions suivantes:

LE CONSEIL COMMUNAL DE MONTREUX

vu le préavis No 20/2023 de la Municipalité du 5 octobre 2023 au Conseil communal, relatif à l'octroi d'un crédit d'investissement de CHF 716'100.00 TTC au maximum pour le renouvellement de trois véhicules et d'une remorque, ainsi que pour l'acquisition d'un véhicule, d'un tricycle électrique avec remorque de collecte et pour l'installation de deux bornes électriques rapides pour le service des espaces publics et le service des domaines et bâtiments, sport.

vu le rapport de la commission chargée d'examiner cette affaire,

DECIDE

1. d'autoriser la Municipalité à renouveler trois véhicules et une remorque, ainsi qu'à acquérir un véhicule, un tricycle

électrique avec remorque de collecte et à installer deux bornes électriques, comme décrits dans le présent préavis;

- de lui allouer à cet effet un crédit d'investissement de CHF 716'100.00 TTC au maximum;
- de couvrir tout ou partie de cette dépense par les fonds disponibles en trésorerie;
- d'autoriser la Municipalité à recourir, si nécessaire, à l'emprunt pour le solde à souscrire, aux meilleures conditions du marché
- de comptabiliser les dépenses d'investissement dans des comptes de bilan 9146;
- d'amortir les véhicules au rythme usuel par les comptes de fonctionnement 300.3313, 325.3313, 430.3313, 440.3313 des services concernés;
- d'autoriser la Municipalité à signer tous les actes en rapport avec cet objet.

Le Conseil communal de Montreux accepte ces conclusions par 69 OUI, 6 NON et 13 ABSTENTIONS.

7.3 Sur la prise en considération du postulat de M. Fabien Willemin et consorts «Déclarer l'urgence climatique». (Rapp. M. Nicolas Büchler).

M. le Président ouvre la discussion.

Mme Anne Saito (VER)

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,

Le groupe des Vert-e-s soutiendra à l'unanimité le postulat de notre collègue Fabien Willemin et nous vous invitons à en faire de même pour les raisons suivantes:

Premièrement, il est de notre responsabilité, en tant qu'élu-e-s, de montrer à la population de notre commune que nous reconnaissons l'urgence de la situation et que nous nous préoccuons de l'avenir de toutes et tous. Nous pensons tout particulièrement aux plus jeunes générations qui subissent et continueront à subir tout au long de leur vie les conséquences catastrophiques du dérèglement climatique.

De plus, déclarer l'urgence climatique permet de s'aligner avec les politiques de la Confédération, du Canton et de plusieurs autres communes vaudoises. Cela donnera une ligne de conduite à nos autorités pour entreprendre des actions concrètes qui soient à la hauteur des enjeux en cause.

Enfin, si nous voulons avoir une chance de survie – car c'est bien de la survie de la plupart des espèces vivantes dont nous parlons aujourd'hui – il nous faut unir nos forces tout de suite et travailler ensemble et à tous les niveaux pour relever les défis d'aujourd'hui et de demain. Un tel changement sociétal ne peut se faire sans décréter l'état d'urgence. Cela nous permettra de nous référer à une vision globale afin que nos actions soient concertées et prioritaires.



Le Clos des Sources

Hôtel*** & Spa

 *Alsace*



Au croisement de la Route des Vins et du Parc Naturel Régional des Ballons des Vosges, se découvre cette maison de charme alsacienne et familiale. L'atmosphère boisée du Spa de 1000m² et la cuisine gourmande et locavore de son restaurant viendront parfaire votre séjour bien-être.



Entre Strasbourg et Colmar
2 rue de Rodern
F-68590 Thannenkirch
France

Le Clos des Sources

Hôtel*** Spa Restaurant

 Hôtel & Spa Le Clos des Sources

 leclosdessources_officiel

www.leclosdessources.com

+33 (0)3.89.73.10.01

Loin du monde, proche de l'essentiel

Nous espérons ainsi avoir résumé ici de façon non exhaustive les principaux enjeux de ce postulat et nous vous invitons encore une fois à soutenir ce texte. Merci pour votre attention.

M. Simon Lepêtre (PLR)

Monsieur le président, Mesdames, Messieurs,

Le présent postulat nous propose de déclarer solennellement l'urgence climatique au niveau communal, permettez-moi d'exprimer ici des doutes sur l'utilité de cette proposition.

La question climatique est une question primordiale, globale et complexe à laquelle il convient d'apporter des réponses structurées, coordonnées et durables.

Il ne s'agit pas d'une crise passagère, sécuritaire ou sanitaire à laquelle on peut répondre par l'état d'urgence.

Il s'agit de transitions profondes de nos sociétés. Des évolutions qui ne datent pas d'aujourd'hui et qui ne se termineront pas demain.

Ces transformations nous devons les regarder en face, sans en éluder les difficultés et sans nous focaliser exclusivement sur elles.

Comme cela a été précisé, l'urgence climatique est déjà déclarée au niveau cantonal.

Le canton alloue des centaines de millions pour des mesures emblématiques dont la rénovation du Centre des Congrès de Montreux vient de bénéficier en obtenant 8,3 millions CHF pour l'optimisation de sa performance énergétique. Nous nous en réjouissons et remercions tous ceux qui contribuent à cette réalisation.

Le canton s'est engagé à réduire les émissions de CO₂, à accroître la résilience du territoire, à orienter les conditions-cadres vers une société bas carbone.

Nous estimons que la ville de Montreux doit s'inscrire dans ce cadre cantonal collectif et s'épargner une déclaration solennelle supplémentaire qui plus est sans actions concrètes associées.

Je tiens ici à saluer les efforts de la municipale en charge de ces questions qui œuvre pour transposer les grands principes qui sont bien faciles à déclarer en propositions concrètes qui sont particulièrement difficiles à arbitrer. Merci pour cet engagement.

Enfin, mettre une pression temporelle supplémentaire sur la Municipalité est contreproductif. Pour toutes ces raisons, je vous invite à refuser ce postulat qui ne propose rien de nouveau, rien de concret. Laissons le champ libre à la Municipalité pour agir conformément à ses engagements et à la stratégie collective du Plan climat vaudois.

Merci pour votre attention et merci pour votre refus de ce postulat.

M. Olivier Mark (PLR)

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,

Notre collègue M. Willemin nous prie de déclarer l'urgence climatique en estimant que nous ne sommes pas du tout à la hauteur des enjeux. Il évoque note inaction, en précisant qu'elle est criminelle, précisant que cette démarche est à mettre en relation avec la fin de l'humanité qui lui semble proche si nous n'adoptons pas son postulat. C'est ignorer les efforts qui ont été entrepris particulièrement au niveau communal.

Premièrement chers collègues, je dénonce ce discours fondamentalement outrancier, car notre société réagit aux appels des scientifiques, certes avec une inertie critiquable, mais avec un succès croissant surtout dans notre pays et en Europe. Affirmer le contraire est un mensonge.

Ensuite je remarque que ce postulat n'apporte pas l'ombre d'une solution, pas la trace d'un consensus, pas l'embryon d'une proposition. Simplement nous déclarons l'urgence climatique et nous rentrons à la maison l'esprit soulagé, ouf nous avons sauvé le monde ce soir.

Commençons peut-être à nous demander ce qui pourrait changer si nous adoptions cette résolution.

En effet la Municipalité et notre Conseil se préoccupent déjà de réduire l'impact environnemental des activités communales, notamment sur le climat. Ainsi nous acquérons des véhicules et des machines moins polluants, nous électrifions ce qui est possible, nous isolons les immeubles, nous adoptons des énergies renouvelables pour les chauffer, les climatiser, nous installons un chauffage à distance à large échelle, qui sera bientôt disponible, nous engageons du personnel pour la durabilité, même si notre groupe aurait préféré activer des connaissances disponibles sur le marché à cet effet. Bref nous nous activerons chacun à notre manière dans tous les domaines possibles pour réduire l'impact des activités municipales sur le climat, dans le cadre d'une gestion correcte des deniers publics. Alors qu'est ce qui pourrait bien changer si nous adoptions maintenant l'urgence climatique réclamée par notre collègue? En clair nous pourrions renoncer de manière légitime à presque tout projet quel qu'il soit, en évoquant le seul et unique critère climatique, car toute forme d'activité produit plus ou moins de CO₂. Acquérir de nouveaux équipements dans les services pour alléger le travail, que ce soit dans nos forêts ou pour notre voirie, tout cela pourrait être remis en cause. C'est bien ce qui est arrivé tout à l'heure, on nous demande de ne pas renouveler les véhicules, parce que cela a un impact sur le climat. Soutenir un festival de Jazz en été, avec toute la consommation et les déplacements que cela implique, cela sera contesté aussi car le climat sera prioritaire. Voter un projet à caractère social, alors que nous pourrions utiliser cet argent public pour réduire davantage notre consommation d'énergies fossiles, ce sera remis à plus tard, l'urgence climatique faisant loi.

Ce n'est pas le pire, nous pourrions ajouter d'autres excès, comme la désobéissance civile, si c'est pour le climat, il y a urgence, laissons faire quels que soient les dégâts. Non Monsieur Willemin, après mûre réflexion nous ne voulons pas déclarer l'urgence cli-

matique, la situation est telle qu'il faut agir vite, certes, mais de manière coordonnée, réfléchie et sur la durée surtout. Si nous grillons toutes nos cartouches budgétaires maintenant, nous ne tiendrons pas sur la durée et nous ne pourrions pas assurer le développement durable auquel nous aspirons tous ici. L'urgence est la pire ennemie de la durabilité, j'en suis sincèrement convaincu. C'est valable pour l'économie, comme pour l'écologie, il y a des gens qui ont de la peine à boucler leurs fins de mois dans le ce pays et dans cette commune, ignorer leurs besoins pour donner toutes priorités à l'action climatique ce n'est pas démocratique. C'est de manière responsable que je vous dis NON, Monsieur Willemin, agissons pour le climat immédiatement, poursuivons ce qui a été entrepris avec davantage de détermination encore, mais sur une voie durable, c'est la seule voie qui soit praticable pour tous.

Je vous enjoins à refuser ce postulat, qui n'est pas seulement superfétatoire, mais potentiellement dommageable pour la démocratie.

Mme Claudia Hischenhuber (VER)

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Municipaux, chers collègues,

On peut se demander, si un postulat très général fait du sens, on peut discuter en long et en large sur la signification exacte de l'expression «urgence climatique».

Mais il y a pour moi une responsabilité de la part du Conseil Communal d'encourager notre exécutif à user de toutes ses compétences pour combattre la crise climatique. Il faut renoncer au discours que ce postulat ne va pas changer grand-chose, il est inutile etc. Et c'est tout bonnement choquant de lire dans le rapport de commission des arguments climatosceptiques de la pire sorte.

Comment peut-on, en 2023 encore, sortir des arguments du style : la contribution de la Suisse aux émissions de CO₂ est de seulement 0.1 %? Il est évident qu'en Suisse, nous importons et consommons bien au-dessus de la moyenne mondiale, et notre véritable contribution aux émissions de CO₂ est de 14 tonnes par habitant et année contre la moyenne mondiale de 6t par habitant et année. Donc notre impact n'est pas négligeable! Et ce n'est pas fini, on met même en doute que l'être humain est à l'origine du réchauffement climatique: ah, ces vilains scientifiques gauchistes qui nous prédisent des catastrophes!

On a même osé sortir la mort annoncée des forêts pour démontrer les soi-disant erreurs de la science : Non, la mort des forêts a été freinée voire stoppée, justement parce qu'on a lutté efficacement contre la pollution de l'air, les pluies acides, les monocultures etc. On a évité la catastrophe en prenant des mesures basées sur les analyses scientifiques et on doit faire de même pour la crise climatique!

Et pour ceux qui pensent que le postulat est un coup politique: oui, nous ne faisons pas du tricot ici, nous essayons de faire de la politique et nous voulons donner des signaux forts afin que notre Municipalité puisse se donner les moyens d'agir au niveau commu-

nal et - plus généralement - pour bien vivre à Montreux! Merci de votre attention.

M. Michel Posternak (PLR)

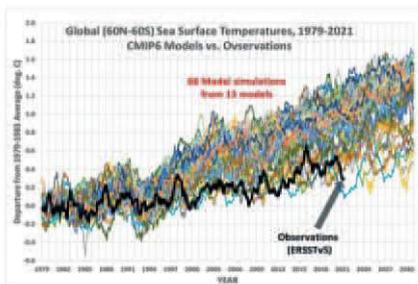
Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs et chers collègues,

Je n'adhère pas au slogan populiste d'une «urgence climatique». Je parlerai ici en tant que scientifique, et ancien enseignant à l'EPFL. S'il est vrai que personne, à commencer par votre serviteur, ne met en doute l'existence du réchauffement climatique, les avis diffèrent quant à la question de son évolution et de son extrapolation dans le futur, et par conséquent du caractère d'urgence qui lui est associé. Parler de la fin de l'humanité dans un ou deux siècles, ou de la mort à venir de nos enfants et petits-enfants, ressort d'un scénario- catastrophe totalement fantaisiste. Je refuse de souscrire à l'affirmation qu'une évolution désastreuse du réchauffement climatique serait d'ores et déjà inscrite dans le marbre.

Je vais vous donner deux justifications à cette opinion.

La première se réfère à un événement des années 1980, à savoir la saga de «la mort des forêts». En 1985, on s'était inquiété d'une certaine dégradation de l'état de nos forêts. A l'instigation des écologistes de l'époque, un débat avait été mené sur la scène politique, jusqu'aux Chambres fédérales. Les écologistes d'alors avaient laissé entendre avec insistance que nos forêts de montagne seraient entièrement détruites en moins de cinq ans. 40 ans plus tard, force est de constater que nos forêts vont très bien, et que ces prévisions alarmistes étaient inexactes, étant basées sur des informations fallacieuses. On devrait se souvenir d'un tel événement en abordant la problématique qui nous occupe aujourd'hui.

Ma deuxième justification est de nature plus technique.



Sur ce graphique, vous voyez le changement de la température moyenne des océans en fonction des années, par rapport à sa valeur mesurée en 1979. En noir, vous avez les résultats des mesures, tandis que les spaghetti de couleur sont les résultats d'un grand nombre de simulations, provenant de toute une série de modèles élaborés dans plusieurs instituts de recherche renommés. Ce que vous pouvez constater ici, c'est que les résultats des simulations divergent de plus en plus à mesure qu'on les extrapole dans le temps, donnant lieu à une grande incertitude en 2030. A l'évidence, ces différents modèles

ne fournissent pas de résultats concordants sur le long terme. En cause, la complexité extrêmement élevée du système qu'elles sont censées décrire. Il ne fait pas de doute que la température globale augmente avec le temps, nous sommes bien d'accord, mais rien ne permet de conclure avec certitude quelle valeur elle atteindra dans 50 ou 100 ans. Il est donc très présomptueux aujourd'hui de prédire une catastrophe pour l'avenir.

Finalement, il est bon de rappeler que la contribution de la Suisse au dégagement mondial de gaz à effet de serre est négligeable. C'est donc en priorité aux grands pays pollueurs qu'il faut s'adresser pour agir de manière adéquate, et certainement pas à la Commune de Montreux, qui, comme indiqué dans le rapport, prend déjà d'excellentes dispositions.

Pour résumer ma position, les outils dont nous disposons à l'heure actuelle ne sont pas capables de modéliser sur le long terme, et de manière fiable, l'évolution d'un système aussi complexe que le climat terrestre. Selon moi, le scénario-catastrophe prédit par M. Willemin n'est donc ni crédible, ni d'actualité. Il nous faut en priorité faire confiance à la Municipalité, qui a déjà pris, et continuera de prendre des mesures raisonnables et adaptées à l'évolution du climat. Je vous invite donc, Mesdames et Messieurs, à refuser la prise en considération de ce postulat. Je vous remercie de votre attention.

M. Fabien Willemin (DA)

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,

Je ne vais pas épiloguer pendant des heures sur le «*je ne suis pas climatocseptique, mais le consensus scientifique ce n'est pas ça, moi je suis scientifique*» si Monsieur Posternak pense que le consensus scientifique se trompe, je l'invite à faire des publications et à se battre sur le terrain de la science. Quand les scientifiques viendront vers nous en nous disant «*ah mais en fait nous nous sommes trompés, nous ne pouvions pas prédire les 50 dernières années de succès prédictif sur le réchauffement climatique, ben en fait c'était de la merde et pour l'avenir on ne sait pas ce qui va arriver*» là nous en discuterons, mais actuellement ce n'est pas le cas et tant que ce ne sera pas le cas, nous continuerons d'essayer d'agir avec les outils que nous avons. Ensuite, je passerai aussi sur le fait que ce postulat est inutile et aussi la chose la plus dangereuse que nous n'avons jamais vue ces 10 dernières années et que c'est la fin de la démocratie. Je veux juste rappeler les faits et remettre la mesure, ce postulat est là pour soutenir l'effort qui doit être fait, que tout le monde doit faire. Qui doit être fait au niveau de la Confédération, au niveau du Canton et au niveau des communes. La majorité des gens sont d'accord pour dire que nous allons dans le mur, les scientifiques disent que les mesures actuelles ne sont pas suffisantes, qu'il y a certes du progrès, mais que nous n'allons pas assez vite et que si nous continuons à ne pas aller assez vite, les prédictions qu'ils nous annoncent vont se réaliser et ce postulat a comme but de montrer qu'il y a un réel soutien à l'accélération des mesures de préservation du climat.

M. Olivier Raduljica (SOC)

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,

Monsieur Posternak, je vous rassure, nous faisons confiance à notre Municipalité qui s'engage depuis plusieurs années pour contrer les effets du réchauffement climatique. Nous étions une des premières Communes vaudoise à obtenir le Label Energie Gold ou à engager un délégué à l'énergie. Les groupes de travail lancé par la Municipalité pour la mise en place de soutien pour la rénovation des bâtiments, un plan de rénovation ou de lutte contre les îlots de chaleur.

Or, à la lecture du rapport et suite à votre intervention, je me déssole de certains commentaires climatocseptiques ou «*Nous ferons quand les autres feront*». En effet, une très large majorité de la communauté scientifique s'accorde sur cette urgence climatique. Les rapports du GIEC, le groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat, qui sont eux de vrais climatologues, sont édifiants. Si nous voulons limiter le réchauffement climatique tout le monde doit agir à son niveau.

Monsieur Mark demandait ce que cela allait changer de prendre en considération ce postulat et donnait des exemples de priorisations farfelues. Pour reprendre quelques éléments du rapport, déclarer l'urgence climatique c'est donner une vision. C'est un acte symbolique qui pourra unir le politique et la population. Chaque niveau doit prendre ses responsabilités, confédération, cantons et communes.

De plus, c'est le plan climat, demandé dans ce postulat, qui doit nous unir pour voter sa prise en considération. Ce plan climat est très important pour notre commune. Nous devons nous doter d'un échéancier et de priorités dans des mesures concrètes pour faciliter la mise en œuvre de la stratégie de durabilité de la Municipalité.

Vous l'aurez compris, le groupe socialiste soutiendra la prise en considération de ce postulat et vous invite à faire de même. Merci pour votre attention

Mme Kyon Won Schärer (DA)

Mesdames et Messieurs les conseillères et conseillers,

Le réchauffement climatique menace gravement les conditions d'habitabilité de notre planète. Notre commune ne sera pas épargnée. En ratifiant les Accords de Paris, la Suisse s'est engagée à réduire d'ici 2030 ses émissions de gaz à effets de serre de moitié par rapport au niveau de 1990 et vise la neutralité carbone pour 2050. Cela veut dire réduire massivement nos émissions et tout de suite parce que 2030-2050, c'est demain.

Pour parvenir à réduire massivement nos émissions de gaz à effet de serre, nous devons tous et toutes faire des efforts. Il va de soi que des efforts individuels ne suffiront pas. Il faut des changements de comportements à grande échelle (notamment dans la mobilité), en commençant par les communes.

Si vous acceptez ce postulat, vous montrez que Montreux reconnaît la gravité du réchauffement climatique et l'urgence à combattre ce problème. Vous donnez un signal fort et clair à la population, en montrant que vous êtes résolus à faire tout ce qui est en votre pouvoir pour le combattre.

En tant que politiciennes et politiciens, conseillères communales et conseillers communaux, nous avons une grande responsabilité envers la population et plus particulièrement envers nos enfants. C'est à nous qu'il incombe de favoriser ces changements à grande échelle.

M. Emmanuel Gétaz (ML)

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,

Une majorité de Montreux Libre rejettera le postulat, je fais partie de la minorité et je voulais amener trois courtes réflexions:

- 1 Je pense que M. Lepêtre et M. Mark ont eu raison de rappeler les mesures qui sont déjà prises, comme par exemple sur le plan cantonal, avec des effets sur la commune grâce à ce soutien pour l'isolation et l'efficacité énergétique du Centre des Congrès. De plus M. Mark a aussi rappelé un certain nombre de mesures assez considérables que prend la commune.
- 2 La question de l'urgence dans le domaine du climat, ne peut pas être comparée aux mesures d'urgence prises par exemple dans le cadre du COVID. Aujourd'hui, il me semble que le message principal que propose M. Willemin (parce que pour le reste le postulat est pour une prise de résolutions générales) est un message à la population. C'est-à-dire que nous, le législatif de cette commune, aussi petite soit-elle, aussi infinitésimale soit le résultat de nos actions par rapport à l'ensemble des pays, nous avons une responsabilité et cette responsabilité il faut que nous la partagions.
- 3 Si nous votons cette urgence climatique, les gens de la commune vont comprendre que nous avons pris conscience, que nous avons mis deux mots sur un problème qui ne va pas du tout disparaître, contrairement aux propos complètement délirants de M. Posternak. Pour moi c'est simplement un message à la population et cette manière de prendre acte de quelque chose qui va préoccuper toutes les générations à venir, que de voter ce postulat, qui pour le reste ne va absolument pas remettre en cause la démocratie. Je souhaite rappeler que la première ville en Suisse qui a déclaré l'urgence climatique est la ville de Bâle et vous pouvez vous renseigner, la ville de Bâle se porte très bien sur le plan démocratique. Par contre, grâce à cette prise de conscience, elle a mis en place de manière systématique, des mesures pour analyser toutes les décisions en essayant à chaque fois d'aller dans le sens de la lutte contre le réchauffement climatique, la préservation du climat.

Mme Anne Saito (VER)

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,

Je ne souhaite pas revenir sur tous les aspects techniques ou scientifiques qui ont été évoqués. J'étais membre de cette commission, il est vrai que Mme Gote nous a parlé très clairement, pour moi il est évident que ce postulat vise à donner une vision holistique et concertée à des actions que la Municipalité entreprend déjà en partie. Il est temps, à l'heure actuelle, que nous nous concertions, que nous nous rallions les uns avec les autres, il faut changer de paradigme, nous ne sommes pas dans une réalité noire ou blanche, mais nous devons tous œuvrer dans le même sens pour corriger les difficultés climatiques auxquelles nous sommes confrontés. Je souhaite aussi dire qu'il faut encourager les jeunes, j'ai parlé avec des jeunes de notre commune, qui sont un peu étonnés que nous n'ayons pas déclaré l'urgence climatique. Il ne s'agit pas d'attaquer la démocratie ou de paniquer, mais de prendre des initiatives qui ne sont pas toutes restrictives.

Comme dernier point, la durabilité ce n'est pas jouer l'être humain contre l'économie, la santé contre la politique, etc. c'est justement prendre des mesures concertées dans tous les domaines de la vie. Encore une fois, je vous invite à soutenir ce postulat.

M. Vincent Haldi (ML)

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,

Je n'alimenterai pas encore les discussions sur le fond, je crois que les opinions sont largement faites à l'heure actuelle, telles qu'elles ont été faites en commission. Je crois qu'il s'agit plus d'opinion d'ordre idéologiques, voir religieuses, je reviendrai juste sur les propos de M. Gétaz lorsqu'il déclare qu'il représente la minorité de Montreux Libre, c'est un euphémisme, puisqu'il sera le seul à soutenir ce postulat.

Je voudrais simplement, comme l'a dit monsieur le postulant, préciser que sa démarche est purement symbolique et que quand nous évoquons le fait que nous allons donner un signal à la population, moi j'estime que la population montreuusienne a donné un signal à ce Conseil en élisant l'exécutif actuel dont l'urgence climatique faisait partie des professions de foi électorales. En commission, j'ai été personnellement convaincu de l'engagement de la Municipalité dans le domaine du réchauffement climatique, de la durabilité et dans des éléments qui sont réels et concrets et qui ne feront qu'appliquer des mesures fédérales et cantonales. Cette démarche, à mes yeux et à ceux de Montreux Libre, n'a qu'une finalité, c'est un symbole de récupération politique.

M. Jean-Marc Forclaz (PLR)

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,

J'ai entendu le terme de climatosceptique, je souhaite préciser que, dans le cadre du PLR, il n'y a pas de climatosceptique et en ce qui me concerne, je préciserai encore que cela fait plus de 45 ans que je suis convaincu que l'énergie fossile, en l'occurrence le pétrole, est trop bon marché. Je l'ai expliqué sur la base de quelques exemples à bien des amis, je le raconterai volontiers à d'autres conseillers communaux et je vous annonce ce soir

que je ferai l'effort, lors de prochains conseils communaux, pour vous donner des exemples concrets de mesures extrêmement simples, que nous pourrions appliquer et sur lesquelles nous pourrions avoir une réflexion pour faire des économies substantielles en matière d'énergie. Souvent, en prenant des décisions, nous ne prenons pas ce genre de choses en compte, nous sommes pris par la passion, nous prenons des décisions sans toujours réfléchir à tous les aspects énergétiques. Je vous donnerai quelques exemples qui pourront peut-être vous surprendre au niveau du gaspillage énergétique caché.

Je vous remercie pour votre attention.

M. Olivier Müller (PLR)

Monsieur le Président, Mesdames les conseillères communales, Messieurs les conseillers communaux,

En ce jour de clôture de la COP28 de Dubaï ou un accord « historique » pour sortir des énergies fossiles vient d'être signé, notre modeste conseil va voter lui sur la nécessité de déclarer l'urgence climatique, que le canton a déjà déclaré en mars 2019.

Beaucoup de choses viennent d'être dites sur le changement climatique et l'on constate que la vision sur l'avenir du monde semble être bien différente selon la sensibilité - politique ou pas - de chacun.

Je me permets d'ouvrir une parenthèse: Il y a pour moi une incohérence entre le fait que M. Willemin propose de déclarer l'urgence climatique alors qu'il avait lui-même pris la parole pour combattre le postulat que j'avais déposé pour utiliser du béton plus durable à chaque fois que c'était possible. Cela n'a aucun sens et, heureusement pour le climat, que 80 % de ce Conseil avait accepté ma proposition, 6 conseillères et conseillers de DA et des Verts l'avaient refusé. Je referme la parenthèse.

S'il est sans doute correct d'affirmer que, par le passé, la sensibilité environnementale était inégale parmi les partis politiques, aujourd'hui, le constat est tout autre. Tous les partis politiques ont pris conscience de la problématique et chaque parti fait des propositions dans ce domaine. On en arrive même, si on prend l'exemple des parcs solaires alpins en Valais, à ce que des mesures efficaces de transition énergétiques proposées par la droite soient combattues par la gauche. L'urgence semble parfois bien relative dans ce cas!

Si on pouvait admettre une inaction politique par le passé, rependre cet argument d'inaction politique exprimé dans le postulat n'est plus correct aujourd'hui. L'action politique est très forte, il suffit de suivre les décisions fédérales, cantonales et même communales de ces derniers mois ou années, pour s'en rendre compte. Il y a plein d'exemples concrets, je n'en citerai qu'un seul: la future loi sur l'énergie qui sera votée au Grand Conseil. Cette loi est ambitieuse et démontre une volonté politique forte qui concernera toutes les communes de ce canton, Montreux y compris. Et ce n'est absolument pas la volonté politique qui freinera un assainissement énergétique urgent des bâtiments ou la pose urgente de panneaux solaires, mais bel

LOCATION DE BATEAU AVEC PILOTE - BOAT RENTAL WITH DRIVER

OFFREZ OU OFFREZ-VOUS UN BON CADEAU!



ANNIVERSAIRE – FIANÇAILLES – MARIAGE – MÉRITE ENTREPRISE – NOËL – PÂQUES – JAZZ – DIVERS

SPECIMEN

Bon Cadeau
valeur

Fr. 360.–

Pour une croisière de 1h30 avec
apéritif de 1 à 6 personnes offert

SPECIMEN

Bon Cadeau
valeur

Fr. 460.–

Pour une croisière de 1h30 avec filets de perches
du Léman dans un restaurant pour 2 personnes
(boissons non-comprises)

SPECIMEN

Bon Cadeau
valeur

Fr. 400.–

Pour une croisière de 2 heures de 2 à 6 personnes
avec plateau de saumon et apéritif

SPECIMEN

Bon Cadeau
valeur

Fr. 600.–

Pour une croisière de rêve de 3h00
de 1 à 6 personnes

SPECIMEN

Bon Cadeau
valeur

Fr. 400.–

Pour une sortie pêche aux brochets (4 h 00),
1 à 3 personnes

SPECIMEN

Bon Cadeau
valeur

Fr. 1200.–

Pour une croisière spéciale de 4h30
avec restaurant à découvrir pour 4 personnes
(boissons non-comprises)

Comment procéder: 1. Versez la somme correspondante sur le compte IBAN CH29 0900 0000 1800 9011 5 - 2. Laissez vos noms, prénoms, et numéros de téléphones par e-mail à l'adresse: babord-tribord@bluewin.ch - 3. Nous nous chargeons de la suite en vous contactant.

RENSEIGNEMENTS ET RÉSERVATION PAR TÉLÉPHONE AU +41 79 210 59 49 OU PAR MAIL: babord-tribord@bluewin.ch



et bien le manque de main d'œuvre qualifiée, les délais de fabrication et les délais de fourniture des matériaux et équipements. La première urgence, c'est avant tout celle de former les métiers liés à la transition énergétique.

Sortir des énergies fossiles et utiliser les solutions technologiques qui existent déjà, c'est d'ailleurs le message incitatif et non catastrophiste du GIEC dans son dernier rapport adopté lors de la conférence à Interlaken en mars 2023.

Accepter ce postulat, c'est laisser croire - à tort - que l'on peut instaurer institutionnellement une urgence climatique au niveau communal, et c'est aussi courir le risque de voir apparaître des décisions communales socialement et économiquement peu acceptables pour notre population, comme l'a laissé entendre Mme Saito dans sa première intervention.

Accepter ce postulat, c'est politiser le changement climatique, au risque certain d'agacer une partie de la population et donc d'aller à l'encontre du but recherché.

Accepter ce postulat, dans la première commune du canton à avoir reçu le label Cité de l'énergie GOLD, c'est finalement désavouer le travail exemplaire passé et présent - et qui va continuer - de notre Municipalité. La Municipalité n'a absolument pas besoin de ce postulat pour avancer, elle le fait déjà, il est donc inutile.

Pour tout ce qui vient d'être dit, le groupe PLR, à l'unanimité, ne soutiendra pas la prise en considération de ce postulat.

M. Florian Manzini (VER)

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,

Je me sens obligé de prendre la parole en tant que benjamin du Conseil, cela fait aujourd'hui presque 3 ans jour pour jour que j'ai rejoint cette assemblée et si je l'ai rejointe pour siéger parmi vous, c'est motivé par une peur. M. Mark a dit que si nous acceptions ce postulat, nous rentrerions peut-être soulagés, je tiens à le dire, quel que soit l'issue du vote, je ne rentrerai pas chez moi soulagé.

Le changement climatique fait partie de mon quotidien, j'y pense tous les jours et on peut voir les effets concrets de ce changement en tournant notre regard dehors.

Je pense que le terme d'urgence climatique est utile pour déclencher une peur chez les gens et mettre en action, tant qu'il n'y a pas de peur, la population continuera à ne rien faire et à faire la stratégie de l'autruche. J'ai pu entendre, tout à l'heure, des propos que je ne peux pas laisser passer par rapport à ce que M. Posternak a dit, je suis moi-même étudiant à l'EPFL et je suis content de ne pas l'avoir eu comme professeur, parce que ma collègue Mme Hischenhuber est venue avec des arguments concernant les forêts et M. Posternak a lu sa déclaration comme s'il n'avait rien entendu. La science évolue, le consensus scientifique est très clair aujourd'hui et c'est faire un déni de science que de se revendiquer scientifique comme il l'a fait et ensuite dire de pareils mensonges

devant nous, je trouve que c'est un manque de respect grossier à ma génération, à la génération des jeunes qui va subir les effets du réchauffement climatique. Je pense sincèrement que je ne pourrai pas, comme la plupart d'entre vous, passer mes jours tranquillement dans une maison de retraite chauffée et climatisée, non, la société va changer bien avant et les conséquences vont véritablement être désastreuses. Je pense que nous nous devons d'envoyer un signal très clair à nos concitoyennes et concitoyens et nous sommes réellement dans une urgence, une urgence absolue. C'est peut-être la dernière urgence de l'humanité, avant sa fin. Je pense que je vais m'arrêter là, mais cela me tenait à cœur et je le répète encore une fois, quelle que soit l'issue de ce vote, je ne rentrerai pas soulagé chez moi.

Le combat continuera et je continuerai à me battre pour que cette question soit prise très clairement au sérieux et que notre société puisse enfin, je l'espère dans un futur plus ou moins proche, prendre ces questions à bras le corps et se battre pour notre survie.

Mme Anna Krenger (DA)

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,

Merci pour les propos qui viennent d'être tenus.

Je voulais juste vous rappeler la définition de climatosceptique: «se dit d'une personne qui nie ou minimise l'origine anthropique du réchauffement climatique, voire le réchauffement lui-même» donc oui ce soir, il y a eu des propos climatosceptiques.

M. Quentin Talon (DA)

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,

J'aimerais juste apporter une précision, le canton a bien un plan climat, d'après ce dernier il devrait réduire de 50 % les émissions cantonales d'ici 2030, or d'après une étude de l'EPFL, celui-ci ne permettrait de diminuer que de 8 % des émissions de CO₂. Ici nous demandons qu'il y ait un plan que nous puissions, nous la commune et ses habitants avoir une vision. Si vous planifiez d'avoir des résultats à 10 ans quand vous avez 15 ans par exemple, vous planifiez un plan de carrière, des études, un travail. Ici la tâche est ardue, nous devons prévoir nos actions pour arriver à nos fins.

Le postulat demande que la Municipalité établisse un plan climat couvrant tous les secteurs, permettant de diminuer l'impact climatique de Montreux et implique dans un effort commun la commune et la population montreu-sienne.

M. Michel Posternak (PLR)

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,

Je voulais juste préciser à ma préopinante, que je ne suis pas climatosceptique étant donné que j'ai dit de manière extrêmement claire que je croyais au réchauffement climatique, c'est une évidence, n'im-

porte quel scientifique le constate tous les jours, je ne suis pas climatosceptique sur ce plan-là. Je prétends que l'évolution du climat sur le long terme n'a aucun rapport avec le fait que nous puissions reconnaître que la température mondiale, globale augmente. Je ne suis pas climatosceptique, je l'ai dit clairement et je n'ai jamais nié l'origine anthropique du réchauffement climatique ou alors madame, il faudra m'expliquer à quelle partie de mon intervention j'ai fait allusion au côté anthropique de la dimension du réchauffement climatique, car je ne l'ai pas fait.

Mme Claudia Hischenhuber (VER)

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,

Je souhaite répondre à la composante anthropique. Les rapports de commission sont confidentiels, je ne sais pas quel membre de la commission a tenu ce propos, mais c'était clairement marqué que nous avons nié la composante anthropique.

La parole n'est plus demandée, la discussion est close.

M. Nicolas Büchler (SOC)

En conclusion, c'est par 5 voix pour et 5 voix contre que ce postulat est accepté, par la voix prépondérante du président de commission.

Le résultat du vote est de 42 OUI, 42 NON et 4 ABSTENTIONS. M. le Président tranche en votant NON. Le Conseil communal de Montreux refuse la prise en considération du postulat.

7.4 Sur la prise en considération du postulat de M. Nicolas Büchler «Valoriser et préserver nos sentiers et nos paysages des hauts de la Commune». (Rapp. M. Simon Lepêtre).

M. le Président ouvre la discussion.

M. Nicolas Büchler (SOC)

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,

Merci aux membres de la commission qui ont traité ce postulat et merci pour les discussions qui ont pu avoir lieu dans ce cadre-là. Cela a été un cadre particulièrement agréable et je tiens à le souligner et à le relever.

Cela a quand même mis en avant un constat relativement clair sur un certain manque d'infrastructures, d'organisations, de transports à mobilité douce pour l'accès dans les hauts de notre commune, notamment en période touristique, qu'elle soit estivale ou hivernale.

Evidemment que ce manque d'infrastructures ou d'organisation a un impact clair sur notre qualité d'accueil, je crois que le constat a été partagé en commission. Il a un impact sur la qualité d'accueil des touristes, mais évidemment aussi sur la qualité de vie de nos concitoyennes et concitoyens. Dans ce sens-là j'ai apprécié les engagements et le travail qui nous a été transmis par les deux représentants de la Municipalité que je remercie. Ils tentent d'agir à leur niveau respectif, on le

voit, j'espère néanmoins que nous pourrons, à terme, voir des résultats concrets pour la qualité d'accueil des visiteurs, des promeneurs, des sportifs, mais aussi pour les habitantes et habitants des hauts de notre commune, dans ce sens-là, je vous remercie d'avance pour votre soutien et vous remercie pour votre attention.

Mme Susanne Lauber Fürst (ML)

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,

Montreux Libre soutiendra à l'unanimité ce postulat, je tiens à souligner, en tant que membre de cette commission que ce postulat a été très bien préparé par le postulant et je l'en félicite.

Les seuls soucis que nous avons évoqués, dans notre séance de préparation, c'est le fait que les VTT utilisent vraiment de façon plus intensive les chemins pédestres et que nous tenons beaucoup à ce que les piétons soient favorisés sur ces chemins et que les chemins utilisés par les VTT soient contrôlés et préservés de façon plus active.

La parole n'est plus demandée, la discussion est close.

M. Simon Lepêtre (PLR)

La commission vous invite à prendre en considération le postulat de M. Nicolas Büchler «Valoriser et préserver nos sentiers et nos paysages des hauts de la Commune».

Le Conseil communal de Montreux accepte la prise en considération du postulat par 84 OUI, 0 NON, 4 ABSTENTIONS.

7.5 No 22/2023 relatif au budget 2024 du Fonds culturel Riviera. (Rapp. M. Philippe Morier-Genoud).

M. le Président ouvre la discussion. La parole n'est pas demandée, la discussion est close.

M. Philippe Morier-Genoud (SOC)

En conclusion de ce qui précède, c'est à l'unanimité que la Commission intercommunale de gestion du Fonds culturel Riviera vous propose, Mesdames et Messieurs les Présidentes et Présidents, Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers: D'adopter le budget 2024 du Fonds culturel Riviera.

Le Conseil communal de Montreux accepte ces conclusions par 80 OUI, 0 NON et 2 ABSTENTIONS.

7.6 No 23/2023 relatif au budget 2024 de la Communauté Intercommunale d'Équipements du Haut-Léman (CIEHL). (Rapp. M. Yanick Hess).

M. le Président ouvre la discussion.

M. Emmanuel Gétaz (ML)

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,

J'ai une question à la Municipalité, au représentant de la commune dans ce fonds. Ce

fonds existe depuis très longtemps, nous savons qu'il est capé à 3,5 millions, c'est-à-dire que nous ne pouvons pas collecter plus de 3,5 millions avec ce fonds, sans les dépenser. Or nous voyons bien que les équipements qui peuvent être soutenus par ce fonds, les équipements qui ont un impact intercommunal, coûtent de plus en plus cher. Nous connaissons l'exemple du Centre de Congrès, mais nous voyons aussi dans le rapport qu'il y a d'autres exemples de structures qui vont coûter des dizaines de millions et je me demande s'il ne serait pas temps de proposer que ce plafond de 3,5 millions soit réhaussé. En collectant le même montant par habitant chaque année, nous pourrions théoriser plus que 3,5 millions, peut-être 5 ou 10 millions, s'il n'y a pas de grandes dépenses pendant un certain nombre d'années, et par la suite s'il y en a une grande, cela nous permettrait d'avoir, de manière collective, entre les communes, une plus grande latitude et un plus grand apport pour aider des communes à faire face à de grands investissements. Je ne sais pas si M. Hess ou la Municipalité peut donner une réponse.

M. Yanick Hess (PLR)

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,

Je pense que la Municipalité complètera si besoin, toujours est-il que ce fonds est géré par un règlement intercommunal, ce sont les syndicats qui siègent dans la CIEHL, si nous voulions augmenter le fonds de 3,5 millions, il faudrait que les 9 communes du district l'acceptent. Pour l'histoire, comme l'avait demandé une fois Montreux, que l'on augmente la participation, cela avait été refusé par les petites communes, si pour nous 5.- ne représente pas une grosse somme, pour d'autres communes c'est un montant important.

M. Fabrice Yerly (VER)

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,

Un point dans ce rapport, sur lequel plusieurs d'entre nous ont sursauté, indique ce qui suit: «L'idée de départ est que la commune de Montreux construise l'infrastructure et que l'Association Sécurité Riviera (ASR) en soit la locataire. Si l'ASR souhaite en être propriétaire, elle devra changer ses statuts et trouver le financement nécessaire. En l'état actuel, la décision n'a pas été prise.».

Notre Conseil communal d'octobre 2023 a reçu une réponse municipale à mon interpellation sur le projet de maison de la sécurité, cette réponse stipule que: «Ainsi, la Municipalité de Montreux a clairement expliqué qu'elle ne porterait pas l'investissement de ce projet et qu'il appartient à l'ASR de proposer un financement équitable entre toutes les communes et les entités cantonales concernées, par exemple l'ECA.

Un changement des statuts de l'ASR sera donc nécessaire, le cas échéant.»

Parmi les 6 questions qui figuraient dans mon interpellation, la réponse à la question du financement de ce projet par la commune de Montreux est celle qui me semblait la plus claire, je suis un peu surpris que l'information

n'ait pas circulé au sein de la CIEHL, il s'agit peut-être d'une affaire de timing, créant ainsi potentiellement une confusion entre nos différents organes délibérants.

Il me semble surtout nécessaire que nos représentants à la CIEHL informent cette dernière de la position de notre commune concernant le financement de ce projet ASR.

M. Emmanuel Gétaz (ML)

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,

Je ne comprends pas la réponse de M. Hess, parce qu'il ne répond pas à ma question. Ma question est de savoir si ce plafond pourrait être augmenté et non pas si nous augmenterions les 5.- par habitant, je ne préconise pas d'augmenter ce montant, mais d'augmenter le plafond et peut-être que M. le Syndic pourrait répondre à ma question, puisque ce sont les syndicats qui sont représentés dans ce fonds des communes.

Ma question, je la répète pour M. le Syndic, est-ce que pour le fonds de la CIEHL, en tenant compte de l'ampleur des investissements pour les infrastructures qui ont droit à ce fonds, il ne serait pas utile d'augmenter ce plafond de 3,5 millions de thésaurisation. Sachant qu'il a été fixé, je pense, il y a plusieurs années et qu'aujourd'hui nous voyons bien que les investissements à faire se chiffrent en dizaines de millions. En thésaurisant, année après année, nous pourrions peut-être avoir plus d'argent à disposition que ce plafond de 3,5 millions qui aujourd'hui peut amener les communes à ne pas cotiser une année si le fond n'est pas utilisé. Ce qui est un peu dommage, car je pense que sur le principe cette idée de thésauriser et de cotiser chaque année est bien inscrit dans toutes les communes membres du fonds et je suis convaincu que ce serait utile d'avoir un plafond plus haut.

M. Olivier Gfeller, Syndic

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,

Je me renseignerai sur certains aspects, mais il y a un point qui est clair à ce stade, c'est qu'il faut qu'il y ait l'unanimité des 9 communes, qu'elles soient d'accord pour ce changement.

Je peux porter votre point de vue à la CIEHL en attirant l'attention sur le fait que nous avons eu des interventions au Conseil communal qui vont dans le sens que vous évoquez, par contre je ne peux en rien préjuger de la décision qui serait prise par d'autres communes. Chacun défendra un point de vue par rapport à cette proposition.

M. Emmanuel Gétaz (ML)

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,

Je remercie M. le Syndic qui lui répond à ma question.

M. Dominik Hunziker (UDC)

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,

Alors à ce moment-là, je propose une votation consultative pour avoir la position de ce Conseil, parce que nous avons entendu M. Gétaz, si la majorité est d'accord avec la proposition, M. le Syndic pourra donner la position de la commune de Montreux.

M. le Président

Les prérogatives de la Municipalité, si M. le Syndic est délégué, ne sont pas de notre compétence, il entend ce que nous disons et il peut porter notre parole comme indiqué.

M. Dominik Hunziker (UDC)

Oui, mais il a entendu la position d'une personne, ce n'est pas représentatif du Conseil.

M. le Président

Oui, mais il n'y a pas de vote indicatif, parce que l'objet présent est le vote sur les conclusions du préavis, donc il n'y a pas de fond.

M. Dominik Hunziker (UDC)

Je ne parle pas du préavis, mais de la position de la commune de Montreux, pour savoir si le Conseil communal trouve intéressant d'augmenter ce fonds, cela n'a rien à voir avec ce préavis. C'est juste une votation consultative pour que M. le Syndic puisse donner la position de Montreux, est-ce que nous voulons augmenter ce fonds, oui ou non.

M. le Président

Je ne peux pas lancer de vote consultatif, ce n'est pas inscrit à l'ordre du jour et nous ne pouvons pas voter sur le fond. Il faudrait à la limite interpeler, et prendre une résolution, mais pour le moment je ne peux pas placer le vote.

M. Dominik Hunziker (UDC)

D'accord, alors je laisserai M. Gétaz faire le nécessaire.

M. Emmanuel Gétaz (ML)

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,

Je n'ai absolument pas demandé à ce que nous prenions une position ce soir, j'ai amené une réflexion en lien avec un rapport dont nous devons voter les conclusions et j'amène cette idée et je pense que nous pouvons y réfléchir.

La parole n'est plus demandée, la discussion est close.

M. Yanick Hess (PLR)

En conclusion de ce qui précède, c'est à l'unanimité que la Commission intercommunale de gestion de la CIEHL vous propose, Mesdames et Messieurs les Président·e·s, Mesdames et Messieurs les conseillères et Conseillers:

- d'adopter le budget 2024 de la Communauté intercommunale d'équipements du Haut-Léman (CIEHL)

Le Conseil communal de Montreux accepte ces conclusions par 84 OUI, 0 NON et 3 ABSTENTIONS.

8. PRÉAVIS DE LA MUNICIPALITÉ

8.1 No 25/2023 relatif au budget 2024 de l'Entente intercommunale de la taxe de séjour et de la taxe sur les résidences secondaires Riviera – Villeneuve (CITS). (Séance de la commission des finances le mardi 16 janvier 2024 à 19 h 00, à la Villa Mounsey, salle A, rue du Marché 8, à Montreux).

Première en liste: Mme Laurence Sierro (PLR)

Membres: COFIN

M. le Président ouvre la discussion.

M. Lionel Moyard (VER)

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,

J'annonce que je ne serai pas présent et qu'un suppléant me remplacera. La parole n'est plus demandée, la discussion est close.

9 RAPPORT-PRÉAVIS DE LA MUNICIPALITÉ

9.1 No 24/2023 relatif à l'attribution d'un mandat d'accompagnement pour l'élaboration du plan d'affectation communal (PACom) et réponse au postulat de Monsieur le Conseiller communal Olivier Müller «Pour un PACOM qui tienne compte de nos villages» et réponse au postulat de Monsieur le Conseiller communal Olivier Mark «pour que le Conseil communal reprenne la main en matière de logements à Montreux par un contrôle serré du travail municipal». (Séance de commission le mardi 19 décembre 2023 à 19 h 00, à la Villa Mounsey, salle A, rue du Marché 8, à Montreux).

Premier en liste: M. Romain Pilloud (SOC)

Membres: Mmes Catherine Morel-Roberti, Marie-Solène Pham, Kyong-Won Schärer, Elisabeth Wermelinger et MM. Yvan Aubord, Ambroise Crittin, Mathieu Ehinger, Vincent Haldi, Olivier Müller

M. le Président ouvre la discussion. La parole n'est pas demandée, la discussion est close.

9.2 No 26/2023 relatif à la prévoyance professionnelle et aux indemnités de départ des membres de la Municipalité, répondant à la conclusion 2 du rapport-préavis No 46/2015 de la Municipalité du 27 novembre 2015. (Séance de commission le mardi 9 janvier 2024 à 19 h 00, à la Villa Mounsey, salle A, rue du Marché 8, à Montreux).

Première en liste: Mme Bibiana Streicher (PLR)

Membres: Mmes Christine Menzi, Laurence Sierro et MM. Ihab Al Jundi, Nicolas Büchler, Claude-Pascal Gay, Philippe Morier-Genoud, Fabien Willemin, Frédéric Willemin, Fabrice Yerly

M. le Président ouvre la discussion.

Mme Bibiana Streicher (PLR)

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,

Je rends juste attentif les membres de la commission que nous risquons de devoir faire une deuxième séance, vu l'importance de ce préavis et les discussions animées qui ont eu lieu au Conseil communal.

M. Fabien Willemin (DA)

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,

Comme ce préavis est technique et complexe, si des gens souhaitent amener des documents à la séance, il serait agréable que nous puissions les avoir avant la séance, afin de pouvoir les lire en amont.

M. le Président

Je suppose que la Municipalité suivra l'article 58 du délai minimum de 3 jours pour remettre des documents, éventuellement même avant.

M. Fabien Willemin (DA)

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,

En l'occurrence je ne pensais pas qu'à la Municipalité, mais aussi aux membres de la commission, si des gens pensent apporter des documents, ce serait agréable de les avoir en avance.

M. le Président

Je vous recommande de travailler entre membres de la commission désignée et de communiquer par mail ou par le canal qui vous plaira pour avoir ces documents à temps.

La parole n'est plus demandée, la discussion est close.

10. POSTULATS, MOTIONS ET PROPOSITIONS

Néant.

11. INTERPELLATIONS

11.1 Réponse à l'interpellation de M. Samuel Roch « économie d'énergie ou grands projets lumineux».

M. Samuel Roch (PLR)

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs, Je vous remercie pour la réponse écrite, j'en



Collection Caractères

EXCLUSIVITÉ
ALAIN AFFLELOU

249 CHF*
LA MONTURE
ET 2 CLIPS OFFERTS

* Voir conditions en magasin.



Tchin Tchin AUDIO

VOTRE 2^{ÈME} PAIRE
D'AIDES AUDITIVES
POUR 1CHF DE PLUS*

ESSAI GRATUIT 30 JOURS*

SUIVI* PAR NOS AUDIOPROTHÉSISTES

GARANTIES 4 ANS*

* Voir conditions en magasin.

ALAIN AFFLELOU
Opticien et Acousticien

MONTREUX
GRAND-RUE, 42
Tél. 021 963 43 43

prends acte elle me convient. Je souligne notamment que je n'ai pas pris position sur le marché de Noël en tant que tel comme c'est écrit dans la réponse. Je prends note que lorsqu'il s'agit d'une organisation qui n'est pas gérée par la commune, qu'il n'y pas spécialement de problème lié à l'utilisation de l'énergie ou autre source. Cela me sera utile dans mes futures activités associatives.

M. Nicolas Büchler (SOC)

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,

Puisque cette réponse est en lien avec l'interpellation que j'ai déposée lors du Conseil précédent, je me permets d'y revenir. Merci à notre collègue M. Roch pour le dépôt de cette interpellation, merci à la Municipalité pour les réponses apportées.

Il est noté noir sur blanc dans notre PV du dernier Conseil, ainsi que dans la réponse municipale, que l'éclairage devait durer 1 h 30 - 2 h 00, d'après des informations de voisins proches du site d'illumination, en l'occurrence pas la façade des Rochers-de-Naye, vous l'aurez compris, mais bel est bien le parking des hauts de Caux, il s'avérerait que la projection ait débuté vers 18 h 30 - 19 h 00 pour se terminer uniquement vers 06 h 00 le lendemain matin. Est-ce que la Municipalité aurait des informations à ce sujet? Évidemment que si c'était réel, je le regretterai, vous vous en doutiez.

M. Olivier Gfeller, Syndic

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,

Par rapport à l'intervention de M. Büchler pour le moment la Municipalité n'a pas eu d'information à ce sujet.

M. Olivier Müller (PLR)

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,

Je me suis entretenu avec le Président du marché de Noël sur cette projection, il m'a informé (j'espère que c'est juste) que l'intensité lumineuse de la projection sur 2'800 m² des Rochers-de-Naye était deux fois inférieure à l'intensité lumineuse d'un soir de pleine lune, il a également relevé que le garde faune a été associé à l'évènement. Je pense que ce sont des points qu'il faut relever.

M. Lionel Moyard (VER)

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,

Nous pouvons comparer avec la lune, mais cette dernière est naturelle et elle est présente depuis des milliers d'années, la faune a eu le temps de s'adapter.

11.2 Réponse à l'interpellation de M. Dominik Hunziker «Des petits trous partout».

M. Dominik Hunziker (UDC)

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,

Je souhaite d'abord remercier la Municipalité pour ses réponses très complètes. Cela m'a beaucoup étonné parce qu'il est très rare que la Municipalité reconnaisse que les problèmes sont plus graves que ce que dit l'interpellateur. Par contre, vous dites bien que cela n'a pas été fait dans les règles de l'art et que cela n'aurait pas dû être fait comme cela. Un autre point qui me dérange, c'est que vous allez interdire cette façon de faire dans les nouveaux permis de fouille, mais les permis de fouille que vous avez déjà octroyés, jusqu'à quand sont-ils valables? Faut-il attendre plusieurs mois ou les permis de fouille ne seront plus valables à la fin de cette année. Merci de votre réponse.

M. Florian Chiaradia, Municipal

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs, Monsieur l'interpellateur,

Malheureusement les informations que je peux fournir à M. l'interpellateur ne le satisferont pas, étant donné que je n'ai pas plus d'éléments à vous donner à ce sujet.

M. Dominik Hunziker (UDC)

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,

Encore ce week-end, à la route de Fontanivent, juste après la gare, il y a eu un gros trou qui s'est ouvert avec la pluie. L'entreprise est venue lundi matin travailler sur la fouille qui se trouvait 10 mètres plus loin, mais personne n'a eu l'idée de remettre un peu de gravillon et de nettoyer. Même l'entreprise qui est sur place ne réagit pas, donc je pense qu'il faut que vous réagissiez parce que nous ne sommes pas loin de l'accident. En plus il y a énormément de personnes, suite à mon interpellation qui m'ont soutenu, j'étais très étonné, au Conseil et d'autres personnes en ville. Cela dérange tout le monde, ce n'est pas juste le problème à M. Hunziker. Je vous remercie pour votre attention.

M. Florian Chiaradia, Municipal

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs, Monsieur l'interpellateur,

Vous n'êtes pas sans ignorer que ces derniers temps notre environnement a été soumis à des précipitations intenses qui évidemment ont eu quelques répercussions sur les travaux provisoires et sur les différentes réfections de fouilles. Il faut tenir compte de cet aspect, mais il est évident que nous sommes attentifs à la situation et que nous mettons tout en œuvre pour assurer la sécurité sur le domaine public.

11.3 Interpellation de M. Pierre Loup «En faveur des «sans-abris» et de la nécessité de nouveaux abris d'urgence.»

M. Pierre Loup (DA)

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs, chères et chers collègues,

Cette interpellation est soutenue par le groupe da. Elle s'adresse à la Municipalité, et plus particulièrement à son représentant à

l'ARAS, soit: Monsieur Caleb Walther, qui en est le Président.

L'interpellation est motivée par:

1. La nouvelle de la fermeture du HUBLOT, centre régional à Vevey pour l'accueil des «sans-abris», géré par Caritas, centre qui peut accueillir une vingtaine de personnes chaque soir. Je rappelle que cette fermeture est due, selon la presse, à deux facteurs: des punaises de lits et une équipe d'accueil en sous-effectifs. Elle devait rouvrir mi-novembre, mais elle reste fermée à cause des punaises invincibles.
2. Vu la conjoncture actuelle (augmentations de loyer, d'assurances et divers), on peut s'attendre à la multiplication du nombre de «sans-abris».
3. Une période où le temps est pluvieux et se refroidit. La mort guette dehors. Fini les douces nuits à la belle étoile...

Quelles solutions, autres que les diriger vers d'autres centres (Lausanne, Nyon, Yverdon) déjà débordants, nos communes envisagent-elles pour les «sans-abris»?

N'y a-t-il pas urgence de penser à d'autres lieux d'accueil supplémentaires? Certes, il en existe par grands froids comme le Panorama à Vevey, mais ils sont déjà utilisés en journée. L'ARAS ne devrait-elle pas s'en enquêter et en faire actuellement une priorité? La chance de l'ARAS est de bénéficier d'un réservoir de lieux potentiels sur dix communes. On pourrait presque se demander si ce n'est pas aussi sa faiblesse, car chaque commune, plutôt que d'entreprendre une recherche de lieux sur son territoire, peut bâcler cet élan, en se disant qu'il y aura bien une solution parmi les 9 autres communes.

D'où cette question à la Municipalité de Montreux:

1. N'y aurait-il pas sur notre commune, quelques locaux vides, peu utilisés, ou bientôt désaffectés?
2. La commune posséderait, après renseignements pris auprès de la protection civile, au moins un abri sous le bowling de Chailly. Une fois mis aux normes de sécurité incendie, ne pourrait-elle pas proposer ce lieu à Caritas pour dépanner au moins dans ces périodes de crises, et de grand froid?

A toute fin utile, je rappelle que le HUBLOT fut l'heureuse conjonction de la vente d'une église, d'un projet de Caritas et de l'appui de la commune.

Je remercie déjà, la Municipalité pour la prise en considération de notre interpellation et pour sa future réponse

Mme Jacqueline Pellet, Municipale

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,

Avant d'entrer dans le vif du sujet de l'interpellation de M. le Conseiller communal Pierre Loup, la Municipalité souhaite apporter quelques précisions préalables.

Tout d'abord, quant à la représentation de la Municipalité auprès de l'association régionale d'action sociale, dont l'acronyme est ARAS, il s'agit d'une association de communes au sens des articles 112 à 127 de la loi sur les communes, comprenant les 9 communes de la Riviera et les 4 communes du cercle de Saint-Saphorin. L'ARAS Riviera est dotée d'un «législatif» le conseil intercommunal dont le président est M. Caleb Walther cette année.

L'ARAS Riviera comprends également un exécutif, le comité de direction (CODIR), auquel j'appartiens, c'est donc en tant que municipale montreusienne, membre du CODIR de l'ARAS que j'apporte les éléments de réponse suivants.

Actuellement l'ARAS a pour mission la gestion des aides sociales, du revenu d'insertion, elle n'a aucun rôle dans l'hébergement d'urgence, car elle n'a pas été mandatée dans ce sens par ses communes tutélares.

Toutefois (en cela les suggestions de M. l'interpellateur sont pertinentes) l'ARAS a déjà entamé une démarche de conventionnement avec le Canton pour l'ouverture de chambres d'urgence. L'objet est à l'ordre du jour de la séance du CODIR de demain. Cela dit, il existe actuellement à Montreux et sur la Riviera, plusieurs possibilités relatives à l'hébergement d'urgence. Les aspects principaux en ont été confiés, en partie, par l'état à Caritas Vaud, il s'agit bien sûr de la structure du HUBLOT à Vevey, dont il a été question tout à l'heure. Elle a dû être provisoirement fermée à cause d'un problème de punaises de lit, mais pas d'une équipe en sous-effectif structurel, puisque les défaillances des équipes d'encadrement ont été aussi partiellement dues aux nuisances des insectes.

Hormis le HUBLOT, qui a trouvé aujourd'hui de nouveaux locaux plus grands qui sont en voie d'ouverture, cela sera fait en fonction du changement d'affectation et de la nécessité de mettre en place des infrastructures sanitaires qui sont obligatoires. En plus du HUBLOT qui va ouvrir, il y a pour l'urgence sur la Riviera, la COCCINELLE à Clarens, maison communautaire de 10 lits dont la commune de Montreux est propriétaire et qui est gérée par la fondation CHAMP-FLEURI. Elle est dotée de 6 chambres individuelles, une cuisine équipée, un espace de vie commun et un immense jardin. Cette villa se veut être une aide dans le parcours de vie des personnes concernées, une transition vers un logement individuel, vers une structure de soins, un espace de répit pour les personnes les plus précarisées, les possibilités d'entrée et de sortie sont multiples et variées à la COCCINELLE, elles permettent un accueil d'une grande souplesse. Toute personne atteinte dans sa santé mentale, avec ou sans problèmes addictifs, peut prétendre à ce type d'hébergement. Ensuite il y a sur la Riviera la fondation «Re'log» à Vevey qui est une structure de la fondation LE RELAIS (valable pour toute la Riviera) qui a pour objectif d'accompagner des personnes qui rencontrent des difficultés à trouver et/ou à conserver un logement stable, pour des raisons financières et/ou des raisons sociales. Cette prestation fait l'objet d'un subventionnement de l'Etat et elle est par conséquent gratuite pour les bénéficiaires.

De plus, en situation d'urgence, en cas d'expulsion par exemple, la commune par, son office du logement, prend en charge les personnes expulsées ainsi que leurs biens, afin d'éviter que celles-ci se retrouvent sans abri. Ainsi des arrangements sont conclus entre la commune et quelques hôtels montreusiens, pour assurer un hébergement requis par la loi.

En outre, chaque année, un plan grand froid est mis en place dans le but de préserver la santé et la dignité des personnes sans abri, présentes sur la Riviera. Au vu de la fermeture provisoire du HUBLOT et l'indisponibilité temporaire de la solution hôtelière montreusienne, due à l'affluence du marché de Noël et à l'occupation des hôtels, les personnes sans abri sont provisoirement aiguillées sur les autres dispositifs en activité dans le canton.

Dès le 25 décembre 2023, pour la Riviera, la solution hôtelière montreusienne sera de nouveau opérationnelle et le dispositif remplaçant le HUBLOT sera en principe réouvert à la mi-janvier 2024.

Monsieur l'interpellateur pose les questions suivantes:

1. *N'y aurait-il pas sur notre commune, quelques locaux vides, peu utilisés, ou bientôt désaffectés?*

S'il existe des surfaces inutilisées sur le territoire communal, la mise en conformité sanitaire, structurelle et sécuritaire, ainsi que la mise en place d'un dispositif d'encadrement adéquat et conforme aux besoins ne serait pas pour cette période limitée, en adéquation avec la relativement faible demande d'hébergements d'urgence sur la Riviera. Caritas nous parle de 5 à 8 personnes qui ont été réorientées. Il s'avère que la solution la plus expédiente est d'orienter les éventuels demandeurs vers des dispositifs existants jusqu' à la fin de l'année en attendant la réactivation des solutions locales.

2. *La commune posséderait, après renseignements pris auprès de la protection civile, au moins un abri sous le bowling de Chailly. Une fois mis aux normes de sécurité incendie, ne pourrait-elle pas proposer ce lieu à Caritas pour dépanner au moins dans ces périodes de crises, et de grand froid?*

L'abri PC situé sous le boulodrome de Chailly est difficilement exploitable pour de l'hébergement d'urgence. En effet les possibilités de séparation des populations sont insuffisantes et les équipements sanitaires communs à l'abri et au boulodrome, ne sont pas en adéquation avec cette utilisation. Il faudrait en outre, mettre en place un dispositif d'encadrement et de gestion du lieu relativement lourd, qui pour une durée temporaire et au vu de la faible demande, serait disproportionné. La Municipalité a ainsi répondu à l'interpellation de M. le conseiller Loup.

M. Pierre Loup (DA)

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,

Je suis rassuré par cette réponse, pouvons-nous chiffrer le nombre de lits disponibles

actuellement sur Montreux pour ces questions d'urgence?

Mme Jacqueline Pellet, Municipale

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,

Du côté de la Coccinelle je vous ai donné les chiffres, ensuite pour les hôtels c'est en fonction des demandes qu'il y aura, mais actuellement les 20 places du HUBLOT, qui sont à Vevey, seront réouvertes et augmentées, comme je vous l'ai dit tout à l'heure, nous avons entre 5 et 8 demandes qui ont dû être réorientées.

Mme Anne Saito (VER)

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,

Merci à Mme Pellet pour sa réponse, je tiens à dire que nous nous sommes rencontrés mardi dernier à la COCOSI et j'ai reparlé de cette question en interpellant Mme Pellet à ce sujet, j'ai été rassurée par rapport à d'éventuels sans-abris migrants.

J'espère que tout se passera bien pour ces gens et nous sommes contents de savoir qu'il y a quand même quelques possibilités.

Un autre point, j'ai déploré que nous soyons si peu nombreux à cette séance de la COCOSI, parce que c'est important que les gens soient informés de ce qui se passe pour les personnes en grandes difficultés pendant la période des fêtes.

La parole n'est plus demandée, la discussion est close.

12. DIVERS

M. le Président ouvre la discussion.

M. Emmanuel Gétaz (ML)

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,

Montreux Libre se réjouit de l'annonce du soutien du Canton grâce au Fonds Vivaldi pour un complément de transformation du centre de Congrès, pour en améliorer l'efficacité énergétique, amélioration qui va aussi le rendre encore plus attractif commercialement.

Avec ce soutien, qui va augmenter la valeur du bâtiment, nous obtenons enfin un engagement digne de ce nom du Canton. Le soutien cantonal, avant cette nouvelle aide, relevait en effet plus de l'obole, avec seulement 1,7 millions de soutien à fonds perdu.

Montreux Libre félicite la Municipalité d'avoir obtenu une part des 50 millions cantonaux, tout en relevant que le canton n'aurait pas pu facilement justifier de ne pas inclure le Centre de Congrès dans son dispositif de soutien au tourisme durable.

Je vous remercie pour votre attention.

Il est 20 h 38, la séance est levée.



RÉSERVÉ
MEMBRES
CLUB

GAGNEZ-MOI EN JOUANT AUX MACHINES À SOUS* !

1 MISE DÈS 1 CT

* SUR UNE SÉLECTION DE MACHINES À SOUS.



CASINO BARRIÈRE MONTREUX

www.casinodemontreux.ch

ACCÈS EN SALLE DES JEUX RÉSERVÉ AUX PERSONNES MAJEURES ET NON-INTERDITES. PIÈCE D'IDENTITÉ OBLIGATOIRE.
GAINS, CADEAUX, BOISSONS À L'EXCEPTION DES SPIRITUEUX ET ALCÔPOPS.
JOUER COMPORTE DES RISQUES : ENDETTEMENT, DÉPENDANCE. APPELEZ LA LIGNE 505-JEU 0800 040 080 (GRATUIT ET ANONYME).



TOUS LES MERCREDIS SOIRS

À Volonté

EN MAI

Risotto Primavera

CHF
21.-

EN JUIN

BBQ Ribs

CHF
24.-

RESTAURANT SITUÉ EN SALLE DES JEUX



CASINO BARRIÈRE MONTREUX

www.casinodemontreux.ch

ACCÈS EN SALLE DES JEUX RÉSERVÉ AUX PERSONNES MAJEURES ET NON-INTERDITES. PIÈCE D'IDENTITÉ OBLIGATOIRE.
GAINS, CADEAUX, BOISSONS À L'EXCEPTION DES SPIRITUEUX ET ALCOPOPS.
JOUER COMPORTE DES RISQUES : ENDETTEMENT, DÉPENDANCE. APPELEZ LA LIGNE 505-JEU 0800 040 060 (GRATUIT ET ANONYME).



Culturefood

quand l'appétit va ...

Fribourg - Les Ponts-de-Martel
Martigny - Vevey



www.culturefood.ch

RESTAURANT PIZZERIA

Grande Salle de Conférence / Banquets 60 places



RIALTO

Chez Ricardo & Albina
Spécialités Portugaises

FERME LE LUNDI

Grillades au feu de bois - Pizzas au choix à l'emporter

Av. Mayor-Vautier 2

Tél. 021 964 32 02

1815 Clarens - Montreux

Natel 079 601 98 86

Côte de bœuf à la braise
Filet de bœuf sur ardoise
Entrecôte sur ardoise
Fondue Bourguignonne
ou Chinoise
Gambas

Fr. 33.-

Picanha de bœuf
300 gr par personne



Vendredi - Samedi le soir
Dimanche à midi

Riva bar

Santé!
HA ЗДОРОВЬЕ!
SAUDE!
Chin-chin!

RIVABAR.CH

LUNDI - JEUDI	15H - 01H
VENDREDI - SAMEDI	15H - 02H
DIMANCHE	15H - 01H



Hôtel ★ Restaurant
Salle de réunion ★ Jeu de Quilles

www.hdc.ch hello@hdc.ch +41 21 964 21 51



Nouvel espace
Jeu de Quilles

Caveau des vignerons



SPECIALITES SUISSES
CUISINE CONTINUE
DE 11 H 30 À 21 H 00
JEUDI, VENDREDI, SAMEDI NON-STOP
FERMÉ LE DIMANCHE



Rue industrielle 30 bis
1820 Montreux
+41 21 963 25 70

deltadeschamps@gmail.com

caveau-des-vignerons-montreux.ch

"il Brigantino"
Restaurant Pizzeria
de la Couronne

Spécialités italiennes
Pizzas à l'emporter

Salle pour banquet
de 25 à 70 personnes.

Av. des Alpes 102 - 1820 Montreux
Tél. 021 963 35 28
www.ilbrigantino.ch

RESTAURANT PIZZERIA
Spécialités italiennes

LA GONDOLA
Terrasse au bord du Lac - Pizza au feu de bois
Chez Sabine et Annibale



Fermé le mardi soir et le mercredi
Grand'Rue 89
1844 Villeneuve - Tél. 021 960 31 36

**DU JEUDI AU DIMANCHE,
RILLADES DE POISSONS,
SPÉCIALITÉS DE FRUITS DE MER
ET MOULES MARINIÈRES**

**DÉGUSTATION DE PÂTES FRAÎCHES
NOS GRILLADES**

**PIZZA AU FOUR
À BOIS**
(AUSSI À L'EMPORTER)



Retrouvez plus de 10 sortes de fondues,
fabrication maison:
Moitié-moitié - Pur Vacherin - Trufée - Bolets
Chèvre - Piment d'Espelette - Ails des Ours

Pour vos événements, anniversaires, mariages,
découvrez nos magnifiques plateaux
sur mesure avec au choix fromages
et viandes séchées.

Grand'Rue 52 - 1820 Montreux
021 963 25 22 - laiteriedegruyere1@gmail.com



**Cuisine traditionnelle
au gré des saisons**

Spécialités de poissons

23, rue d'Italie - 1800 Vevey
Tél. 021 921 20 50
www.cafeduport.ch



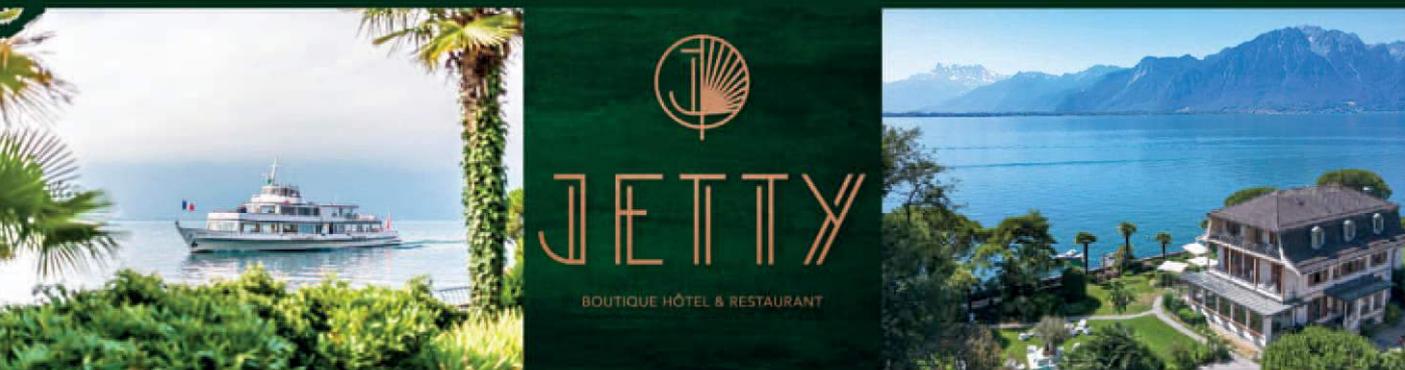
Victoria Glion

www.victoria-glion.ch

021 962 82 82




Entre lac et montagnes



JETTY
BOUTIQUE HÔTEL & RESTAURANT

“Là où le temps s'arrête depuis plus de 150 ans”

Hôtel****
Cuisine raffinée
Evènementiel

Ouvert du mardi au samedi
De 7h30 à 23h00

Bar à cocktails
Beach-Club
Tea-Time

Rue du Lac 75, Clarens 021 989 20 00 www.jetty.ch info@jetty.ch

LA CAVE
MONTREUX RIVIERA



Scannez le QR-code et profitez
de **-10%** sur votre commande
avec le code **rabais10%**

Avenue de Belmont 28, CH-1820 Montreux | info@lcmr.ch | +41 21 963 13 48 | www.lacavemontreuxriviera.ch



GRAND HOTEL
SUISSE MAJESTIC
MONTREUX

Restaurant

45 Grill & Health

Situé en face de la gare de Montreux, le restaurant « 45 Grill & Health » vous accueille tous les jours et vous offre une vue panoramique entre lac & montagne, été comme hiver. Aussi personnalisé que possible ... aussi unique que vous !

Grill, Soul & Health : explorez et choisissez les options disponibles dans un menu qui n'est défini que par vous et qui correspond parfaitement au style de vie que vous avez choisi.

Ouvert tous les jours, cuisine non-stop de
12h00 à 22h00
Bar ouvert de 14h00 à 00h00

Reservations & renseignements à :
Tél.: +41 21 966 33 33

Grand Hôtel
Suisse Majestic
Avenue des Alpes 45
1820 Montreux





LA FONTAINE
RUE DU CTRE 5, 1820
MONTREUX
+41 21 558 51 51

LIVRAISON
À DOMICILE,
COMMANDEZ EN LIGNE
LAFONTAINEMONTREUX.CH



**FROMAGERIE - POISSONNERIE
BOUCHERIE - BOULANGERIE
FRUITS ET LÉGUMES**

HORAIRES

Mercredi au vendredi
9h-18h30
Samedi 8h-17h

NOUS TROUVER

Chemin des Cibleries 5,
1896 Vouvry
Tél. 024 481 60 70
www.traiteurplanchamp.ch

RESTAURANT

HÔTEL★★★

ÉVÉNEMENTS

TERRASSE

GELATERIA



La
Rouvenaz



MONTREUX



Rue du Marché 1

1820 Montreux

Tél +41 (0)21 963 27 36

info@rouvenaz.ch

www.rouvenaz.ch

Be Yourself

BREAKING NEWS

Un antre rétro dans les rues de Montreux.

Proche du lac découvrez notre bar atypique proposant des bières artisanales locales, des cocktails fait avec passion et le meilleur karaoké de la ville!

Vous souhaitez privatiser le Baccara ?! Nous organisons vos événements selon vos besoins.

Ouvert du lundi au samedi.

Nous sommes situé sur l'Avenue Nestlé.

Appelez-nous au 021/963.00.44 ou envoyez-nous un e-mail à barlebaccara@gmail.com

Au plaisir de faire votre connaissance.



SPECIAL EDITION

Léman Bae
RESTAURANT STEAKHOUSE

Angus - Wagyu
Tomahawk
Calamars - Poulpe
Filet de perche
Viandes halal en option

La joie d'un repas parfait. Réservez votre bonheur!

Avenue de Chillon 26 - 1820 Veytaux - Tél. +41 21 961 32 61
Portable +41 78 898 75 25 - E-mail: contact@lemanbae.ch



18 sortes de bières en pression
Cuisine non-stop samedi et dimanche
dès 12 h 00

Ouvert tous les jours dès 11 h 00

Avenue des Alpes 37, 1820 Montreux
Tél. +41 (0) 21 961 16 81

care@barrel-oak.com | www.barrel-oak.com



OUVERT
7J/7J

1865
LA BRASSERIE
FINE FOOD & DRINKS

UN LIEU
UNIQUE
POUR LES GOURMETS



DE 11H 30 À 14H 30
ET DE 18H 30 À 22H

RÉSERVATION : 021 966 77 55

AVENUE DU CASINO 32 - CH-1820 MONTREUX - WWW.BRASSERIEJ5.CH

Willy et Xavier Bühlmann

Arboriculteurs - Viticulteurs - 1807 Blonay

Du domaine: fruits de saison, raisinée, miel, confiture, vinaigre, cidre, jus de fruits maison

Autres: légumes de saison, fromages d'alpage, œufs, pain, moutarde, salami, saucisson, terrine, huile (vrac)

Mercredi: 16h30-18h30

Jedi: 14h-18h30

Vendredi: 9h-12h / 14h-18h30

Samedi: 9h-12h

www.fruitsbuhlmann.ch

PARMI LES PARFUMS ENIVRANTS ET LES COULEURS QUI DANSENT, UN VOYAGE CULINAIRE, UN FESTIN QUI ENCHANTE. BIENVENUE AU COIN DE L'AMÉRIQUE LATINE, OÙ LES SAVEURS ANCESTRALES ONT TROUVÉ LEUR RACINE. DANS CHAQUE PLAT, L'HISTOIRE S'ÉPANOUIT, TRADITIONS ENRACINÉES, SAGESSE QUI NOURRIT. DES MAJESTUEUSES ANDES AUX PLAGES DES CARAÏBES, DANS NOTRE RESTAURANT, UN FESTIN QUI NOUS UNIT. LES PIMENTS DU MEXIQUE, LA DOUCEUR DU BRÉSIL, LE CÉVICHE PÉRUVIEN, UN DÉLICE SUBLIL. LES PATACONES DE COLOMBIE, L'ASADO ARGENTIN, UNE DANSE DE SAVEURS, UN VOYAGE SANS FIN.

LA PASSIONNÉE MARACUJÀ SUR DES LÈVRES ASSOIFFÉES, CACAÔ ANCESTRAL, SAVEURS BIENFAISÉES. DANS CHAQUE BOUCHÉE, L'ÂME SE RÉVÈLE, UNE ÉTREINTE DE CULTURES DANS CHAQUE GAMELLE.

AMIS, DÉGUSTEZ SANS PLUS ATTENDRE, L'ÂME DE L'AMÉRIQUE LATINE À CHAQUE BOUCHÉE OFFERTE.

UN CHANT À LA GASTRONOMIE DE CETTE TERRE CHÈRIE, UN FESTIN DES SENS, BIENVENUE À LA FÊTE DE LA VIE !

LATINO

RESTAURANT & BAR



Le Clos des Sources

HÔTEL*** & SPA

www.leclosdessources.com

+00.33.3.89.73.10.01
2 rue de Rodern
68590 Thannenkirch
France

*Restaurant - Pizzeria
de l'Aigle*

Entrecôte Café de Paris
Cuisine traditionnelle du terroir
Spécialités de poissons
Pâtes et Pizzas «Maison»
Tous nos plats à l'emporter

*Grand Rue 48 - 1844 Villeneuve
Tél. 021 968 14 16
aiglerestaurant@bluewin.ch*



MIYAZAKI

SUSHI BAR RESTAURANT

☎ 021 965 34 64

✉ miyazakimontreux@gmail.com

📍 Grand Rue 60, 1820 Montreux



Les membres du Conseil communal de Montreux ont été régulièrement convoqués le mercredi 28 février 2024 à 20 h 00 à l'aula du collège de Montreux-Est, rue de la Gare 33, à Montreux.

Présences: 91 sur 100 conseillères et conseillers sont présents.

Absences excusées: Mmes Geneviève Brunner, Valérie Caldérini, Soraia Dias, MM. Jean-Bernard Kammer, Matthieu Quartier-dit-Maire, Benoît Ruchet, Omar Soydan.

Absences non excusées: MM. Dario Guarnaccia, Cédric Marsens.

1 APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 13 DÉCEMBRE 2023.

M. le Président

Concernant le procès-verbal de la séance du 13 décembre 2023, y a-t-il des demandes de modifications? La parole n'est pas demandée, la discussion est close.

Le procès-verbal est accepté par 84 OUI, 0 NON, 2 ABSTENTIONS.

2 ASSERMENTATION

Néant.

3 NOMINATION

Néant.

4 CORRESPONDANCE

M. le Président

J'ai reçu différents courriers adressés à l'attention du Conseil communal ou de son Président.

1) 1 courrier du Tribunal Cantonal concernant le recours contre la décision du Conseil communal de Montreux du 2 mars 2022 adoptant le plan des zones réservées et décision du Département des institutions, du territoire et du sport du 16 septembre 2022 approuvant ce plan. Le document comptant plus de 10 pages, je résume cette correspondance à la décision prise par le Tribunal cantonal. Ce recours concerne STIFTUNG HELVETIA NOSTRA et a été jugé comme irrecevable.

2) 2 courriers concernant des ordonnances du Tribunal fédéral, dans le cadre des recours contre la décision du Conseil communal de Montreux du 2 mars 2022 adoptant le plan des zones réservées et décision du Département des institutions, du territoire et du sport du 16 septembre 2022 approuvant ce plan. Les documents comptant plus de 10 pages, je limite la lecture de cette correspondance à un résumé de l'en-tête des courriers.

ii. Invitation à se déterminer sur le recours selon l'art. 102 de la loi sur le Tribunal fédéral (LTF). Cette ordonnance concerne Les Epinettes SA contre le Conseil communal de Montreux et le Département des institutions, du territoire et du sport du canton de Vaud, recours contre l'arrêt du Tribunal cantonal du Canton de Vaud, Cour de droit administratif et public, du 15 novembre 2023 (AC.2022.0322)

ii. Invitation à se déterminer sur le recours selon l'art. 102 de la loi sur le Tribunal fédéral (LTF). Cette ordonnance concerne Helvetia Nostra contre le Conseil communal de Montreux et le Département des institutions, du territoire et du sport du Canton de Vaud, recours contre l'arrêt du Tribunal cantonal du Canton de Vaud, Cour de droit administratif et public, du 21 décembre 2023 (AC.2022.0314)

Tous ces documents sont publics et disponibles auprès de notre secrétaire dans leur forme intégrale. Par souci d'économie de moyens, ils ne seront pas annexés au PV de cette séance dans sa version papier.

3) Un courrier de démission de Mme Soraia Dias, du poste de secrétaire suppléante.

M. le Président relis l'art. 24 Nominations «*Lors de son installation, le Conseil nomme pour la durée de la législature:*

a) un ou deux secrétaires suppléants, lesquels peuvent être choisis en dehors du Conseil. L'al. 2 s'applique à ceux-ci par analogie.»
«*En cas de vacance, chacune des fonctions mentionnées à l'al. 1 est repourvue jusqu'à la fin de la législature.»*

Le bureau du Conseil reprendra la suite des opérations pour repouvoir ce poste.

4) Un mail de démission du Conseil communal de M. Pascal Rossier.

M. le Président

Monsieur le conseiller communal, cher Pascal, je prends acte avec regret de ta démission du Conseil. En mon nom, je te remercie cordialement pour ton travail en faveur de notre commune, ainsi que pour les échanges constructifs que nous avons eu lors de la séance de la commission de gestion et du groupe de Montreux délégué à l'ASR. Je te souhaite bon vent pour la suite de tes activités et j'espère te revoir à l'occasion pour passer un moment convivial en ta compagnie.

Applaudissements de l'assemblée.

5) Un courrier adressé au Président du Conseil communal, pour lecture à l'assemblée de M. Armand Stuby.

5 COMMUNICATION DU BUREAU

M. le Président

A la suite de la démission du Conseil communal de M. Pascal Rossier, dont le courrier a été lu au point 4, il convient de repouvoir le siège vacant. La loi sur l'exercice des droits politiques LEDP prévoit qu'il revient au bureau électoral communal, qui n'est autre que le bureau du Conseil communal, de proclamer élu le premier suppléant éligible, également appelé «viennent-ensuite» sur la liste sur laquelle le conseiller démissionnaire avait été élu. La liste déposée par le parti PLR, lors des élections communales générales du 7 mars 2021 n'étant pas épuisée, le Bureau du Conseil s'est adressé à la première suppléante éligible, Mme Zenia Boulat, afin qu'elle confirme l'acceptation de son élection.

Après réflexion, Mme Boulat a pris la décision de renoncer à son élection et par conséquent de siéger au Conseil communal de Montreux.

Le bureau du Conseil s'est donc adressé au suppléant éligible suivant, en la personne de M. Paul Wetzel qui a accepté son élection.

Pour autant que toutes les conditions prévues par la LEDP soient réunies, nous procéderons à l'assermentation de M. Wetzel lors de la séance du Conseil communal du 27 mars 2024. Cette procédure est fixée par l'article 108 de la loi sur l'exercice des droits politiques (LEPD) qui renvoie pour une large part aux articles 84 et 85 de la même loi. Le Bureau du Conseil communal prie le Conseil communal de prendre acte de la présente communication.

6 COMMUNICATION DE LA MUNICIPALITÉ

6.1 Relative à l'état de l'étude des motions, postulats, propositions et pétitions en suspens au 31 décembre 2023.

M. le Président

Les communications municipales n'étant pas suivies par l'ouverture de la discussion, je vous invite à intervenir à propos de cette étude au point «11 Divers».

Relative aux activités du service de l'urbanisme

M. Caleb Walther, Municipal

Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs,

Suite aux départs de la cheffe du service de l'urbanisme et de son adjointe et en lien avec la situation du service, la Municipalité avait décidé de prendre le temps de réflexion nécessaire pour vérifier l'adéquation des cahiers des charges des deux postes et de l'organisation interne. La gestion du service a ainsi été confiée ad intérim à M. Enrico Bergonzo, chef du service des travaux, que la Municipalité tient encore à remercier ici.

Constatant que les travaux en lien avec l'aménagement du territoire pouvaient se poursuivre malgré une vacance temporaire du poste de chef-fe de service, la priorité a été mise sur la police des constructions.

La Municipalité a, en effet, transformé le poste d'adjoint-e en un poste de responsable de la police des constructions et elle a adapté le descriptif de fonction en conséquence. Le poste a été rapidement mis au concours, dans une procédure externe ouverte, et un nouveau responsable a ainsi pu être nommé le 3 novembre dernier. Tous les postes de techniciennes et techniciens ont également été repourvus. Un technicien auxiliaire a été engagé provisoirement, en plus du plan des postes, afin de contribuer à résorber le retard et traiter les dossiers de police des constructions dans les meilleurs délais.

Ces premières démarches effectuées, les réflexions relatives à une adaptation du cahier des charges du poste de chef-fe de service ont été finalisées. Ainsi, la procédure pour l'engagement du futur ou de la future cheffe du service de l'urbanisme est en cours, avec l'accompagnement d'une société de recrutement externe. Le profil recherché a été adapté, notamment en fonction de l'évolution des exigences et des particularités communales.

L'analyse des besoins se poursuivra avec l'arrivée du futur chef ou de la future cheffe afin de vérifier la dotation du service en fonction des objectifs attendus. La Municipalité espère ainsi, une fois les nouvelles personnes bien en place, que le service pourra retrouver un fonctionnement pleinement opérationnel.

S'agissant de l'aménagement du territoire, les travaux se sont poursuivis à deux niveaux. Au niveau régional, la Municipalité a participé à la consultation relative au rapport du projet d'agglomération et du Plan directeur intercommunal. Ce rapport sera encore adapté en fonction des différents retours. Conformément aux procédures, le Conseil communal sera appelé à se prononcer sur le Plan directeur intercommunal cet automne.

Au niveau communal, la phase de consultation en vue de l'élaboration du PACom a débuté. La population montreuviennaise a reçu la semaine dernière un tout-ménage l'invitant à remplir un questionnaire en ligne, et à se porter volontaire pour participer à des ateliers thématiques qui auront lieu entre mai et novembre. En parallèle, les mandataires ont initié les démarches visant à établir la stratégie d'aménagement du territoire communal.

La Municipalité constate ainsi que, malgré cette phase de reconstruction du service de l'urbanisme, les travaux en lien avec l'aménagement du territoire se poursuivent sans retard sur le calendrier annoncé.

Ainsi, les missions du service sont assurées, malgré un délai de traitement qui n'est pas encore satisfaisant à ce jour en matière de police des constructions. Les mesures nécessaires ont été prises pour que la situation s'améliore. La Municipalité tient à renouveler ses vifs remerciements aux collaboratrices et collaborateurs du service pour leur important engagement, ainsi qu'aux porteuses et porteurs de projets pour leur compréhension de la situation.

En conclusion, nous vous prions, Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir prendre acte de la présente communication.

Relative au rejet des recours contre le permis de construire des Grands Prés

M. Caleb Walther, Municipal

Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs,

La Municipalité a appris ce mardi que la Cour de droit administratif et public (CDAP) du Tribunal cantonal a rendu ses arrêts relatifs aux recours contre la délivrance par la Municipalité du permis de construire aux Grands Prés. Il ressort de quatre arrêts rendus le 23 février 2024 que le plan d'affectation «Les Grands Prés» était bien conforme au droit et applicable, ceci notamment malgré l'acceptation de l'initiative communale «Sauver les Grands-Prés», et que le permis de construire, développé par les investisseurs puis délivré par la Municipalité, était également conforme.

Même si la Municipalité n'a pas encore eu le temps d'en discuter de manière approfondie, elle est en mesure de vous communiquer que ces arrêts de la CDAP ne remettent pas en cause la décision populaire.

Comme la Municipalité l'a communiqué, dès le résultat de l'initiative connu, elle s'applique à mettre en œuvre le suivi de la décision de la population. Elle avait notamment immédiatement informé les investisseurs que le droit de superficie ne pourrait plus être octroyé, celui-ci exigeant un accord des autorités politiques communales, dites autorités qui ne peuvent pas aller à l'encontre de la décision démocratique. Cela mettait ainsi un terme au projet, indépendamment des autres procédures encore pendantes.

La Municipalité a aussi, d'entente avec le comité de l'association pour la sauvegarde des Grands

Prés, entamé les démarches en vue d'élaborer un nouveau plan d'affectation pour cette parcelle. Ce plan se veut volontairement simple, en reprenant les conclusions de l'initiative: une parcelle «durablement colloquée en zone de verdure (non constructible) destinée à la promotion de la biodiversité et à une aire de loisirs pour le public». La procédure d'autorisation comprendra notamment une approbation du Canton, une enquête publique et un préavis au Conseil communal.

Même si la parcelle demeurera inconstructible, les objectifs d'aménagement offrent une certaine marge de manœuvre et la Municipalité entend organiser, ultérieurement, une démarche participative en vue d'élaborer un projet d'aménagement de la parcelle. Ce projet sera soumis au Conseil communal.

Si les décisions de la CDAP peuvent encore faire l'objet d'un recours au Tribunal fédéral, elles sont instructives dans le sens qu'elles rejettent les recours jugés recevables, confirmant ainsi, sur le plan juridique, les considérations et les décisions de la Municipalité.

Pour autant, en guise de synthèse, la Municipalité répète que malgré ces arrêts et leurs conséquences juridiques, c'est bien la volonté populaire qui prime. Elle confirme donc que les décisions de la CDAP ne remettent pas en cause l'abandon du projet de constructions et la mise en œuvre de l'initiative.

En conclusion, nous vous prions, Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir prendre acte de la présente communication.

7 RAPPORT DES COMMISSIONS AD HOC

7.1 Sur le rapport-préavis no 26/2023 relatif à la prévoyance professionnelle et aux indemnités de départ des membres de la Municipalité, répondant à la conclusion 2 du rapport-préavis no 46/2015 de la Municipalité du 27 novembre 2015 (Rapp. Mme Bibiana Streicher).

M. le Président

En préambule du traitement de ce point, je remercie Mme la présidente-rapporteuse, Mme Bibiana Streicher, ainsi que Mme la conseillère municipale Sandra Genier, avec lesquelles je me suis entretenu afin d'avoir des explications à propos du contenu du rapport et de ses conclusions.

Je proposerai à ce Conseil certaines modifications de texte concernant les amendements et la conclusion du rapport-préavis, qui ne toucheront pas à son fond. Je précise cependant que je ne participerai pas au débat, ni au vote de cet objet, sauf en cas d'égalité ainsi que le prévoit le règlement du Conseil. Je compte sur mes collègues du Conseil les plus expérimentés si je m'égare.

M. le Président donne la parole à la présidente de la commission.

Mme Bibiana Streicher (PLR)

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,

Avant de commencer les discussions, je voulais indiquer qu'il y a des précisions à donner concernant les amendements sur les articles du règlement. Nous allons modifier le texte des amendements, ce qui ne change pas le fond,

mais cela donnera plus de précision. Nous nous référons bien au préavis no 26/2023 pour lequel le rapport a été rédigé, avec le règlement qui était joint au rapport-préavis à la page 19 et suivantes (annexe 5). C'est sur ces points que nous discuterons et non pas sur le règlement du 3 février 2016 qui avait été transmis par Mme la Municipale Sandra Genier et qui est annexé au rapport de la commission. N'hésitez pas à vous manifester s'il y a des questions.

M. le Président

Je me suis entretenu avec Mme Streicher et il y aurait également une proposition de modification des conclusions du rapport de la commission, afin qu'il soit plus clair.

Vu que nous votons les conclusions du rapport-préavis et rien d'autre, elles ne devraient contenir que les résolutions à prendre. Le texte en trop en début des conclusions ne sera pas voté.

Je propose que Mme la présidente-rapporteuse modifie le texte des conclusions du rapport de la commission.

Les conclusions du rapport de la commission commencent par: «La commission recommande au Conseil communal l'adoption du préavis tel qu'amendé.», mais en fait ce n'est pas le préavis que nous adoptons, mais ses conclusions, et ce n'est pas le préavis qui est amendé, mais le nouveau règlement. Cette phrase peut induire en erreur et manque de précision. La suite est correcte.

Quelqu'un s'oppose-t-il à ce que la présidente-rapporteuse apporte cette correction aux conclusions du rapport de la commission? Ce n'est pas le cas. Le vote portera donc sur les conclusions telles qu'elles se trouvent dans le rapport-préavis ou telles que présentées à l'écran, si les amendements sont votés.

Conclusions amendées (affichage à l'écran):

1. (inchangé) d'adopter les modifications du règlement du 3 février 2016 sur les prestations de départ et de complément de rente des membres de la Municipalité, avec entrée en vigueur au 1er janvier 2024;
2. d'adopter le nouveau règlement relatif à la prévoyance professionnelle et aux indemnités de départ des membres de la Municipalité tel qu'amendé, avec entrée en vigueur au 1er juillet 2026 2024;
3. (inchangé) de prendre acte que le présent rapport-préavis répond à la conclusion 2 du rapport-préavis No 46/2015 du 27 novembre 2015.

M. le Président

Premièrement j'ouvrirai la discussion générale du rapport de la commission. Ensuite nous passerons à l'adoption du nouveau règlement, en commençant par l'ouverture de la discussion générale - si elle est demandée - puis nous passerons à la revue et au vote à main levée - à moins que le Conseil demande le vote électronique pour chaque article - de chacun des 12 articles du nouveau règlement. Je demande aux scrutateurs de se tenir prêts lors de cette étape. Les amendements acceptés en commission ou développés ce soir, seront discutés et votés directement lors de la revue de l'article y relatif. Le règlement sera ensuite voté dans son ensemble. Pour terminer et avant de passer au vote final des conclusions du rapport-préavis municipal, la discussion sera ouverte pour une

dernière prise de parole pour les groupes qui le souhaitent. Y a-t-il des oppositions à cette proposition de protocole ou des remarques à formuler. Merci pour votre confiance.

M. le Président ouvre la discussion.

M. Olivier Blanc (VER)

Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs, Dans son préavis, la Municipalité mentionne la motion que j'avais déposée et que le conseil avait acceptée en 2011. Celle-ci demandait que les membres de la Municipalité soient soumis à un régime de prévoyance ordinaire, type LPP.

Le préavis relatif au règlement du 3 février 2016 n'y répondait que très partiellement. J'avais du reste tenté, mais sans grand succès, d'amender le règlement en question pour qu'il réponde entièrement à ma motion.

Je ne peux que me réjouir que, 13 ans après, un projet répondant pleinement à l'objet de ma motion nous soit proposé. Je vous invite donc à l'accepter.

M. Emmanuel Gétaz (ML)

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,

ML se réjouit de ce préavis qui va dans le sens de ce que notre parti a défendu depuis de nombreuses années. Ce préavis représente une remise à jour des conditions accordées à tous les membres de la Municipalité, plus en phase avec les réalités du monde d'aujourd'hui que les anciennes conditions. ML soutiendra donc ce préavis.

M. Fabien Willemin (DA)

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,

DA soutiendra ce préavis qui, à notre sens, est une très nette amélioration de la situation précédente, mais nous regrettons qu'il ne puisse pas atteindre les deux buts suivants qui sont, d'une part, de permettre aux personnes qui ne retrouvent pas un travail rapidement, (étant donné que le chômage n'a pas pu répondre) d'avoir une rente similaire au chômage. D'autre part le problème pour les personnes qui retrouvent du travail très rapidement, c'est que le système actuel offre un parachute doré relativement confortable, ce qui à notre sens n'était pas totalement nécessaire. Étant donné que ce préavis apporte une très nette amélioration, nous le soutiendrons.

Mme Marie-Solène Pham (SOC)

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,

Le groupe socialiste tient à remercier la Municipalité pour son travail effectué relatif à la prévoyance professionnelle et aux indemnités de départs des membres de la Municipalité. Nous nous réjouissons que la Municipalité ait pu trouver un chemin qui permette le compromis entre attractivité de la fonction et reconversion professionnelle des anciens élus dans leur domaine de fonction professionnel préalable à leur mandat municipal. En effet il répond aux attentes de la population quant à la charge financière de ces prochaines décennies que représenteront nos futurs ex-municipaux, mais maintient l'attractivité de la fonction en assurant une possible reconversion après la fin des mandats. Concernant l'attractivité de la fonction, nous nous questionnons tout de même sur le taux d'activités au regard de la charge de travail allant en augmentant et de la complexification des dossiers et des attentes diverses.

Le groupe socialiste ajoute qu'il soutiendra les deux amendements déposés en commission et notamment le second qui vise l'entrée en force dès le premier juillet 2024. Le groupe socialiste annonce qu'il soutiendra à l'unanimité les conclusions du rapport-préavis, ainsi que les amendements déposés lors de la commission.

La parole n'est plus demandée, la discussion est close.

M. le Président ouvre la discussion générale sur le nouveau règlement. La parole n'est pas demandée, la discussion est close.

Traitement du règlement article par article :

Art. 1 But du présent règlement La discussion est ouverte, la parole n'est pas demandée, la discussion est close.

Art. 2 Champ d'application La discussion est ouverte, la parole n'est pas demandée, la discussion est close.

Art. 3 Fondation de prévoyance La discussion est ouverte, la parole n'est pas demandée, la discussion est close.

Art. 4 Indemnité unique en capital La discussion est ouverte.

M. le Président

Je me suis entretenu avec les conseillers qui ont déposé un amendement, avec la présidente-rapporteuse et Mme la Municipale pour leur soumettre le texte que je vous propose. Je n'interviens pas dans le débat, c'est une proposition technique.

Affichage à l'écran de l'amendement 1

Texte actuel

Remplacer 4 mois dès 4 ans à la place de 3 mois.

Proposition

À l'article 4 du règlement, d'augmenter le nombre de mois de salaire d'indemnité unique de 3 à 4 pour 4 années de service.

M. le Président

A gauche le contexte manque quelque peu, parce que l'amendement se réfère au nouveau règlement. Pris tel quel, je pense qu'en commission cela a été compris et Mme la Municipale m'a assuré que la Municipalité comprenait la teneur de l'amendement. Néanmoins, si vous l'acceptez, la manière de procéder reste encore à définir. C'est là que je demande l'expertise de mes collègues les plus expérimentés. Soit ceux qui ont déposés un amendement peuvent simplement le retirer et redéposer immédiatement le texte modifié ou alors ce Conseil accepte que nous modifiions le texte de l'amendement et que nous le votions. J'ouvre la discussion sur la manière de faire. Est-ce que vous acceptez que ces textes soient modifiés ou vous n'acceptez pas d'entrer en matière.

Est-ce que quelqu'un souhaite prendre la parole? Ce n'est pas le cas.

Est-ce que nous pouvons procéder par une modification du texte par un retrait et un dépôt immédiat?

L'assemblée approuve cette proposition.

M. le Président ouvre la discussion sur l'amendement 1.

M. Fabien Willemin (DA)

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,

Je retire mon amendement déposé en commission et je redépose l'amendement suivant:

Modifier le texte de l'amendement comme suit: «À l'article 4 du règlement, d'augmenter le nombre de mois de salaire d'indemnité unique de 3 à 4 pour 4 années de service.»

La parole n'est plus demandée, la discussion est close. M. le Président passe au vote à main levée.

Amendement 1:

«À l'article 4 du règlement, d'augmenter le nombre de mois de salaire d'indemnité unique de 3 à 4 pour 4 années de service.»

VOTE l'amendement est accepté à la majorité, 1 NON, 1 ABSTENTION.

M. le Président passe à l'article 5.

M. Olivier Blanc (VER)

Monsieur le Président, il faut encore faire voter l'article tel qu'amendé.

M. le Président

Exact, vous avez raison, merci Nous revenons au vote de l'article 4 tel qu'amendé.

VOTE l'Article 4 amendé est accepté à la majorité, 0 NON, 1 ABSTENTION.

Art. 5 Exceptions La discussion est ouverte, la parole n'est pas demandée, la discussion est close.

Art. 6 Rente d'invalidité La discussion est ouverte, la parole n'est pas demandée, la discussion est close.

Art. 7 Prestation de libre passage La discussion est ouverte, la parole n'est pas demandée, la discussion est close.

Art. 8 Rente de conjoint survivant La discussion est ouverte, la parole n'est pas demandée, la discussion est close.

Art. 9 Rente d'enfant La discussion est ouverte, la parole n'est pas demandée, la discussion est close.

Art. 10 Dispositions transitoires La discussion est ouverte, la parole n'est pas demandée, la discussion est close.

Art. 11 Dispositions abrogatoires La discussion est ouverte, la parole n'est pas demandée, la discussion est close.

Art. 12 Entrée en vigueur La discussion est ouverte,

M. le Président ouvre la discussion sur l'amendement 2.

Affichage à l'écran de l'amendement 2

Texte actuel

Remplacer la date 1er juillet 2026 par 2024 dans Art. 10 al. 1 et 2 ainsi que dans Art.12 Article 2 manquant?

Proposition

À l'article 12 du règlement, de modifier la date pour que le règlement entre en vigueur dès le



Votre pharmacie de proximité du quartier des Planches à Montreux

Pharmacie indépendante spécialisée en médecines naturelles



Consultation en Homéopathie Et Micro-nutrition Préparations personnalisées

Livraison gratuite



Avenue des Planches 22c, 1820 Montreux
021 963 10 35, info@pharmacie-holistique.ch



« Une agence immobilière professionnelle, expérimentée et proche de ses clients »

1820 Montreux - Grand-Rue 98 - +41 21 962 70 50 - info@cgs-immobilier.ch

Bienvenue chez vous!

www.cgs-immobilier.ch



- PLÂTRERIE
- PEINTURE
- PAPIERS PEINTS

asero SÀRL

Avenue du Midi 2
1820 MONTREUX
Tél/Fax 021 964 69 03
Natel 079 447 28 02
jfasero@hotmail.com
www.jfasero.ch

Agence de Montreux
Grand'Rue 3, 1820 Montreux
T 021 965 30 45
www.vaudoise.ch



Clin d'



L'EXOTIQUE Montreux

Bijoux en pierre fines et argent, minéraux bruts et polis, Bouddhas, bols japonais, bougies, idées cadeaux

Notre équipe à votre service!

Grand-Rue 16
021 963 43 10
info@exotique-montreux.ch



Sellerie auto, moto, bateaux, Stores toiles, **NOUVEAU:** Shop Nautic, accessoires divers

Z.I. La Foge G - Rte des Châtaigniers 19 - 1815 Clarens-Chailly
079 797 63 40 info@gr-sellerie-bache.ch

IDEAL LINE Montreux

INDIBA Biostimulation Cellulaire

Technique basée sur la régénération cellulaire, sans douleurs

Remodelage corporel, Tonicité et hydratation, Anti-Cellulite et Drainant : Résultats visibles dès 1^{ère} séance



IDEAL LINE Montreux



BON de 30% de réduction jusqu'au 30.06.24

Indiba Corps ou Visage

1 séance découverte Cocoon

Idéal Line Montreux, Av Planches 20 A, 021 532 22 22

ideallinemontreux@gmail.com

1^{er} juillet 2024 et de modifier en conséquence les dates des articles concernés par ce changement.

M. Nicolas Büchler (SOC)

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,

Si j'ai bien compris la logique, je retire mon amendement qui demandait dans le texte du rapport une modification de l'entrée en vigueur, pour modifier l'article 12 «entrée en vigueur» en redéposant un nouvel amendement reformulé de la manière suivante: Le présent règlement entre en vigueur le 1^{er} juillet 2024.

M. le Président

Et qui demande à la Municipalité de modifier toutes les autres dates y relatives, par exemple dans le texte original il manquait la relation à l'article 2 il me semble.

M. Nicolas Büchler (SOC)

Avec demande à la Municipalité de modifier tous les articles relatifs à l'entrée en vigueur.

M. le Président

Je précise que pour cet article je me suis entretenu avec Mme Genier pour être sûr que la Municipalité comprenait bien l'intention finale et que cela ne posait aucun problème.

Amendement 2

À l'article 12 du règlement, de modifier la date pour que le règlement entre en vigueur dès le 1^{er} juillet 2024 et de modifier en conséquence les dates des articles concernés par ce changement.

VOTE l'amendement est accepté à l'unanimité.

VOTE l'article 12 amendé est accepté à l'unanimité.

VOTE le règlement amendé est adopté à l'unanimité.

La parole n'est plus demandée, la discussion est close.

Mme Bibiana Streicher (PLR)

En conclusion, nous vous prions, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs, de bien vouloir prendre les résolutions suivantes:

LE CONSEIL COMMUNAL DE MONTREUX

Vu le rapport-préavis No 26/2023 de la Municipalité du 1^{er} décembre 2023 au Conseil communal, relatif à la prévoyance professionnelle et aux indemnités de départ des membres de la Municipalité, répondant à la conclusion 2 du rapport-préavis n° 46/2015 de la Municipalité du 27 novembre 2015

Vu le rapport de la commission chargée d'examiner cette affaire,

DECIDE

- d'adopter les modifications du règlement du 3 février 2016 sur les prestations de départ et de complément de rente des membres de la Municipalité, avec entrée en vigueur au 1^{er} janvier 2024;
- d'adopter le nouveau règlement relatif à la prévoyance professionnelle et aux indemni-

tés de départ des membres de la Municipalité **tel qu'amendé**, avec entrée en vigueur au 1^{er} juillet 2024;

- de prendre acte que le présent rapport-préavis répond à la conclusion 2 du rapport-préavis No 46/2015 du 27 novembre 2015.

Le Conseil communal de Montreux accepte ces conclusions amendées par 89 OUI, 0 NON, 0 ABSTENTION.

7.2 Sur le rapport-préavis no 24/2023 relatif à l'attribution d'un mandat d'accompagnement pour l'élaboration du plan d'affectation communal (PACom) et réponse au postulat de Monsieur le Conseiller communal Olivier Müller «Pour un PACOM qui tienne compte de nos villages» et réponse au postulat de Monsieur le Conseiller communal Olivier Mark «pour que le Conseil communal reprenne la main en matière de logements à Montreux par un contrôle serré du travail municipal» (Rapp. M. Nicolas Büchler).

M. le Président ouvre la discussion.

Mme Elisabeth Wermelinger (SOC)

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,

Le groupe socialiste remercie la Municipalité et l'administration communale pour le travail réalisé pour l'élaboration de ce rapport-préavis qui permet d'avancer d'une étape dans l'élaboration du plan d'affectation communal (PACom).

Nous avons pris acte de l'attribution du mandat d'accompagnement au bureau Dolci architecture. Et comme proposé par le représentant de ce dernier nous saluons la mise en place de la démarche participative qui a pour vocation de se concerter avec la population de notre Commune. Cette démarche est d'ores et déjà en cours puisque nous venons de recevoir dans nos boîtes aux lettres un appel aux citoyennes et citoyens pour y participer. La seule critique à son sujet étant que la Municipalité aurait pu attendre le vote du présent préavis par le Conseil pour donner le feu vert pour son lancement.

Nous sommes également satisfaits par la planification des travaux proposée qui devrait aboutir, à horizon de 2027, à la finalisation du PACom. Tout en ayant conscience de la complexité de ces travaux, notamment en raison des exigences des différents acteurs impliqués comme celle du Canton et de son plan directeur sur l'aménagement du territoire, celle des planifications intercommunales et celle du PACom, nous émettons néanmoins le souhait que ce planning puisse être respecté voir même quelque peu accéléré.

Le groupe socialiste acceptera les conclusions de ce rapport et vous invite à faire de même. Merci pour votre attention.

M. Ambroise Crittin (VER)

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,

Le groupe des Vert-e-s estime que la Municipalité va dans la bonne direction concernant le futur PACom. Nous percevons sa volonté d'avancer sur ce dossier central de la politique communale et nous nous réjouissons que le processus d'élaboration du PACom aille de l'avant.

Nous souhaitons relever plusieurs points. Premièrement, nous remercions M. Clavaz, membre de Dolci Architectes et coordinateur du groupement de mandataires, pour sa disponibilité et ses réponses détaillées aux questions des commissaires. De plus, nous saluons le fait que le groupement soit constitué d'entreprises ayant l'habitude de travailler ensemble. Nous estimons qu'il s'agit d'un avantage pour le bon déroulement du processus puisque cela facilitera la collaboration dans les travaux à venir. En outre, nous soutenons également la volonté des mandataires de réutiliser autant que possible le PGA annulé en y apportant les modifications et actualisations nécessaires afin de gagner un temps précieux. Finalement, le groupe des Vert-e-s tient à saluer l'intégration de démarches participatives dans le processus d'élaboration du PACom. En effet, une participation citoyenne permettra d'intégrer certaines préoccupations des habitants de notre commune dans le document final, ce qui contribuera certainement à renforcer son acceptabilité.

En somme, le groupe des Vert-e-s est satisfait de constater que l'élaboration du PACom est sur la bonne voie et nous nous réjouissons que le processus aille de l'avant. Ainsi, notre groupe votera en faveur du préavis municipal.

M. Vincent Haldi (ML)

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,

Le groupe Montreux Libre votera à l'unanimité les conclusions de ce rapport-préavis relatif à l'attribution d'un mandat d'accompagnement pour l'élaboration de notre nouveau plan d'affectation communal (PACom) et vous invite à en faire de même. Rappelons qu'à l'heure actuelle, près de 4 ans après l'annulation par le Tribunal fédéral de notre ancien PGA qui avait demandé presque 20 ans d'élaboration, nous n'avons obtenu aucun accord concret avec la Direction générale de l'aménagement du territoire, sur la base des études précédemment soumises au Canton. Nous espérons que le mandataire retenu ainsi qu'une future direction à la tête du Service de l'urbanisme sauront tirer avantage de la récente dynamique envers notre commune de la nouvelle direction de l'aménagement du territoire cantonal. En effet la commission a cru comprendre que la DGTL souhaite pouvoir atteindre les objectifs de l'Agglo Rivelac et que la situation de Montreux, de par ses zones réservées est un frein à ses objectifs. Montreux Libre souhaite que notre commune dispose le plus rapidement possible d'un PACom rentré en force et que notre exécutif sache se montrer pragmatique en reprenant le plus possible les études toujours d'actualité de l'ancien PGA, afin d'éviter de rentrer dans un cercle infernal de recours de propriétaires qui tarderaient, voir annuleraient à nouveau ce PACom. À la lecture de la communication municipale, relative à l'état des études des motions, postulats et autres droits de propositions de ce Conseil, j'ai appris avec consternation que notre exécutif après avoir mandaté une pré-étude de faisabilité et largement communiquée auprès des collaborateurs communaux, ainsi qu'auprès de certains d'entre nous «de la possibilité d'acquérir l'immeuble Cité-Centre sur la Grand-Rue afin d'y loger l'administration communale», la Municipalité déclare avoir appris indirectement que le bâtiment avait récemment été vendu. Ce qui m'amène à attirer l'attention de ce Conseil sur des points du présent rapport-préavis concernant l'accord trouvé avec le Canton quant à la possibilité, sous certaines conditions précises, d'élaborer jusqu'à entrer en vigueur, indépendamment de l'avancement des études du futur PACom, certains plans de détails.

Les deux parcelles communales, à savoir celle dite anciennement Held, ainsi que celle de l'hôpital répondent pleinement aux critères requis.

Pour rappel, ce Conseil a voté le crédit d'étude de procédure de planification pour ces parcelles, l'un de CHF 473'000.- en 2016, l'autre de CHF 310'000.- en 2018, ces procédures ont été interrompues suite à l'annulation du PGA. Au vu des options maintenant évanouies d'acquiescer l'immeuble Cité-Centre, ainsi que l'abandon du projet des Grands-Prés, il me paraît judicieux de reprendre les études de planification de nos parcelles communales. Je vous remercie de votre attention.

La parole n'est plus demandée, la discussion est close.

M. Nicolas Büchler (SOC)

A la fin de débats techniques passionnants, c'est à l'unanimité que les membres de la commission ont voté en faveur de la prise en considération du préavis Municipal.

Ainsi, nous vous prions, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs, de bien vouloir prendre les résolutions suivantes:

LE CONSEIL COMMUNAL DE MONTREUX,

vu le rapport-préavis No 24/2023 de la Municipalité du 24 novembre 2023 au Conseil communal relatif à l'attribution d'un mandat d'accompagnement pour l'élaboration du plan d'affectation communal (PACom) et réponse au postulat de Monsieur le Conseiller communal Olivier Müller «Pour un PACOM qui tienne compte de nos villages» et réponse au postulat de Monsieur le Conseiller communal Olivier Mark «pour que le Conseil communal reprenne la main en matière de logements à Montreux par un contrôle serré du travail municipal»,

vu le rapport de la commission chargée d'examiner cette affaire,

DECIDE

- de prendre acte de l'attribution d'un mandat d'accompagnement pour l'élaboration du plan d'affectation communal;
- de lui allouer à cet effet un crédit d'investissement du patrimoine administratif de CHF 650'000.- au maximum;
- de couvrir tout ou partie de cette dépense par les fonds disponibles en trésorerie et d'autoriser la Municipalité à recourir si nécessaire à l'emprunt pour le solde à souscrire aux meilleures conditions du marché;
- de comptabiliser sur le compte 420.3329 les amortissements durant 10 ans si le PACom est accepté ou en une fois si le PACom est refusé;
- d'autoriser la Municipalité à signer tous actes ou conventions en rapport avec cette affaire;
- de prendre acte du fait que ce rapport-préavis répond au postulat de M. Olivier Müller «Pour un PACOM qui tienne compte de nos villages», pris en considération le 14 décembre 2022, et au postulat de M. Olivier Mark «pour que le Conseil communal reprenne la main en matière de logements à Montreux par un contrôle serré du travail municipal», pris en considération le 11 octobre 2023

Le Conseil communal de Montreux accepte ces conclusions par 89 OUI, 0 NON, 1 ABS-TENTION.

7.3 Sur le préavis no 25/2023 relatif au budget 2024 de l'Entente intercommunale de la taxe de séjour et de la taxe sur les résidences secondaires Riviera – Villeneuve (CITS) (Rapp. Mme Laurence Sierro).

M. le Président

Ce préavis a été traité par la COFIN qui n'est pas formellement une commission ad hoc, c'est pourquoi je modifierai les prochains ordres du jour afin que le terme ad hoc n'apparaisse plus dans le titre du point 7.

M. le Président ouvre la discussion. La parole n'est pas demandée, la discussion est close.

Mme Laurence Sierro (PLR)

En conclusion, nous vous prions, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs, de bien vouloir prendre les résolutions suivantes:

LE CONSEIL COMMUNAL DE MONTREUX

vu le préavis No 25/2023 de la Municipalité du 1^{er} décembre 2023 au Conseil communal relatif au budget 2024 de l'Entente intercommunale de la taxe de séjour et de la taxe sur les résidences secondaires Riviera-Villeneuve (CITS),

vu le rapport de la commission des finances chargée d'examiner cette affaire,

DECIDE

- d'adopter le budget 2024 de l'Entente intercommunale de la taxe de séjour et de la taxe sur les résidences secondaires Riviera-Villeneuve (CITS).

Le Conseil communal de Montreux accepte ces conclusions par 87 OUI, 0 NON, 3 ABS-TENTIONS.

7.4 Sur la prise en considération du postulat de M. Florian Manzini «Louer plutôt qu'acheter et réparer plutôt que jeter: quelles possibilités dans le sens d'une économie circulaire à Montreux?» (Rapp. Mme Kyong-Won Schäfer).

M. le Président

Avant d'ouvrir la discussion sur ce rapport, je me suis entretenu avec le postulant, car une fois de plus j'ai un petit souci avec les conclusions de ce rapport, étant donné que la commission siège avec comme seul but de recommander de prendre en considération ou non le postulat. Dans les conclusions, il ne doit pas y avoir encore d'autres éléments de discussion. Je demanderai au moment du vote à M. Manzini quelles sont ses intentions et ce qu'il compte faire voter au Conseil pour être sûr que nous sommes tous d'accord.

M. le Président ouvre la discussion.

M. Florian Manzini (VER)

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs, Je remercie tout d'abord M. le Président pour ses clarifications quant à la conclusion du rapport de commission, et je confirmerai tout à l'heure que c'est le bien le texte de mon postulat que j'aimerais soumettre au vote du conseil.

Sur le fond, je vous invite naturellement à soutenir mon postulat. En effet, bien que la

Municipalité ait rappelé en commission sa volonté de continuer à soutenir les projets associatifs locaux qui s'inscrivent dans une logique de durabilité et d'économie circulaire, une prise en considération de ce texte permettra à notre futur-e délégué-e à la durabilité de dresser un rapport détaillant les autres actions concrètes pouvant être mises en place facilement par notre exécutif, notamment au sujet de notre déchetterie et de notre ressourcerie. De plus, l'acceptation de ce postulat par ce Conseil permettra d'exprimer notre soutien à nos concitoyennes et concitoyens qui aimeraient se lancer prochainement dans un projet associatif favorisant une mutualisation ou la réparation de nos objets du quotidien. Merci de votre attention.

M. Emmanuel Gétaz (ML)

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,

ML soutiendra en majorité ce postulat, principalement pour les pistes qu'il propose d'explorer concernant les éventuelles améliorations possibles du recyclage d'objets apportés à la déchetterie. ML estime cependant que les mesures éventuellement à prendre doivent l'être prioritairement en s'appuyant et en collaborant avec des structures existantes, plutôt que d'engager du personnel communal supplémentaire. Je vous remercie de votre attention.

M. Simon Lepêtre (PLR)

Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs,

Le présent postulat nous propose de prendre des mesures afin d'inciter la population à louer plutôt qu'acheter et à réparer plutôt que de jeter.

Si je partage pleinement le titre et l'ambition de ce postulat, permettez-moi d'exprimer ici quelques réserves sur son développement et l'utilité des mesures proposées.

Proposition 1, sur la "mise en valeur de la ressourcerie intercommunale" et la création d'une "antenne au centre-ville".

D'après les échanges en commission, il semblerait que la ressourcerie soit par moment victime de son succès et qu'il convient davantage aujourd'hui de réguler son utilisation plutôt que d'ouvrir une antenne au centre-ville.

Proposition 2 et 4, pour "un soutien financier ou logistique" à "la création d'une bibliothèque d'objets" et "d'un atelier de réparation permanent".

La commune est déjà engagée dans cette démarche avec l'organisation des ateliers participatifs "À vous de jouer" dont il est déjà ressorti la création de l'atelier de réparation de vélos "Rétabli".

Concernant la location, il est déjà possible de louer une multitude d'objets. Même la perceuse électrique citée en exemple dans le postulat est disponible à la location en magasin d'outillage.

Concernant la réutilisation d'objets, plusieurs acteurs sont à l'œuvre. Le Galetas du Centre Social Protestant et des magasins du centre ville de Montreux proposent entre autres des meubles, des habits et du matériel électronique de seconde main. S'ajoutent à ces offres, les coffres-ouverts à Villeneuve et une multitude de plateformes plus ou moins spécialisées sur internet où vous trouverez absolument de tout.

Enfin proposition 3, pour "une mise en place (...) de casiers BoxUp" permettant je cite "la location



Fondée en 2001, notre entreprise est active dans tout le canton. Passionnée en matière d'entretien et d'aménagements d'espaces verts, notre équipe de jardiniers-payagistes est à même de vous proposer des prestations de services diversifiées et de qualité.



Paysagisme - Création

Maçonnerie - Clôtures Chemins
Dallages - Terrasses - Plantations
Gazon - Pergolas etc...

Paysagisme - Entretien

Tailles - Abattages - Elagages
Soins - Tontes etc...



Entretien d'immeubles

Nettoyages - Contrôles techniques
Nettoyages spéciaux
Petites réparations etc...

Perréaz Paysagiste Sàrl

Route d'Arzillière 12 - 1822 Chernex – Tél. 078 824 19 16
E-mail: perreazpaysagiste@hotmail.com
www: prodirectories.net/perreazpaysagiste

gratuite de matériel de sport et de jeux d'extérieur via une application smartphones".

Au-delà des considérations esthétiques discutables de ces installations, leur construction et leur entretien ne sont pas gratuits. Leur utilisation même - qui nécessite approvisionnement électrique, connexion internet, smartphones, application, adresse email, mot de passe et j'en passe - cette utilisation n'est pas gratuite. Tout cela nécessite des ressources humaines et matérielles. Et pour quel résultat? Avons-nous vraiment besoin de tant de complexité pour jouer à la balle dans un parc? Est-ce souhaitable? Je ne le crois pas.

Laissons à la population la responsabilité de leurs ballons. Laissons aux particuliers, aux associations et aux entreprises la responsabilité de la location, de la réparation, de la revente. Encourageons la Municipalité à être sobre et exemplaire dans ses dépenses.

Pour toutes ces raisons, je vous invite à refuser ce postulat au titre séduisant mais aux propositions dommageables.

Merci pour votre attention et merci pour votre refus de ce postulat.

M. Olivier Raduljica (SOC)

Monsieur le président, Mesdames, Messieurs,

Le groupe socialiste soutiendra la prise en considération du postulat de M. Manzini. Il permettra de compléter le panel de mesures soutenues par la Municipalité.

La parole n'est plus demandée, la discussion est close.

M. le Président

Je propose, si la présidente-rapporteuse est d'accord, de reformuler les conclusions du rapport et de simplement indiquer «La commission recommande au Conseil communal de prendre en considération le postulat.», ce qui est le but de la commission. Est-ce que vous acceptez cette proposition de modification?

Mme Kyong-Won Schärer (DA)

Oui M. le Président.

M. le Président

Je demande à M. Manzini si la conclusion reformulée lui convient et si elle est conforme à son dépôt?

M. Florian Manzini (VER)

Oui, tout à fait M. le Président.

M. le Président

Est-ce que vous souhaitez relire les 4 points que vous avez évoqués pour que tout le monde comprenne ce qu'il vote?

M. Florian Manzini (VER)

Je ne pense pas que cela soit nécessaire.

La parole n'est plus demandée. La discussion est close.

Mme Kyong-Won Schärer

La commission recommande au Conseil communal de prendre en considération le postulat.

Le Conseil communal de Montreux accepte la prise en considération du postulat par 53 OUI, 27 NON, 10 ABSTENTIONS.

8 PRÉAVIS DE LA MUNICIPALITÉ

8.1 No 01/2024 relatif à l'octroi d'une subvention annuelle de CHF 95'000.- en faveur de la Fondation MAG pour la réalisation du salon d'art Montreux Art Gallery (MAG) pour les années 2024, 2025 et 2026, ainsi que pour une subvention exceptionnelle de CHF 10'000.- pour les événements liés aux 20 ans du MAG en 2024, sous la forme d'un crédit complémentaire pour les montants à porter au budget 2024 (Séance de commission le mardi 5 mars 2024 à 19 h 00, à la Villa Mounsey, salle A, rue du Marché 8 à Montreux).

Première en liste: Mme Ruth Bär (VER).

Membres: Mme Susanne Cornaz, Bibiana Streicher et MM. Angelo Giuliano, Vincent Haldi, José Jorge, Murat Karakas, Philippe Morier-Genoud, Olivier Raduljica, Fabien Willemin.

M. le Président ouvre la discussion.

Mme Anna Krenger (DA)

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,

Le groupe DA souhaite disposer pour la séance de commission, de l'entier du détail des charges salariales de la fondation MAG sur les exercices précédents et dans les budgets figurants dans le préavis.

M. le Président

Je rends attentive la Municipalité que selon l'art. 58 Remise des documents
«...les membres de la commission reçoivent ces documents au moins 3 jours ouvrables avant la séance.»

M. Olivier Raduljica (SOC)

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,

J'ai deux demandes. Je souhaite que la commission puisse obtenir la liste des membres du Conseil de Fondation, ainsi que l'extrait du registre du commerce.

M. Emmanuel Gétaz (ML)

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,

ML souhaite que la commission éclaire la question du nombre d'entrées payantes réellement vendues pour le MAG, sur le total de 9'000 entrées annoncées. Si plusieurs formes d'entrées payantes sont proposées, une description et des chiffres précis par catégorie d'entrées payantes est souhaité.

La parole n'est plus demandée, la discussion est close.

8.2 No 02/2024 relatif à l'octroi d'un crédit d'investissement de CHF 196'709.- TTC au maximum pour l'élaboration de la stratégie et du plan d'action biodiversité urbains de

Montreux (Séance de commission le lundi 11 mars 2024 à 19 h 00, à la Villa Mounsey, salle A, rue du Marché 8 à Montreux).

Premier en liste: M. Dominik Hunziker (UDC).

Membres: Mmes Tanya Bonjour, Anne Duperré, Susanne Lauber Fürst, Kyong-Won Schärer et MM. Mathias Ekah, Jean-Marc Forclaz, Antony Huys, Olivier Mark, Pierangelo Rothenbühler

M. le Président ouvre la discussion.

M. Emmanuel Gétaz (ML)

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,

ML voit avec intérêt arriver ce préavis sur la biodiversité et souhaite que la commission analyse en quoi il répond à certaines questions qui devront être abordées dans le cadre de l'élaboration du PACom. La commission devrait ainsi pouvoir comprendre dans quelle mesure ce préavis peut contribuer à faire avancer le PACom et couvrir certaines études, ceci afin d'éviter que ces études soient engagées à double.

La parole n'est pas demandée, la discussion est close.

8.3 No 03/2024 relatif à la prolongation et la modification du règlement instituant une aide financière à l'achat d'abonnements de transports publics (Séance de commission le lundi 11 mars 2024 à 19 h 00, à la Villa Mounsey, salle des mariages, rue du Marché 8 à Montreux).

Premier en liste: M. Nicolas Büchler (SOC).

Membres: Mmes Charlotte Chevallier, Anna Krenger et MM. Yvan Aubord, Emmanuel Gétaz, Mario Gori, Yanick Hess, Kelvin Kappeler, Murat Karakas, Lionel Moyard.

M. le Président ouvre la discussion.

M. Emmanuel Gétaz (ML)

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,

ML se réjouit de la rapidité avec laquelle la Municipalité a répondu à la volonté que traduisait la résolution, puis l'amendement au budget 2024, tous deux votés par ce Conseil. Ainsi, une décision politique apportera très rapidement un soutien visible aux problèmes de renchérissement auxquels font face les montreuusiennes et montreuusiens. Pour une fois, la population pourra constater que le politique peut aller vite, dans la bonne direction.

Nous souhaitons que la Municipalité se prépare à donner des informations sur les abonnements «demi-tarif» et «demi-tarif PLUS» qui permettent, également, de voyager de manière flexible tout en faisant des économies comme le «FlexiAbo».

Je vous remercie de votre attention.

La parole n'est plus demandée, la discussion est close.

8.4 No 04/2024 relatif à la convention de fusion entre les Communes de Montreux et Veytaux (Séance de commission le lundi 18 mars 2024 à 19 h 00, à la salle des sociétés du

bâtiment multigénérationnel, rue du They 3, à Veytaux.

Premier en liste: M. Olivier Müller (PLR).

Membres: Mmes Marie-Solène Pham, Bibiana Streicher et MM. Ihab Al Jundi, Christian Fürst, Yanick Hess, Pierre Loup, Florian Manzini, Pablo Menzi, Roland Rimaz.

M. le Président ouvre la discussion.

M. Emmanuel Gétaz (ML)

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs, ML souhaite que soient abordées et vérifiées plusieurs questions, afin que la fusion se fasse dans la transparence, si elle devait être acceptée par les deux Conseils communaux, lors du vote par la population des deux communes.

Notamment, nous souhaitons que la commission analyse les questions suivantes

A combien s'élèvent les investissements à faire sur la commune de Veytaux pour l'entretien des quais, des routes et autres infrastructures principales? Une liste détaillée devrait être fournie à la commission.

Ces investissements ont-ils été retardés, si oui, pour quelles raisons?

Le pourcentage perçu sur la billetterie du Château de Chillon, par la commune de Veytaux, sera-t-il maintenu et donc perçu par la nouvelle commune?

Les autres avantages éventuellement accordés par le Canton dans le cadre de l'exploitation du Château de Chillon seront ils maintenus en faveur de la nouvelle commune? Dans quelle mesure ce préavis peut-il être amendé, et selon quelle procédure?

M. le Président

Je donnerai quelques informations supplémentaires à propos de cette commission un peu spéciale, après les prises de parole.

M. Quentin Talon (DA)

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,

Nous avons une demande similaire, nous voudrions savoir quel est l'état des quais sur la commune de Veytaux et combien cela pourrait nous coûter.

M. Olivier Gfeller, Syndic

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,

J'ai besoin de précisions, M. Gétaz quand vous parlez des avantages que le Canton octroie au château de Chillon, à quoi faites-vous allusion? Pour la taxe c'est en ordre, mais est-ce que vous pouvez répéter votre dernière question, pour que je puisse la noter.

M. Emmanuel Gétaz (ML)

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,

Je transmettrai mes questions. Il s'agissait des éventuels autres avantages accordés par le Canton à la commune de Veytaux dans le cadre de l'exploitation du château de Chillon. Savoir si ces avantages seraient repris par la nouvelle commune.

La parole n'est plus demandée, la discussion est close.

M. le Président

Pour répondre à l'une des questions de M. Gétaz, j'ai envoyé à tous les présidents des groupes politiques une invitation pour une séance d'information à laquelle ont participé uniquement MM. Müller (PLR) et Manzini (VER), que je remercie pour leur assiduité, les autres ne sont pas venus.

M. Laurent Curchod - délégué de l'Etat aux fusions de communes - était présent, ainsi que notre secrétaire municipale, notre secrétaire communale, le président du Conseil communal de Veytaux et la secrétaire municipale de Veytaux.

Des réponses ont été données à ces questions, mais je vous donne quelques informations. Cette séance aura lieu comme suit: les deux Conseils de Montreux et de Veytaux seront dans la même salle pour une information générale et pour avoir un débat sur les questions générales avec le délégué aux fusions. Ensuite, chacun des deux Conseils ira siéger dans une salle différente, le but étant que le vote de l'un n'influence pas celui de l'autre, ni les débats d'une commune sur l'autre.

Pour répondre à la question des amendements, je peux peut-être vous envoyer le pense-bête que nous a envoyé le délégué aux fusions. L'amendement est très compliqué à mettre en œuvre, voire impossible, car il faudrait en effet que si le dépôt d'un amendement est accepté par une commune, que l'autre dépose exactement le même et l'accepte. Si l'une des deux refuse, tout le projet tombe à l'eau. Synchroniser les amendements est compliqué, et il est recommandé par le Canton de ne pas le faire, même si c'est politiquement possible. Je vous enverrai le document qui décrit plus précisément cette demande de ne pas le faire. Maintenant, chaque conseiller communal est libre de procéder comme il le veut.

M. Vincent Haldi (ML)

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,

Contrairement à ce qui apparaît dans le préavis, il est possible d'amender le présent préavis si, lors de la discussion, les deux commissions s'entendent pour déposer un amendement. Donc techniquement, c'est possible.

M. le Président

Tout à fait, mais il faut s'entendre lorsque vous serez dans la même salle et que ce soit déposé avec un texte commun, ou vous concerter d'ici le 18 mars pour que ce soit le même. Ce n'est pas impossible, mais extrêmement compliqué. Je vous cite simplement les paroles du délégué aux fusions des communes.

Mme Egli, secrétaire municipale, précise que c'est impossible de déposer un amendement le soir même du Conseil, puisque les deux Conseils se réunissent en même temps.

M. le Président

Nous verrons s'il y a une volonté d'amendement et comment cela se passera. Je laisserai les deux Conseils communaux écouter les premières instructions et avoir ce premier round de discussion.

La parole n'est plus demandée, la discussion est close.

8.5 No 05/2024 relatif à la révision du règlement communal sur la gestion des déchets du 6 novembre 2013 (Séance de commission le lundi 4 mars 2024 à 19 h 00, à la Villa Mounsey, salle A, rue du Marché 8 à Montreux).

Premier en liste: M. Matthieu Burkhart (ML).

Membres: Mme Elisabeth Wermelinger et MM. Jonathan Al Jundi, Hervé Devenoge, Yanick Hess, Dominik Hunziker, Olivier Müller, Michel Posternak, Domenico Silleri, Fabien Willemain.

M. le Président ouvre la discussion.

M. Matthieu Burkhart (ML)

Monsieur le Président, Madame, Monsieur, Chers collègues,

Je souhaite que lors de cette séance de commission, les membres soient attentifs sur la méthode choisie par la Municipalité pour calculer les taxes déchets liées aux logements.

En effet, les EWID sont des valeurs uniquement et j'insiste uniquement statistiques utilisées par la confédération pour connaître la situation des logements en Suisse.

À titre d'exemple, ce sont ces mêmes EWID qui ont posé et posent encore quantité de problématique dans la facturation de SERAFE, la redevance Radio-TV.

Je demande également à la Municipalité de fournir aux membres de la commission la dernière statistique d'erreurs sur les EWID Montreusiens.

Je vous remercie pour votre attention.



TAVERNE DU CHÂTEAU DE CHILLON

VIANDES D'EXCEPTION



GRILL MOUNTAIN
MONTREUX | HAUTE-NENDAZ

RESTAURANT
VIANDES & FROMAGES



(Noté: 5 étoiles Tripadvisor et Google)

FONDUE CHINOISE ET VIGNERONNE



Viandes à griller soi-même sur brique de sel de l'Himalaya (plus de 10 sortes de viandes)



TABLE DES CHEVALIERS
50 PERSONNES SUR LA MÊME TABLE
MARIAGES, REPAS D'ENTREPRISE
EVJ / EVG



ASSIETTE DU JOUR



Pâtes maison flanées dans la meule de fromage en salle



FONDUES



RACLETTE

AVENUE DE CHILLON 24 - 1820 VEYTAUX - TÉL. 021 961 19 70 - www.grillmountain.ch

JAQUET SA

**ENTREPRISE DE CONSTRUCTION
MONTREUX - RENNAZ**

021/963 11 43

jaquet@jaquetconstruction.ch



**Niko
Immobilier
Sàrl**

ZA La Coche 11
1852 Roche
Tél. 021 965 62 30
Mobile 079 679 07 08

**DEPOTS, LOCAUX COMMERCIAUX et BUREAUX
A LOUER OU VENDRE
sur Montreux, Veytaux, Roche et Bouveret VS**

PNEUS NICOLA

Pneus Nicola | Route des Colondalles 18 | 1820 Montreux



Nicola Iamartino

Tél. 021 963 13 14

Continental
The Future in Motion

**Merci
de favoriser
nos
annonceurs!**



www.prodirectories.net/perreazpaysagiste

Rte d'Arzillière 12
1822 Chernex
078 824 19 16

Perréaz
Paysagiste
Entretien d'immeuble

Electro'Dep Sàrl
Votre spécialiste électroménager

**RÉPARATION
TOUTES MARQUES**

Astrit Demaj
Gérant

079 446 07 07

Rue de la Gare 23 - 1820 Montreux
info@electrodep.ch
www.electrodep.ch

L.T. Peinture | Luigi Troisio

PLÂTRERIE - PEINTURE - RENOVATION - FAÇADES



Ch de Baugy 3
1815 CLARENS

Mobile: 079 683 33 02

info@ltpainture.ch
www.ltpainture.ch



Official Partner

Alexandre GOUMAZ

Diplômé fédéral en assurances

Agence de Montreux

Avenue du Casino 50

1820 Montreux

Mobile: 079 212 70 54

Courriel: alexandre.goumaz@bluewin.ch

Metal Assistance SA

**Portes de garage – Abri PC
Ventilation – Boîtes aux lettres**

Zone industrielle C114 - 1844 Villeneuve

Tél. +41 21 960 42 30

E-mail: info@metalassistance.com

www.metalassistance.com

Votre imprimerie locale sur la Riviera et dans le Chablais !

flyers • entêtes de lettres • enveloppes • catalogues • dépliants touristiques et commerciaux
blocs-notes • livrets de fête • sets de table • mailings • livres • affiches et bien plus encore !

PCL

TOUTE L'IMPRIMERIE

Ch. du Chêne 14 • 1020 Renens
021 317 51 51 • info@pcl.ch

Rue Colomb 11 • 1860 Aigle
024 524 41 00 • chablais@pcl.ch

Imprimés labellisés Swiss Made, FSC, Imprim'Vert, climatiquement neutres

sur votre 1^{ère} commande
-20%



FISCALITÉ / DÉCLARATION D'IMPÔT / COMPTABILITÉ
DÉCOMPTE TVA / CONSEILS DE GESTION
ET D'ORGANISATION

Plus de **35** ans d'expérience

Roger Antoniadis, exploite cette Fiduciaire depuis le
1^{er} janvier 1993. Faites confiance à son expérience

FIDUCIAIRE ANTONIADIS SÀRL
Av. des Alpes 36
1814 La Tour-de-Peilz

Tél. 021 961 11 46

E-mail: info@fiduciaire-antoniadis.ch
www.fiduciaire-antoniadis.ch



Bravata SA

- PLÂTRERIE
- PEINTURE
- PAPIERS PEINTS
- RÉNOVATIONS

Ch. de Praz Roussy 2
1032 Romanel-sur-Lausanne
Tél. 021 922 24 58 – Fax 021 922 24 59

Carrosserie du Crêt SA

Peinture au four / Marbre universel Celette



HALIL HEBIBI
Administrateur



Route de la Rivaz 18 | 1844 Villeneuve
Tél. 021 960 11 86 | Mobile 079 732 33 43 | Fax 021 960 18 36
carrosserie.du.cret.sa@bluewin.ch

AG ANDRE GLAPPEY SA

ESTELEC SA RIVIERA

Entreprises générales d'électricité, actives dans le
Chablais Vaudois depuis plus de 40 ans

Installations électriques - Téléphonie - Câblage informatique



Zone Industrielle C114 – 1844 Villeneuve
021/968.20.68 – info@glappeysa.ch

Nettoyage de votre véhicule

AU RATON
LAVEUR

Nouveau à Chailly-Montreux
Lavage de votre voiture.
Intérieur et extérieur

Sur rendez-vous au
021 964 31 91



Nos prestations

Dès
50.-

&
On vous prête
une voiture
gratuitement

Rte des Châtaigners 3
1816 Chailly-Montreux

*Véhicules spéciaux et très sales tarif sur devis

M. Hervé Devenoge (VER)

Monsieur le Président, Madame, Monsieur,

Le groupe des Vert-e-s a pris connaissance du préavis sur la gestion des déchets avec stupeur. En effet, il prévoit ni plus ni moins, d'abandonner le subventionnement de la taxe entérinée par cette assemblée le 6 novembre 2013. Le règlement, actuellement en place, certes pas validé par le Canton, semble donner satisfaction au niveau communal et ne semble pas générer de recours.

En plus de supprimer la subvention, notre Municipalité nous demande de mettre en place un système de taxes basées sur le nombre de pièces d'un logement. Cette logique est très surprenante. En effet quel est le rapport entre des pièces et la génération d'un volume plus ou moins important de déchets?

Il me semble que nous nous éloignons du but recherché par la loi qui est le principe du pollueur payeur. En ces temps d'inflation, il est totalement incohérent de proposer une augmentation d'impôts déguisée de plus de 2 points, soit un accroissement de revenus communaux de plus de 2,2 millions. Dans le préavis il est relevé que la taxe au sac a augmenté le tri des déchets de 75 % ce qui est une très bonne chose. Cependant nous ne pouvons rien attendre de tel avec l'introduction de la taxe déchets vu qu'elle est forfaitaire et ne va pas inciter la population à fournir un effort supplémentaire.

Pour terminer, afin que la commission ait tous les éléments à disposition pour statuer, nous vous demandons de fournir les comptes de produits et de charges liés à la taxe déchets pour les 5 dernières années. Si des bénéfices en sont ressortis comment ont-ils été affectés ? Le groupe des Vert-e-s de Montreux espère qu'un compromis pourra être trouvé en commission.

M. Emmanuel Gétaz (ML)

Monsieur le Président, Madame, Monsieur, ML a les plus grandes réserves quant à certaines nouvelles règles que cherche à établir cette révision du règlement sur la gestion des déchets. Principalement, l'idée de taxer les déchets en fonction du nombre de pièces d'un appartement nous semble être une mauvaise solution, pour plusieurs raisons que notre représentant développera en séance de commission.

ML accueille par ailleurs d'un très mauvais œil une augmentation des taxes perçues sur la commune auprès de toute la population. Je vous remercie pour votre attention.

La parole n'est plus demandée, la discussion est close.

9 POSTULATS, MOTIONS ET PROPOSITIONS**9.1 Motion de M. Pierangelo Rothenbühler et consorts « our un «Plan d'Action Climat» de la Commune de Montreux»****M. Pierangelo Rothenbühler (VER)**

Monsieur le Président, Mesdames les Municipales, Messieurs les Municipaux, Chères et Chers collègues,

Le 18 juin 2023, les citoyennes et citoyens vaudois se sont prononcés à une large majorité en faveur de l'initiative populaire cantonale « Pour la

protection du climat ». À Montreux, où la participation a atteint 48.05 %, le texte est soutenu par 65.5 % des votant-e-s et rejeté par 31.6 %.

Cette initiative pose de nouvelles conditions-cadres pour la protection du climat et de la biodiversité à l'échelle du canton de Vaud. Elle introduit dans la Constitution vaudoise quatre nouvelles dispositions, afin de transposer au niveau cantonal les objectifs de réduction des émissions de gaz à effet de serre de l'Accord de Paris de décembre 2015 ratifié par la Confédération.

Deux dispositions concernent directement les communes:

- Ancrer l'objectif de neutralité carbone sur le territoire vaudois d'ici à 2050 au plus tard, avec l'objectif pour l'État et les communes de réduire significativement les impacts climatiques négatifs de leurs politiques publiques, ainsi que l'obligation de se doter de plans d'action et d'objectifs intermédiaires pour 2030 et 2040.

- Introduire l'obligation, pour l'État et les communes, de veiller à ce que les personnes morales dans lesquelles ils détiennent des participations élaborent des plans visant à réorienter les flux financiers vers des activités moins émettrices de gaz à effet de serre, avec deux objectifs intermédiaires pour 2030 et 2040.

Au niveau cantonal, un plan climat a vu le jour en 2020, doté de 173 millions de CHF et qui s'articule autour de trois axes stratégiques:

- Réduire: Atteindre une réduction des émissions de gaz à effet de serre de 50 % à 60 % d'ici à 2030 par rapport à 1990 et la neutralité carbone territoriale d'ici à 2050.
- Adapter: Préparer les systèmes humains et naturels aux effets des changements climatiques et en réduire les vulnérabilités.

- Documenter: Analyser l'impact des changements climatiques sur le territoire et évaluer la mise en œuvre du Plan d'action climat.

Ce plan est conçu comme une stratégie itérative, avec plusieurs renforcements successifs. La nature évolutive vise à apporter progressivement les renforcements nécessaires, en répondant de la manière la plus efficace possible aux évolutions des changements climatiques, aux effets des actions entreprises, au développement des connaissances et du cadre légal. Ainsi, après un audit de la première version du plan, il a été décidé de renforcer celui-ci avec 209 millions de CHF supplémentaires en 2024, afin de garantir la réussite des objectifs mis en place.

L'ambition de développer une politique climatique communale repose notamment sur la nécessité d'agir à tous les niveaux institutionnels et de contribuer activement à l'effort cantonal et national dans ce domaine.

La commune de Montreux a fait un bon premier pas dans cette direction en élaborant une stratégie durable qui met en place des objectifs qualitatifs. Le plan d'action climat y serait complémentaire, car il apporte des objectifs quantitatifs avec des échéances définies qui permettent de s'assurer de la mise en place de réponses concrètes aux enjeux spécifiquement montreuusiens.

Des communes telles qu'Aigle, Nyon, Yverdon, Vevey et Lausanne ont déjà mis en place leur plan d'action climat et d'autres comme Morges, Rolle et Epalinges y travaillent. Nous ne sommes

pas les premiers et pour l'instant pas encore les derniers à le faire.

La création d'un plan d'action climat cohérent, proportionné et de nature itérative, qui intègre et complète les actions déjà en cours de la commune, garantira notre respect de la constitution vaudoise et répondra à la demande émise par la population lors des votations du 18 juin 2023.

En considérant la situation décrite ci-dessus, je demande à la Municipalité de Montreux, avec le soutien des Vert-e-s, du Parti Socialiste et de décroissance alternatives, de se doter d'un plan d'action climat qui répond aux enjeux spécifiquement montreuusiens et qui contribue à la réussite de celui établi au niveau cantonal. Je demande donc que ce texte soit renvoyé en commission et vous remercie de votre attention.

M. le Président

J'ouvre la discussion sur la recevabilité de la motion ainsi que le dispose l'article 102 alinéa 3 de notre règlement.

La motion étant jugée comme recevable par ce Conseil, y a-t-il 5 conseillers qui demandent le renvoi de la proposition à une commission ?

Plus de 5 conseillers soutiennent le renvoi de la motion en commission.

C'est le cas, une commission ad hoc sera désignée lors du prochain Conseil pour traiter cette motion.

9.2 Postulat de M. Romain Pilloud «Mais où peut-on réserver une salle à Montreux?»**M. Romain Pilloud (SOC)**

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les membres de la Municipalité, Chères et Chers collègues,

Lorsqu'on cherche une salle à louer à Montreux, la page «Locations» du site de la commune nous indique trois lieux: La Maison de Quartier Jaman 8 (mais qu'on ne peut réserver que pour des événements publics), ou alors les Grésalleys et la Scie. Les infrastructures sportives disposent quant à elles d'une page dédiée. Dans ce contexte, il est légitime de se demander: mais où peut-on réserver une salle à Montreux? Lorsque l'on est actif-ve dans des milieux associatifs, on sait que d'autres options existent et que nous utilisons: salles de gymnastique, salle de réunion ou de conférences au collège de Montreux-Ouest, l'Aula de Montreux-Est et bien sûr, quelques autres options comme l'Ancienne Laiterie de Brent, la salle de séance du Pierrier ou de la Saussaz, etc. Mais pour la plupart des habitant-es, ces solutions sont peu ou pas connues.

Dans ce contexte, plusieurs organisations ont plus d'une fois renoncé à louer des locaux pour organiser des événements de taille modeste dans notre commune, allant de la réunion, en passant par des assemblées, des moments festifs ou des journées de travail. Si des organisations privées mettent également à disposition des lieux à louer, les tarifs sont généralement plus prohibitifs et ces options s'adressent à une clientèle plus commerciale (entreprises, fondations...).

Le postulat demande donc à la Municipalité d'étudier les éléments suivants :

- D'effectuer une liste exhaustive des salles pouvant être louées par la commune, de leur



Fouquet's

DIMANCHE 12 MAI MIDI ET SOIR

Menu

Fête des Mères

CHF
65.-

Mille-feuilles de foie gras, gel de Porto

...

Bavaroise de choux-fleur, œuf à 67°, radis, mâche

...

Moelleux de veau aux morilles, pointes d'asperges vertes, pomme Dauphine

...

Amour des fruits rouges



CASINO BARRIÈRE MONTREUX

www.casinodemontreux.ch

ACCÈS EN SALLE DES JEUX RÉSERVÉ AUX PERSONNES MAJEURES ET NON-INTERDITES. PIÈCE D'IDENTITÉ OBLIGATOIRE
CAJNS, CADEAUX, BOISSONS À L'EXCEPTION DES SPIRITUEUX ET ALCOPOPS
JOUER COMPORTE DES RISQUES : ENDETTEMENT, DÉPENDANCE. APPELEZ LA LIGNE 505-JEU 0800 040 080 (GRATUIT ET ANONYME).

prix, de leurs caractéristiques, de leurs conditions de locations, de leur accessibilité et de les mettre à disposition de la population et des visiteurs de notre commune. Cette même réflexion pourrait avoir lieu pour la location d'espaces de loisir (chalets, cabanes...);

- De faciliter leur location par un système de réservation en ligne en ce qui concerne les locaux communaux, par exemple via le guichet virtuel ou autre système utile;
- De prévoir à ce titre une politique tarifaire raisonnable, au moins pour les habitants et organisations à but non-lucratif;
- D'effectuer une liste la plus exhaustive possible des autres espaces de réservation étant mis en place par différents partenaires de la commune (associations villageoises, notamment).

Une amélioration de ces éléments permettrait de redonner de l'attractivité à notre commune, de faciliter l'accès à des locaux pour les habitants, les entreprises et les milieux associatifs y compris venant de l'extérieur de notre commune et qui viennent pour le cadre que celle-ci propose. Cela permettrait à d'aucun-es de pouvoir également consommer dans nos commerces et restaurants et de mieux découvrir notre région.

Il ne s'agit pas seulement d'une démarche qui vise à lister, mais aussi à faciliter l'accès aux salles. Actuellement, chaque salle communale louée dispose de son propre système de réservation, de cautionnement, de récupération des clés, parfois complexe et redondant. On ne sait souvent pas comment sont équipées les salles, si elles sont accessibles aux personnes à mobilité réduite ou en transports publics. Il n'existe par ailleurs presque aucun endroit où les réservations peuvent être prolongées après 22h.

Je demande que ce postulat soit renvoyé en commission pour traitement et rapport.

M. le Président

Le postulant demande que sa proposition soit renvoyée à une commission pour étude et rapport. Y a-t-il 5 conseillers qui demandent le renvoi de la proposition à une commission?

Plus de 5 conseillers soutiennent le renvoi du postulat en commission.

C'est le cas, une commission ad hoc sera désignée lors du prochain Conseil pour traiter ce postulat.

9.3 Postulat de M. Olivier Müller «Pour un dézonage cohérent et socialement acceptable»

M. Olivier Müller (PLR)

Monsieur le Président, Mesdames les conseillères communales, Messieurs les conseillers communaux.

4 ans après l'annulation du PGA par le Tribunal fédéral, ni le nombre d'habitants-emplois, ni leurs emplacements n'ont encore été fixés. Malgré cela, trois éléments apparaissent déjà comme certains ou quasi certains pour notre futur PACom:

- 1) Partant d'un PGA1972 de 40'000 habitants, il va falloir sensiblement dézoner. Ce dézonage a déjà été fait en bonne partie dans le PGA2019 et ces oppositions ont été traitées.

- 2) Le nombre d'habitant-emplois selon le PGA2019 et selon la pré-étude DOLCI de 2022 sont très proches, 5'500 habitants-emplois en 2019 et 6'500 habitants-emplois en 2022.

- 3) Le canton et notre Municipal ont confirmé un besoin en zone à bâtir. Il n'y a donc a priori pas trop de raison de planifier moins d'habitants dans le futur PACom que dans le PGA2019.

Du point de vue juridique, trois éléments sont essentiels à rappeler:

- 1) Le PGA 2019 a été annulé à cause d'une mauvaise utilisation de la zone réservée.
- 2) La planification du territoire n'est pas le résultat d'une simple application du droit. Un plan d'affectation est un acte de nature politique.
- 3) L'adoption du PACom est de l'unique responsabilité du Conseil communal, qui a toute la liberté d'apporter des modifications au dossier qui sera présenté par la Municipalité.

Avec l'annulation du PGA, certains propriétaires de notre commune ont vu leur projet de construction stoppé du jour au lendemain. Et dans l'hypothèse où ce Conseil communal devait décider pour le futur PACom de tout à coup dézoner des parcelles qui avaient été affectées en zone à bâtir en 2019, alors ce Conseil anéantirait purement et simplement des projets qui sont parfois les projets de toute une vie d'une partie des montreuusiennes et des montreuusiens.

C'est donc nous, Mesdames les conseillères communales et Messieurs les conseillers communaux, c'est nous qui allons finalement décider de rendre les terrains de certains constructibles et ceux d'autres inconstructibles. Comme critère de choix, il y a bien sûr l'aspect environnemental, mais aussi les aspects sociaux et économiques, qui sont les deux autres piliers du développement durable qu'il faut bien sûr considérer. La pénurie de logement est également un élément déterminant. Dézoner là où le PGA2019 autorisait de construire n'est ni socialement, ni économiquement très réfléchi. C'est aussi courir un risque évident de recours. En effet, la jurisprudence précise des cas de figure où un propriétaire peut agir en justice avec des chances de succès lorsque sa parcelle n'est plus classée en zone à bâtir. C'est le cas lorsque la parcelle est située dans une zone largement bâtie. C'est le cas lorsque que le terrain a déjà été équipé et que le propriétaire a procédé à des dépenses considérables. C'est le cas lorsqu'un terrain aurait dû être classé en terrain à bâtir en raison d'assurances particulières données par les autorités. On parle alors ici de protection de la bonne foi.

Posons-nous les deux questions suivantes: tenons-nous absolument à rendre inconstructible certaines parcelles dont les propriétaires ont cru de bonne foi pouvoir construire avec le PGA2019? Et voulons-nous vraiment que ces propriétaires aillent ardemment plaider leurs causes au tribunal avec pour conséquence de faire trainer tout la procédure et l'avancement des autres projets qui n'attendent que l'entrée en force du futur PACom?

Par ce postulat, je demande à la Municipalité d'étudier l'opportunité de laisser en zone à bâtir les parcelles des propriétaires qui étaient prêts à construire avec le PGA2019. Il me semble que

c'est de notre devoir de mener aujourd'hui ce débat au sein du Conseil communal pour que la Municipalité s'en inspire lors de l'élaboration du PACom.

Je demande le renvoi de ce postulat à une commission qui sera définie lors de la prochaine séance.

M. le Président

Le postulant demande que sa proposition soit renvoyée à une commission pour étude et rapport. Y a-t-il 5 conseillers qui demandent le renvoi de la proposition à une commission?

Plus de 5 conseillers soutiennent le renvoi du postulat en commission.

C'est le cas, une commission ad hoc sera désignée lors du prochain Conseil pour traiter ce postulat.

10 INTERPELLATIONS

10.1 Interpellation de M. Quentin Talon «Dunk à la Ballallaz».

M. Quentin Talon (DA)

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs, chères et chers collègues,

Le panier de basket du terrain de la Ballallaz a été cassé il y a quelque temps. Est-ce que la Municipalité envisage de le remplacer?

D'avance merci pour vos indications,

M. Caleb Walther, Municipal

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs, Monsieur l'interpellateur,

la Municipalité pourra se prononcer une fois reçu l'offre de la société spécialisée. En effet, ce sujet avait été abordé lors de la visite annuelle pour les installations de la nouvelle salle de gym qui est située à côté. Comme vous le savez la Municipalité avait, ces dernières années, essayé de diminuer au maximum les investissements nécessaires, étant donné que cette salle reste à ce jour vouée à être démolie, nous l'espérons prochainement.

M. le Président

J'ouvre la discussion sur la réponse de la Municipalité en commençant par donner la parole à l'interpellateur. L'interpellateur lui-même est totalement satisfait, tout va bien.

M. Quentin Talon (DA)

Vous ouvrez la discussion, ou vous me demandez si je suis satisfait de la réponse?

M. le Président

En fait, de demander si nous sommes satisfaits de la réponse n'est pas disposé dans le règlement. Après une interpellation, l'on ouvre la discussion sur la réponse municipale. Vu qu'elle a été donnée immédiatement, j'ouvre la discussion. D'ailleurs je vous avais proposé de passer par une simple question et vous m'avez dit que vous souhaitiez maintenir l'interpellation pour que le Conseil puisse participer à la discussion, ce qui a été fait à l'instant.

La parole n'est plus demandée, la discussion est close.

10.2 Interpellation de Mme Claudia Hischenhuber «Le Sentier de Bellevue – une autre histoire sans fin?»

Mme Claudia Hischenhuber (VER)

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Municipaux, chers collègues

Le Sentier de Bellevue relie la Route de Glion à la hauteur de l'École Hôtelière à la Gare de Glion. Ce sentier fait partie de la parcelle du Righi vaudois et seul le petit escalier permettant l'accès à la gare est partiellement sur le terrain du MVR. Il faut savoir qu'uniquement l'École Hôtelière a un droit de passage officiel pour ce sentier, mais le chemin a toujours été emprunté par la population locale, comme par moi-même, et par des touristes.

Quand le Righi vaudois a été revendu en 2020, une partie des glionnais s'est inquiétée de l'avenir du Sentier de Bellevue, du tennis et de la place du village, car ces endroits fréquentés par les habitants appartiennent tous au Righi vaudois et la commune ne bénéficie d'aucune servitude. En début 2021, M. Wehrli a répondu à mon interpellation à ce sujet. En ce qui concerne le Sentier de Bellevue, il pensait avoir un débat avec le propriétaire du Righi vaudois sur la question d'une vraie servitude et pas simplement à bien plaie.

En début 2021, peu après mon interpellation, 2 marches du petit escalier au Sentier de Bellevue, se sont effondrées. Dès lors on a fermé le chemin avec deux barrières amovibles et on pouvait lire que le passage était dorénavant interdit à tout le monde. Ces barrières ont été x fois enlevées par des inconnus et remises, je suppose, par du personnel de la commune, mais le passage par les habitués continuait. Malgré plusieurs demandes, ni l'École hôtelière, ni le propriétaire du Righi vaudois ont fait réparer les marches.

Plus que deux ans après, en mai 2023, on a passé à l'action. Mais pas comme on pouvait l'espérer. Non, on n'a rien réparé, mais apparemment on a transféré la responsabilité de la réparation au MVR, qui a barricadé le chemin de façon très professionnelle avec un panneau explicatif, comme suit (photo):



«Accès interdit. Fermeture de l'escalier du Sentier de Bellevue.

Pour des raisons de sécurité.

Suite à un éboulement et afin de garantir la sécurité de tous, l'escalier est interdit préventivement jusqu'à nouvel ordre. Merci d'utiliser les accès aux alentours.

Une étude est en cours pour analyse et remise en état de l'escalier.»

Mais en fait, il n'y avait jamais eu d'éboulement, la raison de la fermeture du chemin en 2024 est toujours la même qu'en 2021, deux marches se sont effondrées....

Je me permets de poser les questions suivantes:

1. Est-ce que vous pouvez nous expliquer, pourquoi un petit dégât sur un chemin emprunté par la population n'est pas réparé après bientôt 3 ans?
2. Est-ce que la Municipalité peut intervenir auprès du MVR afin d'accélérer «l'étude en cours»?
3. Est-ce que la Municipalité a entamé des négociations avec le propriétaire du Righi vaudois pour un droit de passage officiel au Chemin de Bellevue?
4. Si oui, quels sont les résultats?
5. Si non, pourquoi on n'a pas poursuivi l'idée de M. Wehrli, soit un droit de passage officiel permettant d'inclure ce sentier dans les chemins de randonnées entre Montreux et Glion et permettant à la population d'emprunter le sentier de manière officielle?

Je vous remercie d'avance pour vos réponses

M. Florian Chiaradia, Municipal

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs, Madame l'interpellatrice,

La Municipalité souhaite répondre par oral à la présente interpellation. Nous vous remercions de vos questions et nous pouvons vous livrer les informations suivantes.

Tout d'abord nous pouvons vous confirmer l'existence d'une servitude de passage pour piétons qui grève les parcelles numéro 5'606 et 5'609 en faveur de l'école hôtelière.

Il n'y a de fait pas de servitude de passage publique sur ce cheminement ; hors les ayants-droits, les piétons qui l'empruntaient jusqu'ici le faisaient donc à bien plaie. C'est bien ce que vous nous avez dit Mme Hischenhuber.

1. Est-ce que vous pouvez nous expliquer, pourquoi un petit dégât sur un chemin emprunté par la population n'est pas réparé après bientôt 3 ans?
2. Est-ce que la Municipalité peut intervenir auprès du MVR afin d'accélérer «l'étude en cours»?

Comme je l'ai esquissé tout à l'heure, il s'agit d'un sentier privé, à savoir une servitude sur parcelle privée au bénéfice de l'école hôtelière. Une intervention éventuelle n'est pas de la compétence de la Municipalité, à moins que la sécurité du domaine public ne soit mise en cause, ce qui n'est pas le cas dans ce cas précis.

3. Est-ce que la Municipalité a entamé des négociations avec le propriétaire du Righi vaudois pour un droit de passage officiel au Chemin de Bellevue?

La Municipalité n'a pas entrepris ces démarches, s'agissant, encore une fois, d'un droit privé. Toutefois elle a fait savoir à l'Association des intérêts de Glion qu'une

reprise en main publique de ce sentier pourrait être étudiée et celle-ci a approché l'école hôtelière pour lui faire connaître cet intérêt. Sans nouvelles depuis 2023, la Municipalité est toutefois prête à reprendre les démarches en direct avec l'école hôtelière afin que celle-ci puisse faire part de sa position.

4. Si oui, quels sont les résultats?

C'est non - je passe à la question suivante.

5. Si non, pourquoi on n'a pas poursuivi l'idée de M. Wehrli, soit un droit de passage officiel permettant d'inclure ce sentier dans les chemins de randonnées entre Montreux et Glion et permettant à la population d'emprunter le sentier de manière officielle?

La Municipalité se dit toujours intéressée à discuter des droits de ce cheminement, avec pour objectif le bénéfice d'un usage public, quand bien même les conditions devront encore être étudiées et négociées, en particulier tout ce qui a trait à l'entretien lourd, le nettoyage, etc.

Nous estimons ainsi avoir répondu à satisfaction à votre interpellation.

M. le Président

J'ouvre la discussion de la réponse de la Municipalité en commençant par donner la parole à l'interpellatrice. L'interpellatrice ne demande pas la parole, la discussion continue.

M. Nicolas Büchler (SOC)

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,

Je réagis en ma qualité de Président de l'association des intérêts de Glion puisqu'elle a été citée dans la réponse municipale.

Je confirme les propos de M. le Municipal Chiaradia, la complexité du dossier réside dans la multitude d'acteurs en présence. Vous l'avez, Mme l'interpellatrice et M. le Municipal, cité, il y a le propriétaire du Righi Vaudois avec qui nous avons pu avoir rapidement, après ledit éboulement, des contacts fructueux pour pouvoir négocier la reddition et la modification de la servitude en faveur de la commune, plutôt que pour l'école hôtelière. Nous avons pu durant les derniers mois avoir des confirmations de l'école hôtelière pour une acceptation de céder la servitude à la commune. Nous recherchons malheureusement un peu désespérément des points de contact tout aussi fructueux du côté du troisième acteur impliqué. Pour celles et ceux qui le connaissez vous savez potentiellement que ce n'est pas toujours le plus simple à faire bouger sur les dossiers qui nous concernent. Je remercie M. le Municipal de nous avoir cité, car c'est un dossier que nous essayons de suivre avec l'association des intérêts de Glion depuis ledit éboulement. Nous essayons de faire bouger les choses, nous avons pu échanger à ce propos avec M. le Municipal, que je remercie pour sa disponibilité. Dès que nous pourrions continuer d'avancer sur ce point, évidemment que nous nous empresserions de remettre ledit dossier à la Municipalité pour ratification d'une nouvelle convention, respectivement d'une nouvelle servitude. Merci pour votre attention.

La parole n'est plus demandée, la discussion est close.

10.3 Interpellation de Mme Tanya Bonjour «Rien ne sert de rouler vite, il faut partir à point»

Mme Tanya Bonjour (SOC)

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Municipales et Municipaux, chers collègues,

La mobilité... Vaste et clivant sujet. Au sein de notre commune, qu'il s'agisse des centimètres de bitume consacrés à tels ou tels types d'usage, des places destinées ou non à du parking, des heures perdues dans les bouchons les week-ends de festivals, ou encore qu'elle soit de compétences de notre conseil ou non, la mobilité n'a de cesse de nous donner foisonnant sujets sur lesquels palabrer.

Il en est un qui devrait pourtant faire davantage consensus selon moi et pourtant pas des moindres dans nos débats. Celui des zones 30. Nul besoin de prouver encore son importance pour préserver notre santé mentale et physique, diminuant stress et la pollution atmosphérique et sonore, ou encore pour renforcer la sécurité de tous les usagers, en particulier des enfants sur le chemin de l'école, permettant somme toute un mieux vivre ensemble. Les grandes villes suisses et européennes nous ouvrent la voie en ce sens et les retours sont particulièrement réjouissants. Il est utile de rappeler que le 30 km/h réduit les accidents graves de 38 % en cas de collision, le piéton renversé a 90 % de chance de survie, contre 30 % à 50 km/h. À 30 km/h, la distance de freinage (temps de réaction inclus) est aussi divisée par deux et en moyenne, passer de 50 à 30 km/h permet de réduire le bruit de moitié. Ces avantages sont à mettre en parallèle avec une durée de trajet quasiment inchangée et une meilleure fluidité du trafic.

Dans notre commune, nombreux sont les habitants qui se sont penchés sur la question et se demandent quand de telles zones seront enfin implantées sur les tronçons problématiques qu'ils ont d'ores et déjà signalés. Maintenant que le poste de délégué-e à la mobilité a été mis en place, c'est avec beaucoup d'intérêt que je me permets de vous poser les questions suivantes:

- 1) Existe-t-il un plan de zones de 30 en réflexion sur notre territoire?
- 2) Si c'est le cas, existe-t-il un calendrier concernant la planification de telles zones dans notre commune?
- 3) Et si oui, quand pourrions-nous avoir connaissance des zones projetées?
- 4) Si rien de concret sur la question n'est prévu sur ce sujet, ce mandat est-il prévu prochainement au calendrier de notre futur.e délégué.e à la mobilité?

Je vous remercie d'avance pour vos réponses.

M. Florian Chiaradia, Municipal, informe que la Municipalité répondra par écrit.

10.4 Interpellation de M. Arnaud Grand «recrutement du nouveau chef de service de l'urbanisme»**M. Arnaud Grand (PLR)**

Monsieur le Syndic, Mesdames et Messieurs les municipaux, chers collègues,

Je me permets de prendre la parole afin de soulever une question importante concernant le récent processus de recrutement initié par notre municipalité pour le poste de chef de service de l'urbanisme. Comme je l'ai découvert dans l'annonce aujourd'hui, la décision a été prise d'engager un cabinet externe de consulting pour mener à bien cette recherche de candidature.

Si je reconnais l'importance de trouver le candidat le plus qualifié pour occuper ce poste crucial, je m'interroge sur plusieurs aspects de cette démarche.

Premièrement, je souhaiterais connaître le coût total et tous frais compris associés à l'engagement de ce cabinet de consulting et sous quelle forme, montant fixe, pourcentage du salaire etc. Quel est le budget alloué et à combien se monte la différence avec un traitement interne par notre service des RH?

Deuxièmement, cette démarche soulève des questions concernant les compétences, l'impartialité et les capacités de notre service des RH ainsi pour que la mise en valeur de notre personnel communal. Quelles sont les compétences ou les ressources spécifiques que le cabinet externe apporte et que notre service interne des RH ne pourrait pas fournir? Cette interrogation porte non seulement sur la justification de l'externalisation du processus de recrutement mais vise également à mieux comprendre les éventuelles lacunes ou domaines d'amélioration pour notre service des ressources humaines.

Je demande donc à la municipalité de bien vouloir fournir des éclaircissements sur ces deux points, afin de garantir la transparence et la justification des dépenses engagées dans ce processus. Il est de notre devoir de veiller à l'utilisation judicieuse des fonds publics, tout en s'assurant que nos services internes disposent des compétences et des ressources nécessaires pour accomplir leurs missions de manière efficace et autonome.

Je vous remercie pour votre attention.

Mme Sandra Genier, Municipale, informe que la Municipalité répondra par écrit.

La parole n'est plus demandée, la discussion est close.

11 DIVERS

M. le Président ouvre la discussion.

M. Fabien Willemin (DA)

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,

Je voulais m'excuser car lors du dernier Conseil, j'ai traité certains membres de climato-sceptiques. On m'a fait remarquer qu'il n'y avait pas de climato-sceptique au PLR, le scepticisme est le fait de réserver son jugement quand il n'y a pas de preuves significatives, donc il s'agissait de climato-négationnisme et je m'excuse pour cette erreur d'attribution.

M. Matthieu Burkhart (ML)

Monsieur le Président, Madame, Monsieur, Chers collègues,

En tant que Président de la Commission sur communication et l'organisation du Conseil (CCO), je vous ai fait parvenir, en date du 15 février dernier, à toutes et tous, un courriel vous proposant une formation sur l'utilisation de notre site internet.

Cette formation sera similaire à celle dispensée en début de législature.

Elle a notamment pour but de vous familiariser avec notre outil internet (gestion des commissions, des commentaires lors de rapport, informations personnelles à renseigner, etc.).

Des places sont encore disponibles aux deux dates proposées, soit le jeudi 18 avril et le lundi 6 mai prochain. Un Doodle vous permet de vous y inscrire.

Je reste à votre disposition en cas de questions. Délai d'inscription, le 8 mars prochain.

Je vous remercie pour votre attention.

M. le Président

Il faut préciser que les séances de formation sont indemnisées.

Mme Irina Gote, Municipale

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,

Un flyer vous a été distribué sur vos tablettes, cela concerne la tenue de notre traditionnel coup de balais, à savoir un moment de récolte de déchets sauvages, en famille ou entre amis qui se déroulera le samedi 16 mars prochain à Chernex, de 09 h 30 à 14 h 00. Le point de ralliement c'est la gare de Chernex et vous êtes, bien entendu, toutes et tous invités. Merci pour votre attention et je vous souhaite une bonne fin de soirée.

Il est 21 h 59, la séance est levée.

GENDRE & EMONET

GRUPE COMPTOIR IMMOBILIER

Siège principal
Rue Industrielle 26
1820 Montreux
T +41 (0)21 977 30 30

Succursale
Place St-François 1
1001 Lausanne
T +41 (0)21 845 30 30

www.gendre-emonet.ch

GÉRANCE | COPROPRIÉTÉ | COURTAGE | A VOTRE SERVICE DEPUIS 1994

Procès-verbaux des séances des
13 décembre 2023 et 28 février 2024.
Les versions complètes des procès-
verbaux peuvent être obtenue au greffe
municipal.



MoineImmobilier Sàrl

MATCHES DE CHAMPIONNAT 2^e LIGUE DU FC RAPID MONTREUX, SAISON 2023-2024



2^e tour

DI 10. 03. 2024 14h30 Echallens II - FC Rapid Montreux I
Centre sportif des 3 Sapins Terrain principale Echallens

DI 17.03.2024 10h30
Sport Lausanne Benfica - FC Rapid-Montreux I
Centre sportif Chavanne VD

SA 23.03.2024 18h00
FC Rapid-Montreux I - Stade Lausanne Ouchy SA II
Stade de Chailly - Terrain principal 1, Montreux.

SA 06.04. 2024 17h00 ES Malley I - FC Rapid Montreux I
Centre sportif stade de la Tulière Lausanne

SA 13.04.2024 18h00
FC Rapid-Montreux I - Racing club Lausanne I
Stade de Chailly - Terrain principal 1, Montreux.

MA 16.04.2024 18h00 Vevey Sport II - FC Rapid Montreux I
Stade Copet II Vevey

SA 20 .04.2024 19h00 FC Aigle I - FC Rapid-Montreux I
Les Glariers Terrain principal Aigle

SA 27.04.2024 18h00 FC Rapid-Montreux I - FC Crissier I
Stade de Chailly - Terrain principal 1, Montreux

SA 04 05 2024 17h00 FC Azzurri 90 LS - FC Rapid Montreux I
Centre sportif de Chavanne terrain I Chavanne VD

SA 11.05.2024 18h00 FC Rapid-Montreux I - Renens I
Stade de Chailly - Terrain principal 1, Montreux

DI 19.05 2024 14H30 Lutry Football - FC Rapid Montreux I
Terrain du Grand Pont Lutry

SA 25.05.2024 19h00 FC Rapid-Montreux I- Bosna Yverdon I
Stade de Chailly - Terrain principal 1, Montreux

DI 02.06 2024 16h00 FC Montreux-Sport I - FC Rapid Montreux I
Stade de Chailly - Terrain principal 1, Montreux

Benjamin Moine, Président du FC Rapid Montreux - benjmoine@hotmail.com



ébénisterie

agencement

menuiserie

cuisine



Nos Ateliers

Wider SA Montreux
Chemin du Pierrier 1
1815 Clarens
Tél. +41 21 989 22 66
montreux@wider-sa.ch

Wider SA Genève
Route des Moulières 10 bis
1242 Satigny
Tél. +41 22 949 09 09
geneve@wider-sa.ch

Wider SA
Route de la Chaux 5
1030 Bussigny
Tél. +41 21 804 99 66
bussigny@wider-sa.ch

Notre Showroom

Espace Wider
Route de la Chaux 5
1030 Bussigny
Tél. +41 21 804 99 66
bussigny@wider-sa.ch

ANNAMARIA
CAMMILLI
FIRENZE



JEWELLERY PALACE

Fine Jewellery & Swiss Watches

AV. CLAUDE-NOBS 2, 1820, MONTREUX VD

WWW.JEWELLERYPALACE.CH